

SOLIDARITÉ ET INNOVATION SOCIALE

Recueil d'initiatives proposées par les départements



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Départements cités dans ce rapport | 7 |
| Chapitre 1 Insertion | 11 |
| » <i>Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi.....</i> | 12 |
| La plateforme « Job 41 » | 12 |
| L'accélérateur de l'emploi en Provence | 13 |
| L'agence d'insertion ActivitY' | 14 |
| Les plateformes départementales de l'emploi et de l'insertion professionnelle..... | 15 |
| Mission Insertion par l'Emploi..... | 16 |
| Dispositif référent solidarité..... | 17 |
| Dispositif Développement Carrières et Compétences (D2C)..... | 18 |
| Expérimentation «Territoire zéro chômeur de longue durée » | 19 |
| Émergences solidaires | 20 |
| Des outils numériques pour favoriser la recherche d'emploi | 21 |
| Le parrainage vers et dans l'emploi..... | 22 |
| Les clauses sociales d'insertion au service de l'emploi | 23 |
| Développer les clauses sociales d'insertion | 24 |
| Extension des clauses sociales d'insertion | 25 |
| Le guichet unique de la clause sociale d'insertion | 26 |
| Flash emploi | 27 |
| » <i>Réciprocité et politiques d'activation</i> | 26 |
| La réciprocité consentie | 28 |
| C'est des Volontaires 67 | 29 |
| Bénévolat des bénéficiaires du RSA | 30 |
| Évaluation..... | 31 |
| » <i>Accès aux droits / politique du juste droit.....</i> | 30 |
| Le réseau d'inclusion numérique | 32 |
| Plateformes territoriales d'instruction et d'orientation..... | 33 |
| Numéric'Action..... | 34 |
| Offre de service mutualisée | 35 |
| » <i>Participation des bénéficiaires et co-construction des politiques d'insertion</i> | 34 |
| Participation des allocataires du RSA à l'animation de la politique insertion | 36 |
| Participation des personnes allocataires du RSA aux politiques | 37 |
| Participation des bénéficiaires du RSA au Plan Départemental d'insertion..... | 38 |

| | |
|---|-----------|
| » Santé des bénéficiaires du RSA | 39 |
| Agents santé..... | 39 |
| Plateforme d'Appui Conseil à l'Insertion Professionnelle (PACIP) | 40 |
| » Autres démarches | 39 |
| Chapitre 2 Autonomie | 47 |
| » Modes alternatifs d'accueil PA/PH | 46 |
| Dispositif d'habitat adapté pour personnes traumatisées crâniennes ou cérébro-lésées..... | 48 |
| Dispositif de maisons familiales pour personnes cérébro-lésées..... | 49 |
| Haltes-répit pour personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés... | 50 |
| Accueil familial regroupé pour personnes âgées et personnes handicapées | 51 |
| Résidences accompagnés pour personnes âgées autonome | 52 |
| HabiTED : logements adaptés pour jeunes autistes | 53 |
| Unités de vie pour personnes handicapées âgées en EHPAD | 54 |
| Le label béguinage, logements sociaux adaptés à la perte d'autonomie..... | 55 |
| Les Maisons partagées « Simon de Cyrène » | 56 |
| » Nouvelles organisations et pratiques professionnelles | 55 |
| Restructuration et regroupement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile | 57 |
| Plate-forme d'hébergement et d'accompagnement pour jeunes adultes en situation de handicap | 58 |
| Plate-forme d'hébergement et d'accompagnement pour jeunes adultes en situation de handicap | 59 |
| Dispositif d'EHPAD « hors les murs » | 60 |
| Service d'accompagnement à l'accueil familial..... | 61 |
| Unité mobile d'accompagnement des travailleurs d'ESAT en fin d'activités | 62 |
| Maison départementale de l'Autonomie sur le principe du guichet intégré | 63 |
| Articulation des SAMSAH et SAVS en SAMO Service d'accompagnement en milieu ouvert | 64 |
| Un référent sport à la MDPH 90..... | 65 |
| Maison départementale de l'Autonomie par mutualisation des dispositifs pour personnes âgées et personnes handicapées..... | 66 |
| » Information des usagers et accès aux prestations | 67 |
| Guichet unique d'accès aux aides l'adaptabilité des logements | 67 |
| Un bus aménagé en maison témoin adaptée à la perte d'autonomie..... | 68 |
| Espace Autonomie 63..... | 69 |
| » Usage du numérique et des nouvelles technologies | 68 |
| Show-room connecté et itinérant sur les usages numériques favorisant l'autonomie des aînés..... | 70 |
| Accompagnement à la mise en place d'une consultation de télémédecine en EHPAD | 71 |
| Un pack domotique pour accompagner le maintien à domicile de personnes âgées..... | 72 |
| Boost'âge, les outils numériques au service du lien social..... | 73 |
| Un coussin connecté pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées | 74 |

| | |
|---|------------|
| Un partenariat transfrontalier sur le développement des gérontechnologies auprès des personnes âgées à domicile | 75 |
| » Economie circulaire et aides techniques | 74 |
| Technicothèque pour personnes âgées et personnes en situation de handicap | 76 |
| Un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'habitat adapté et l'autonomie..... | 77 |
| ECO RESO : recyclerie pour les aides techniques | 78 |
| » Inclusion citoyenne | 77 |
| Un Plan Local pour l'Autonomie valorisant l'impact socio-économique des personnes âgées | 79 |
| Une plateforme d'entre-aide pour réduire l'isolement des séniors | 80 |
| Wimoov, une plateforme de mobilité durable..... | 81 |
| Une charte départementale du Bien vieillir pour soutenir les initiatives des communes..... | 82 |
| » Solvabilisation et modernisation des SAAD | 81 |
| Contractualisation sur le principe du mandatement européen | 83 |
| L'entreprise publique locale (EPL), Lot à domicile..... | 84 |
| » Autres démarches | 85 |
| Chapitre 3 Protection de l'enfance | 89 |
| » Actions de prévention | 88 |
| Développement de la capacité éducative des parents..... | 90 |
| Conférence familiale | 91 |
| PANJO | 92 |
| Atelier photo | 93 |
| Une nouvelle dynamique pour les CPEF..... | 94 |
| Réseau PMI Centre Hospitalier..... | 95 |
| Une communauté autour d'un bébé..... | 96 |
| Un film sur les pleurs du bébé..... | 97 |
| La prévention du décrochage scolaire : les acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire ... | 98 |
| Prévention spécialisée et utilité sociale | 99 |
| Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant | 100 |
| » Accompagnement des enfants et adolescents | 101 |
| Dispositif d'Adaptation des Parcours Éducatifs..... | 101 |
| Livret sur l'Aide Éducative à Domicile | 102 |
| La mesure unique pour les interventions dans le milieu de vie de l'enfant..... | 103 |
| Accompagnement des tiers dignes de confiance | 104 |
| Mandat global aux établissements d'accueil en protection de l'enfance | 105 |
| Dispositif d'entrée dans la vie adulte EVA..... | 106 |
| Soutien aux jeunes 21-25 ans en cours d'études | 107 |
| Conseil de Tutelles..... | 108 |

| | |
|--|------------|
| Dispositif dédié pour l'accueil des MNA..... | 109 |
| Accueillants solidaires et accueil de jour MNA..... | 110 |
| Accueil des MNA | 111 |
| » Pratiques professionnelles | 110 |
| Les Après'm de la protection de l'enfance | 112 |
| Réseau périnatalité- Grande vulnérabilité | 113 |
| Charte de la cohérence des parcours | 114 |
| Référentiel d'évaluation CREA I ARA..... | 115 |
| Un service spécialisé pour les assistants familiaux..... | 116 |
| » Autres démarches | 115 |
| Chapitre 4 Logement et hébergement | 121 |
| Accompagner pour habiter | 122 |
| Numéro vert prévention des expulsions | 123 |
| Médiateurs Eco-logis | 124 |
| Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées | 126 |
| Précarité énergétique..... | 128 |
| Les ateliers de l'habitat | 129 |
| » Autres démarches | 130 |
| Chapitre 5 Orientations transversales | 131 |
| » Pilotage stratégique et adaptation des organisations | 132 |
| Reconfiguration de l'action départementale | 132 |
| Schéma Départemental Unique d'Organisation Sociale et Médico-Sociale..... | 133 |
| Création d'un GIP pour renforcer la solidarité alimentaire..... | 134 |
| Centre de santé en Saône-et-Loire..... | 135 |
| » Relations avec les territoires | 134 |
| Elaboration de conventions avec EPCI | 136 |
| La fabrik à projet – plateforme de soutien aux initiatives de développement social..... | 137 |
| » Accompagnement des parcours individuels..... | 137 |
| Observation des causes de non recours aux droits sociaux et médico-sociaux..... | 139 |
| DECLIC : un processus de traitement des situations complexes initié dans le cadre de la démarche AGILLE..... | 140 |
| Conseil de solidarité | 142 |
| Référent de parcours..... | 143 |
| Lutte contre les violences faites aux femmes | 144 |
| Accompagnement des réfugiés | 145 |
| » Transformation des pratiques et des outils professionnels | 67 |
| Modernisation de l'accueil en MDS – L'accueil à 360 ° | 146 |

| | |
|--|------------|
| Formation des agents et cadres du Pôle Solidarités à l'analyse systémique..... | 148 |
| Le Labo innovation des solidarités | 150 |
| Projet « Renouveau des pratiques d'accompagnement social »..... | 151 |
| » Participation des habitants | 150 |
| Atelier théâtre | 152 |
| Culture et précarité | 153 |
| » Autres démarches | 152 |

Départements cités dans ce rapport

| | |
|------------------------|--|
| Ain | 37, 82, 87 |
| Aisne..... | 39 |
| Alpes-Maritimes | 25 |
| Ardèche | 88, 136, 152 |
| Aube | 114 |
| Aude | 24, 82 |
| Aveyron | 151 |
| Bas-Rhin..... | 27, 108, 139, 140 |
| Bouches-du-Rhône | 11, 114, 127, 141 |
| Calvados | 39 |
| Cantal | 39, 151 |
| Corrèze | 39 |
| Corse du Sud..... | 40 |
| Côtes-d'Armor | 54 |
| Creuse | 69 |
| Doubs | 45, 80, 106, 119, 126, 142, 151 |
| Drôme..... | 82, 112 |
| Finistère..... | 34, 55, 89, 98, 104, 109 |
| Gard..... | 36, 82 |
| Gers | 131 |
| Gironde..... | 16, 20, 22, 35, 38, 40, 46, 56, 57, 90, 110, 126, 149, 152 |
| Haute-Corse | 130 |
| Haute-Garonne..... | 47, 82, 114, 127 |
| Haute-Marne | 74 |
| Haute-Savoie | 72, 101 |
| Hauts-Pyrénées | 151 |
| Haut-Rhin | 28, 115 |
| Hauts-de-Seine | 148 |
| Ille-et-Vilaine | 100 |
| Indre | 48, 58, 64, 92, 105, 111, 115 |
| Isère..... | 26, 82 |
| Landes | 83 |
| Loire-Atlantique | 41, 83, 107 |
| Loiret | 29, 33, 41 |

| | |
|-----------------------------|---|
| Loir-et-Cher | 10, 68, 83 |
| Lot | 23, 81 |
| Lot-et-Garonne..... | 65 |
| Lozère..... | 137 |
| Maine-et-Loire..... | 73 |
| Manche | 76, 150 |
| Métropole de Lyon..... | 83, 116, 151 |
| Meurthe-et-Moselle..... | 17, 49 |
| Meuse..... | 42, 59, 77, 133 |
| Morbihan..... | 30, 125 |
| Moselle..... | 42, 70 |
| Nord | 13, 50, 95, 103 |
| Oise | 18, 19, 84, 102 |
| Pas-de-Calais | 14, 15, 21, 51, 52, 60, 61, 91, 93, 96, 113, 120, 121, 123, 134, 143, 145 |
| Puy-de-Dôme | 66, 67, 71 |
| Pyrénées Atlantiques | 129 |
| Rhône | 84, 87, 97 |
| Saône-et-Loire | 132, 147 |
| Savoie | 84, 101 |
| Seine-Maritime..... | 32 |
| Somme | 84 |
| Tarn-et-Garonne..... | 42 |
| Territoire de Belfort | 62, 115 |
| Val-d’Oise | 79 |
| Val-de-Marne | 53, 75, 78 |
| Var | 84, 115 |
| Vendée | 42, 94 |
| Vosges | 99 |
| Yvelines | 12, 31, 63 |

AVERTISSEMENT

Ce recueil d'initiatives départementales, publié sous forme dématérialisée, a été élaboré, à la demande de l'Assemblée des départements de France (ADF), par l'observatoire nationale de l'action sociale (Odas). Il recense les expériences signalées par les départements, qui ont été considérées comme novatrices par l'Odas sans engager pour autant les responsabilités de l'observatoire et de l'ADF en matière d'évaluation. En effet, les fiches présentes dans cet ouvrage ont été rédigées par les professionnels des collectivités concernées et la remontée d'informations n'est pas en l'état suffisant pour mesurer la portée de ces initiatives.

Ce travail va être maintenant engagé afin de pouvoir effectuer une nouvelle sélection plus qualitative qui nous permettra, dans le courant de l'année 2019, de publier « un panorama de l'innovation départementale » montrant la capacité de ces collectivités locales d'inventer de nouvelles réponses pour satisfaire les besoins sociaux en période de crise.

Chapitre 1

Insertion

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

La plateforme « Job 41 »



Département du Loir-et-Cher



Conseil départemental du Loir-et-Cher



2016



Charlotte COUFFRANT, Directrice Projet Job 41 - charlotte.couffrant@cg41.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

Job 41 est un service en ligne permettant de **mettre en relation les allocataires du RSA et les entreprises qui recrutent près de chez eux**. Cette initiative est une première en France et offre une innovation dans le domaine de l'insertion professionnelle. Basée sur des algorithmes de *matching* et la géolocalisation, Job41 répond aux besoins :

- Des allocataires du RSA qui constituent rapidement et facilement des CV complets et postulent directement à des centaines d'offres d'emploi près de chez eux.
- Des entreprises qui sont mises en relation directe avec les profils et compétences dont elles ont besoin et qui contribuent à favoriser l'insertion professionnelle dans le département.

Sur Job41.fr, les allocataires du RSA sont accompagnés dans leurs démarches. Une *hotline* permet de répondre à toutes leurs questions et aux éventuels problèmes de connexion. De plus, les allocataires recrutés sont suivis par « Entreprise et Formation 41 », émanation du MEDEF, pour **garantir une bonne intégration** au sein des entreprises.

Une V3 de la plateforme ainsi qu'une application *smartphone* visant à améliorer l'autonomie des utilisateurs sont en cours de développement.

Projet prioritaire du Département, Job41 implique différentes directions de la collectivité (la DGAS, la DSI, la Direction de la communication) et les partenaires extérieurs, notamment les entreprises mais aussi l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation, et les forces vives des territoires (associations, collectivités locales).

N.B. : Une initiative similaire intitulée « Job Touraine » est en cours de mise en œuvre par le Département d'Indre-et-Loire.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

L'accélérateur de l'emploi en Provence



Département des Bouches-du-Rhône



Conseil départemental des Bouches-du-Rhône



2016



Michèle GRELL-LALLEMENT, Directrice Insertion - 04 91 21 10 02

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de rapprocher les bénéficiaires du RSA des entreprises, le Département des Bouches-du-Rhône a mis en place l'Accélérateur de l'emploi, un espace au sein de l'Hôtel du Département dédié au retour à l'emploi. Celui-ci fonctionne sous la forme de cycles mensuels dédiés à un secteur d'activité ou un secteur en tension. Ces cycles, d'une durée de 4 semaines, se structurent en trois temps :

- Une table ronde rassemblant les représentants du secteur et les professionnels de l'emploi du territoire. Elle vise à définir les conditions d'une meilleure préparation des candidats.
- Une préparation accélérée des bénéficiaires demandeurs d'emploi sous la forme d'un parcours d'ateliers faisant intervenir experts et conseillers chargés d'informer et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs recherches : création du CV, présentation du secteur d'activité, présentation des contrats aidés, préparation à l'entretien,...
- Une rencontre emploi entre bénéficiaires et entreprises. Les candidats sont orientés vers les entreprises en fonction de leurs compétences et des profils recherchés par les recruteurs.

L'Accélérateur de l'emploi est également un lieu de rencontres entre monde économique, entreprises, acteurs de l'emploi et bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi. Par l'organisation d'échanges réguliers, il permet aux acteurs de l'emploi du territoire de mieux comprendre les besoins des entreprises dans un objectif d'accompagnement et d'efficacité. Il permet à ces dernières de mieux connaître la diversité des profils des bénéficiaires du RSA et offre ainsi la possibilité aux acteurs économiques et aux partenaires de l'emploi de se rapprocher et de favoriser l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi. L'Accélérateur de l'Emploi est aussi un lieu où l'exécutif est à l'écoute des partenaires afin d'ajuster et coordonner « le jouer collectif » impulsé par la nouvelle gouvernance. Dans ce cadre, il a également vocation à être mis à disposition des partenaires de l'emploi.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

En décembre 2016, près de 1 000 candidats avaient pu bénéficier des services de « l'accélérateur de l'emploi », dont 200 ayant abouti à un recrutement.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

L'agence d'insertion Activity'



Département des Yvelines



GIP Activity'



2015



Michel FORTEAUX, Responsable de la cellule insertion - mforteaux@yvelines.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'agence d'insertion Activity' a été mise en place à l'initiative du Département en 2015 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public rassemblant le Département, la Préfecture, Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, la Région Ile-de-France et la Fédération nationale des travaux publics. Son action est dédiée à **l'élaboration d'une offre innovante de mise en activité** à destination des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active. Parmi les mesures : accompagnement global rapproché des bénéficiaires, formation des personnes recrutées en contrats aidés, création de postes de facilitateurs pour placer les bénéficiaires sur les marchés publics, accompagnement de publics cibles (ex : travailleurs indépendants, jeunes diplômés...).

En outre, des cellules d'insertion implantées dans les territoires assurent le repérage (*sourcing*) des candidats potentiels aux offres de mise en activité et l'identification des besoins spécifiques de leur territoire en vue de l'élaboration d'un pacte territorial d'insertion local. Des questionnaires socioprofessionnels (QSP) remplis dès l'entrée dans le dispositif favorisent la connaissance des profils des bénéficiaires et permettent l'identification des profils et des besoins et le requêtage dans le cadre des opérations de *sourcing* et de recrutement.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Les plateformes départementales de l'emploi et de l'insertion professionnelle



Département du Nord



Conseil départemental du Nord



2016



Marie BROCHET, Responsable des Plateformes - 03 59 73 71 08 - marie.brochet@lenord.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis 2016, le Département du Nord s'est engagé dans la refonte de la gouvernance de son dispositif d'insertion. Au niveau départemental, la création d'un comité stratégique pour l'emploi présidé par le Président du Conseil départemental rassemble l'ensemble des représentants des acteurs économiques (CCI, Medef, CMPE, CMA,...) et des acteurs institutionnels (Pôle emploi, Caf, Région, UDCCAS,...) afin de conclure un pacte territorial d'insertion. Des conventions de partenariat sont ensuite signées avec ces acteurs ; elles formalisent des engagements réciproques pour le retour à l'emploi des bénéficiaires. Dans les territoires, des Commissions territoriales d'insertion professionnelle présidées par un élu départemental rassemblent les acteurs économiques et de l'insertion et visent à élaborer des stratégies territoriales d'accès à l'emploi.

Chargées de la mise en œuvre opérationnelle, huit plateformes pour l'emploi déclinent territorialement les accords cadre départementaux et les conventions. Au sein des plateformes, des groupes opérationnels de mise à l'emploi composés d'acteurs de l'insertion sont chargés de **repérer les allocataires les plus proches de l'emploi** et de les rapprocher des offres d'emploi proposées par le réseau d'acteurs locaux. Cette gestion des opportunités d'emplois à court terme s'accompagne d'une **gestion des besoins des compétences sur le territoire** : les plateformes départementales de l'emploi et de l'insertion professionnelle concourent à l'élaboration des parcours de formation préalables à l'embauche d'allocataires, notamment sur des grands chantiers ou des projets économiques, commerciaux structurants pour le territoire.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

Depuis le mois de septembre 2016, les plateformes ont permis de capter 2 400 offres d'emploi et de positionner 3 600 allocataires sur ces offres dont 500 ont pu débiter un contrat ou une formation.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Mission Insertion par l'Emploi



Département du Pas-de-Calais



Conseil départemental du Pas-de-Calais



2009



Annick GENTY, Directrice du Développement des Solidarités - genty.annick@pasdecalais.fr - 03 21 21 65 00 // Jérôme PRUVOST, Coordonnateur de la MIE - pruvost.jerome@pasdecalais.fr – 03 21 21 65 02

DESCRIPTION DE L'ACTION

La « Mission Insertion par l'Emploi » du Département du Pas-de-Calais est lancée depuis le 1er septembre 2009 avec pour objectif de développer les passerelles entre les publics bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et/ou jeunes de moins de 30 ans en voie d'insertion et le monde économique. Elle est territorialisée et s'inscrit dans la continuité de parcours professionnels des publics pris en charge dans le cadre de la politique volontariste du Département en matière d'insertion professionnelle.

La Mission Insertion par l'Emploi a des axes de développement variés notamment :

- une connaissance du « marché caché » de l'emploi par une prospection ciblée en termes de champs d'activité : à titre d'illustration le secteur des services à la personne est fortement travaillé,
- une présence sur les grands projets structurants du Département, vecteurs potentiels d'emplois tel le Louvre Lens : par l'intervention de la Mission Insertion par l'Emploi, le projet du Louvre Lens a permis le retour à l'emploi de 86 personnes sur deux années notamment sur des emplois d'agents de sécurité (tous en CDI temps plein),
- des interfaces entre les acteurs économiques des territoires et les 9 Maisons du Département Solidarité comme un partenariat développé avec le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT) qui concerne près de 400 personnes professionnalisées et intégrées à l'emploi,
- de nouveaux développements transversaux avec les établissements sociaux et médicosociaux par la mise en place d'un réflexe insertion sur les constructions / extensions et emplois permanents,
- le lancement d'un partenariat national avec le Fonds d'Action Social du Travail Temporaire (FASTT) sur fonds de développement social,
- à ces différents axes, une volonté d'accentuer l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans a permis de décliner **l'orientation jeunesse** voulue par le Département ainsi que le développement avec les employeurs relevant de l'ESS.

En internalisant une équipe de professionnels issus pour la plupart du secteur marchand, le Département a fait le choix de développer une réelle capacité d'échange avec les secteurs économiques avec une démarche opérationnelle.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Dispositif référent solidarité



Département du Pas-de-Calais



Conseil départemental Pas-de-Calais



2012



Annick GENTY, Directrice du Développement des Solidarités - genty.annick@pasdecalais.fr -
03 21 21 65 00

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Revenu de Solidarité Active (RSA), dont le Département est chef de file, prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et adapté à destination des bénéficiaires du RSA sans activité ou ne tirant de leur activité que des ressources limitées.

Chaque bénéficiaire du RSA soumis à cette obligation d'accompagnement, est positionné, selon sa situation, vers un référent unique qui pourra être un professionnel de Pôle Emploi, d'un organisme d'insertion professionnelle ou vers un référent solidarité. Cette dernière possibilité, dont le Département est garant de l'exécution, concerne principalement des personnes rencontrant des difficultés sociales ne permettant pas le retour à l'emploi. Ce suivi se formalise au travers de deux accompagnements possibles, modulés en fonction des problématiques et attentes des bénéficiaires :

- Soit un accompagnement personnalisé ;
- Soit un accompagnement personnalisé renforcé.

Le Département a fait le choix de s'appuyer principalement sur un partenariat externe, soit un conventionnement avec des CCAS (65%) en majorité et des organismes agréés (35%). Dans ce cadre, des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ont été initiées pour l'ensemble des structures « référents solidarité ». Ces dernières s'inscrivent dans un souci d'amélioration de la qualité d'accompagnement du public et d'une meilleure visibilité à long terme sur la mission de référent et de son financement.

Au-delà du dispositif existant, le Département a souhaité renforcer son intervention par la création d'outils innovants : Le Dossier Unique d'Insertion (DUI): véritable outil de contrôle, il permet la mise en place de statistiques ciblées, la dématérialisation du suivi le tout dans un objectif de lisibilité de continuité de parcours, Une convention automatisée: afin de permettre aux structures de suivre mensuellement et annuellement la réalisation de leur convention, Une charte qualité : pour s'assurer de la qualité d'accompagnement des bénéficiaires.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Dispositif Développement Carrières et Compétences (D2C)



Département de la Gironde



Association Transfer



2012



Corinne PAULAIS, Directrice Inclusion et Insertion - c.paulais@gironde.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de favoriser les mises en relation de proximité entre entreprises et habitants, le Conseil départemental de Gironde finance le dispositif Développement Carrières et Compétences (D2C), développé par l'association Transfer. Cette démarche lancée en 2012 dans cinq cantons s'appuie sur la mise en œuvre d'une méthode combinant **une intermédiation active entre les besoins des entreprises et les demandeurs d'emploi les plus fragilisés** (bas niveaux de qualification) et **un appui méthodologique contribuant à fiabiliser les processus de décision des TPE/PME et à limiter l'effet sélectif de leurs pratiques de recrutement**.

L'équipe D2C est composée d'un délégué territorial chargé de l'accompagnement RH global des entreprises, et de consultants en développement de carrière chargés de l'accompagnement des projets de recrutement et de la médiation entre les entreprises et les habitants. Pour le volet « accompagnement RH », la structure élabore un **diagnostic des besoins en recrutement des PME et TPE du territoire**.

En outre, afin d'accompagner les projets de recrutement des entreprises, l'équipe D2C propose une **analyse détaillée du poste à pourvoir**, du contexte de recrutement, de l'environnement de travail et des conditions d'intégration en poste à anticiper. Elle se charge ensuite de **présélectionner des candidats, sur des critères de savoir-faire et de disponibilité**. La présentation du candidat au recruteur est animée par les intervenants de la cellule D2C afin d'optimiser son déroulement pour objectiver les prises de décisions mutuelles en incluant notamment une visite du poste ou du lieu de travail, un temps d'échange avec l'équipe de travail accueillante, un temps d'étude des ressources d'intégration mobilisables. Après l'intégration du salarié dans l'entreprise, un **calendrier de rencontres régulières est assuré**. Si des freins sociaux remettant en question le maintien dans l'emploi surviennent, une articulation avec les services sociaux est proposée.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

Du 1 Janvier 2015 au 20 mai 2016, 235 entreprises accompagnées dont 105 sur des études de postes, 143 sur des mises en relation, 77 sur des recrutements, 54 sur de l'appui à l'intégration des nouveaux salariés. 345 offres d'emploi ont été captées dont 113 ont fait l'objet d'un démarrage de contrat. 239 professionnels ont été accompagnés dont 49 % sont allocataires du RSA. 189 sont sortis de l'action dont 60 % en emploi. Sur les 60 %, 65 % sont sortis en emploi durable.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Expérimentation «Territoire zéro chômeur de longue durée »



Département de Meurthe-et-Moselle



Communauté de Communes du Pays de Colombey



2017



En cours d'expérimentation



Etienne POISAT, Directeur action sociale et insertion - 03 83 94 56 51 - epoizat@departement54.fr

OBJECTIFS DE L'ACTION/CONTEXTE

Le Département de Meurthe-et-Moselle s'est engagé dans l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » portée au niveau national par l'association ATD Quart Monde. Cette expérimentation vise à apporter une réponse concrète aux difficultés que rencontrent les personnes privées d'emploi depuis plus d'un an : elle favorise l'emploi en CDI de chômeurs de longue durée dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire financées par l'État et les collectivités et positionnées sur des activités non concurrentielles. Le financement suit une logique d'activation des dépenses sociales, en s'appuyant sur une évaluation du coût global du chômage de longue durée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Localement, l'expérimentation porte sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey qui pilote le projet. Après une large consultation des acteurs du territoire, y compris des bénéficiaires constitués en association, et un diagnostic des besoins non couverts du territoire, une entreprise à but d'emploi a été créée au début de l'année 2017. Elle **emploie 17 salariés en contrats à durée indéterminée** sélectionnés à partir d'un croisement des fichiers de bénéficiaires du RSA et des chômeurs de plus d'un an. Les salariés de l'entreprise occupent des emplois dans différents secteurs d'activité. L'expérimentation présente aujourd'hui deux limites : les modalités de financement par les Départements des emplois créés et les possibilités de sortie des salariés de l'entreprise à but d'emploi n'ont pas encore été définies.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Émergences solidaires



Département de l'Oise



Conseil départemental de l'Oise



2017



Stephane MARTIN, stephane.martin@oise.fr – 03 44 10 46 92

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Département de l'Oise, en lien avec les objectifs qu'il poursuit dans le cadre du Fonds social européen, a pris l'initiative de soutenir le développement de pôles d'économie de proximité, porté par un regroupement d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) déjà présents sur les territoires. Cette initiative s'inscrit dans une logique d'émergence de nouvelles formes de solidarités et d'opportunités de création d'emplois de proximité, accessibles à des publics prioritaires.

Ce projet poursuit ces objectifs par la création « d'écosystèmes » alliant à la fois la mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement et l'émergence d'innovations technologiques et sociales, de nouveaux projets de proximité.

Cette action passe par :

- la mobilisation et la fédération d'acteurs ESS, déjà implantés sur les territoires choisis et soucieux d'amorcer la démarche d'innovation pour attirer les acteurs classiques de l'économie autour du projet,
- la structuration d'une approche systémique, à la fois pour lever les problématiques d'insertion et pour accompagner l'émergence de services nouveaux et localement structurants,
- le développement d'une réflexion sur les métiers d'avenir et la préparation des publics pour répondre aux besoins.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Des outils numériques pour favoriser la recherche d'emploi



Département de l'Oise



Conseil départemental de l'Oise



2015



Valérie STOLLE, DRH adjointe – 03 44 06 63 46 - valerie.stolle@oise.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lancée en 2015, l'action « WorkTools » consiste à développer une plateforme numérique de services couplée à un réseau social dans les cinq territoires d'action sociale afin d'offrir aux allocataires RSA la possibilité d'être acteur dans leur démarche d'insertion. Il s'agit de moderniser et d'accélérer les relations entre les usagers, l'institution et les employeurs potentiels ou associations d'insertion, mais également de favoriser l'entraide entre usagers.

Cette plateforme et son application mobile permettent l'envoi gratuit de SMS pour gérer les RDV, l'envoi groupé de SMS pour informer un groupe de bénéficiaires d'une action, de rendre son CV accessible en ligne par les entreprises partenaires et de le stocker pour pouvoir l'imprimer rapidement, de consulter des offres d'emploi et de stage, de s'inscrire à des événements (ateliers, forum, visites d'entreprises...), de *tchater* avec son conseiller,... D'autres fonctionnalités seront prochainement disponibles comme la contractualisation des engagements, un agenda personnel, la création d'alertes...etc.

La stratégie de développement se poursuit autour de quatre axes :

- Le digital : inclure l'utilisation de « Worktools » dans l'accompagnement des parcours RSA et dans la relation administrative avec les services départementaux : assurer un suivi instantané des démarches des bénéficiaires, obtenir 100 % de CV en ligne, proposer des périodes d'immersion, faciliter les relations de coopération entre usagers (garde d'enfants)...,
- L'accompagnement des pratiques professionnelles : raccourcir les délais de prise de contact (échanges instantanés par SMS, module de tchat...), fluidifier l'accès aux offres des employeurs pour un retour rapide à l'emploi, créer des événements spécifiques autour des ateliers collectifs (possibilité de gérer les inscriptions en ligne...),
- Les relations avec le monde économique et les partenaires : donner accès à la CVthèque aux employeurs, gérer les offres des chantiers d'insertions, des clauses, d'emploi temporaire ou permanent du CD60,
- La gestion de la dépense publique : contractualiser avec les bénéficiaires, prévenir les fraudes, maintenir le lien avec les allocataires accompagnés par le pôle emploi (suivi renforcé, contrôle...).

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

La plateforme permet d'accueillir plus de 15 000 allocataires, stocker des milliers de CV, et surtout favoriser l'accès aux droits.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Le parrainage vers et dans l'emploi



Département de la Gironde



Association pour le **Développement** des Stratégies d'Insertion de Technowest



2015



Corinne PAULAIS, Directrice Inclusion et Insertion - c.paulais@gironde.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

L'objectif du parrainage est de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Cette action, fondée sur le bénévolat des parrains et marraines consiste à mettre en relation un chef d'entreprise adhérent au MEDEF Gironde avec un demandeur d'emploi afin qu'il l'accompagne dans ses démarches de recherche d'emploi et qu'il partage avec lui sa connaissance du monde de l'entreprise et des pratiques de recrutement. En lui faisant bénéficier de son réseau professionnel, le parrain apporte au filleul appui et conseils dans les recherches d'emploi.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le parrainage ne constitue pas une mesure isolée ou supplémentaire, mais un renforcement de l'accompagnement des personnes notamment celles rencontrant le plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail. Il vise d'une part, à conforter les « filleuls » dans leurs parcours respectifs d'insertion et de recherche d'emploi, d'autre part, à appuyer l'employeur dans sa démarche de recrutement. Il vient consolider l'efficacité de tous les dispositifs d'insertion, mais également des procédures d'embauche.

Un état des lieux des actions existantes en matière de parrainage vers l'emploi du public en insertion plus spécifiquement bénéficiaire du RSA est réalisé aux niveaux départemental, régional et enfin national. Le choix s'est porté sur le lancement en Gironde, à titre expérimental, d'un appel à projet commun avec les services de l'État pour le financement de parcours à l'attention des bénéficiaires du RSA. L'intérêt de cette action dans le processus d'insertion professionnelle de ce public girondin a amené le Département à le pérenniser.

IMPACT / CRITERES D'EVALUATION

- Une action qui dynamise la recherche d'emploi et qui renforce la confiance en soi
- Une action concrète où les participants sont valorisés car ils sont reçus dans les bureaux des dirigeants d'entreprise qui transmettent leurs coordonnées
- Soutien méthodologique sur les outils de recherche d'emploi, préparation d'entretiens d'embauche
- Connexion au monde l'entreprise sur les exigences du monde du travail, sur le partage d'informations liées aux secteurs d'activité, aux métiers et aux entreprises à contacter
- Mobilisation du réseau professionnel au profit de celui du filleul

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Les clauses sociales d'insertion au service de l'emploi



Département du Pas-de-Calais



Conseil départemental du Pas-de-Calais



2006



Annick GENTY, Directrice du Développement des Solidarités - genty.annick@pasdecalais.fr - 03 21 21 65 00 // Serge NOEL, Chef du service S2E - noel.serge@pasdecalais.fr – 03 21 21 65 99

CONTEXTE/OBJECTIFS

En 2006, le Département s'est engagé dans la commande publique socialement responsable, en intégrant dans ses marchés publics, la clause dite « sociale » dès lors qu'elle apparaît « *légitime et pertinente* », en fonction de la nature et de l'objet de l'opération visée. Dans un esprit de transversalité, l'administration départementale a alors développé une démarche projet visant à favoriser le recours à ce type de clause et à en faire un dispositif d'insertion par l'emploi à part entière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au 470 000 heures d'insertion réalisées au titre de l'article 38 de la nouvelle ordonnance des marchés publics s'ajoutent l'ensemble des opérations en cours ainsi que la mobilisation d'autres articles du code qui permettent la prise en compte de publics parfois plus éloignés de l'emploi, notamment pour les suppléances dans les collèges et sites déconcentrés, l'entretien des logements de fonction de ces mêmes bâtiments ou encore les itinéraires et chemins de randonnée départementaux.

Par ailleurs, une démarche spécifique de promotion des clauses sociales auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), et par effet ricochet des communes, a été déclinée depuis 2013 en s'appuyant sur les Contrats Territoriaux de Développement Durable. Cette démarche a permis d'identifier 135 opérations soutenues par le Département qui généreront plus de 95 000 heures de travail supplémentaire. Dans la continuité des actions développées auprès de ces collectivités locales, un travail a été engagé au premier semestre 2014 afin de mobiliser les Établissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS) dans les recours aux clauses sociales dès lors qu'ils sont porteurs d'un projet de construction ou d'extension. Cet accompagnement a accru l'offre d'insertion sur les territoires de plus de 26 000 heures de travail.

Le Département développe également l'article 14 dans les marchés de services et de prestations intellectuelles tels que les transports ou encore dans la mise en place de clauses au sein même de nos services (Service Logement).

Enfin, le Département a été à l'initiative, auprès des Voies Navigables de France, de la mise en œuvre de ce dispositif d'achat socialement responsable dans le cadre du projet Canal Seine Nord Europe.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Développer les clauses sociales d'insertion



Département de la Gironde



Conseil départemental de la Gironde



2006



Corinne PAULAIS , Directrice Inclusion et Insertion - c.paulais@gironde.fr

CONTEXTE / OBJECTIFS

Le dispositif des clauses sociales apparaît dans le code des marchés publics dès 2000. Pour autant, malgré une sécurisation juridique nécessaire, le dispositif des clauses sociales peine à se développer (6,2 % des marchés passés par l'ensemble des collectivités et supérieurs à 90 000 euros sont clausés en France en 2015).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis 2006, le Département de la Gironde a saisi cette opportunité et a développé un service dédié composé de 3 chargés de Relations Entreprises. Il accompagne les services du Département, les entreprises attributaires des marchés et les publics en insertion pour mettre en œuvre le dispositif des clauses sociales. Leur mission : identifier dans les marchés les heures et les activités pouvant faire l'objet de clauses, appuyer techniquement les entreprises dans la mise en œuvre de la clause (identification des modalités, aide au recrutement, suivi des heures), accompagner les personnes recrutées (suivi en emploi, aides à la résolution de problématiques annexes...).

Fort de cette expérience, le Département accompagne d'autres donneurs d'ordre afin d'accroître le nombre de marchés clausés en Gironde et d'offrir ainsi plus d'opportunités de travail aux publics en difficulté au regard de l'emploi.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'heures réalisées en 2016 : 127 459 (146 opérations du CD33 + 43 opérations de 19 autres donneurs d'ordre). Ces opérations ont concernées 528 personnes (168 femmes/360 hommes).

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Extension des clauses sociales d'insertion



Département du Lot



Conseil départemental du Lot



2016



Karine CADOUX, Cheffe du service Insertion – 05 65 53 44 60

OBJECTIFS / CONTEXTE

La loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre l'exclusion, dispose que le problème des personnes en difficulté n'est pas de disposer de nouveaux droits, mais d'avoir effectivement accès aux droits fondamentaux existants, dont l'accès au travail et à la formation. De son côté, l'article 30 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics rappelle que le donneur d'ordre doit prendre en compte des objectifs de développement durable à travers ses trois déclinaisons, à savoir le respect de l'environnement, le progrès social et la cohésion sociale.

En période de crise, où les politiques publiques doivent trouver le moyen de lutter contre le chômage et les exclusions, la clause sociale apparaît comme un outil indispensable au service de la construction des parcours professionnels. En effet, l'accès à des activités salariées pour des personnes durablement éloignées de l'emploi, dont la durée d'inactivité relative au marché du travail remonte souvent à plusieurs années, est une étape indispensable pour sortir de la précarité et mener à bien un parcours d'insertion. La clause sociale permet également de répondre aux besoins de recrutement des entreprises qui sont dans des secteurs d'activité en tension.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Département du Lot s'est engagé depuis 2014 dans une démarche forte et innovante concernant la commande publique, s'appuyant entre autres, sur l'article 38-1 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, qui prévoit la possibilité d'insérer des clauses sociales dans ses marchés. Les entreprises attributaires doivent ainsi réserver une part des moyens mis en œuvre à des personnes en difficulté au regard de l'emploi.

Convaincu du bienfondé de cette démarche, en 2016 le Département a souhaité renforcer son soutien vers l'insertion des publics en difficultés, en étendant ces clauses d'insertion-conditionnalité aux aides qu'il attribue au titre du fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST) et aux subventions exceptionnelles supérieures à 50 000 €.

Ainsi, depuis sa mise en œuvre, ce dispositif a ainsi permis d'offrir plus de 4 000 heures de travail pour des personnes en situation d'exclusion sur le territoire départemental.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Le guichet unique de la clause sociale d'insertion



Département de l'Aude



Conseil départemental de l'Aude



2014



Corinne VAQUER, cheffe du service Insertion professionnelle / Benjamin DUCRUC - 04 68 11 69 76

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Département de l'Aude et les deux agglomérations du département ont signé une convention mettant en œuvre un guichet unique pour la gestion de la clause sociale d'insertion pour l'ensemble du territoire départemental.

- Les agglomérations mettent en œuvre la clause sur leurs territoires respectifs et le Département met en œuvre la clause (pour ses propres marchés mais aussi pour les marchés des autres donneurs d'ordre, publics ou privés) sur le reste du territoire départemental.
- La convention de guichet unique prévoit l'harmonisation de la mise en œuvre de la clause d'insertion sur tout le territoire (exemple, pourcentage d'heures « clausées », conventions tripartites avec les Entreprises de Travail Temporaire ...), ainsi qu'une gestion mutualisée des parcours d'insertion des participants, visant à la mise en œuvre de parcours qualifiants et/ou suffisamment conséquents et variés pour permettre une sortie en emploi durable.
- Le guichet unique est reconnu par l'État, la Région et d'autres opérateurs privés, pour la mise en œuvre de la clause sur leurs marchés intervenant sur le territoire départemental.

» Rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi

Flash emploi



Département des Alpes-Maritimes



Fondation PSP ACTES



2016



En cours d'expérimentation



Christophe PAQUETTE, directeur de l'insertion - cpaquette@departement06.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

Le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA diminue rapidement avec le temps. Or les dispositifs départementaux d'insertion comportent souvent des procédures longues. Entre la demande de RSA, l'ouverture des droits, l'orientation vers un référent d'accompagnement, le premier entretien avec prescription d'une mesure d'accompagnement et la validation d'un « contrat d'engagements réciproques » permettant le démarrage de l'accompagnement, il peut se passer plusieurs mois.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Flash emploi, initié à titre expérimental en 2016 dans les Alpes-Maritimes, propose un accompagnement intensif aux « entrants » dans le RSA qui en font la demande (au minimum un entretien par semaine + des ateliers collectifs, pour une durée de trois mois).

Grâce à la **profonde réforme des procédures RSA et aux outils numériques** développés par le Département des Alpes-Maritimes, **la prise en charge est quasi immédiate**, dès la demande de RSA. **L'accompagnement démarre en général avant même le premier versement du RSA**, ce qui modifie profondément la dynamique des allocataires. Bien souvent, la personne « *sort du RSA avant d'avoir eu le temps d'y entrer* »...

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation de Flash emploi en 2016 a montré un taux de sortie du RSA à 12 mois de 69 %.

La première année, 800 personnes ont bénéficiées de ce dispositif expérimental. En 2017, Flash emploi a été porté à une capacité de 2 000 places dans le département.

» Réciprocité et politiques d'activation

La réciprocité consentie



Département de l'Isère



Conseil départemental de l'Isère



2016



Séverine GRUFAZ, directrice générale adjointe aux solidarités – severine.grufaz@isere.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis octobre 2016, le Département de l'Isère est engagé dans une expérimentation dans le domaine de l'insertion qui vise à moderniser l'intégration des personnes par le RSA en adoptant une logique de « réciprocité consentie ».

Appliquée au dispositif RSA, cette notion vise à proposer aux bénéficiaires, dans le cadre de leur contrat d'engagement réciproque, de s'engager dans une **activité citoyenne**. Il s'agit d'un **choix libre du bénéficiaire** qui détermine selon son projet le type d'activité dans lequel il s'engage et le nombre d'heures qu'il y consacre. L'engagement peut prendre des formes diverses : d'un partage d'expérience auprès d'autres bénéficiaires dans le cadre des Forums RSA à la réalisation d'activités bénévoles telles que l'arrosage des jardins partagés.

L'expérimentation a été menée sur 3 territoires : Porte des Alpes, SLS Pont de Claix et Trièves. Au cours de l'expérimentation, 400 contrats d'engagements réciproques ont été signés entre octobre 2016 et avril 2017 : pour 60 % des cas, les bénéficiaires exprimaient pour la première fois le souhait de s'engager une démarche citoyenne, parmi eux, près des deux tiers n'étaient pas impliqués dans des actions citoyennes ou dans le milieu associatif et ont décidé de le faire. Sur la base de ce succès, le Département souhaite étendre la démarche à l'ensemble du territoire. Pour les trois territoires expérimentateurs, le travail avec les associations sera renforcé et les travailleurs sociaux seront davantage formés à la notion de réciprocité.

» Réciprocité et politiques d'activation

C'est des Volontaires 67



Département du Bas-Rhin



Conseil départemental du Bas-Rhin



2017



Sabine CHARBONNIER, 03 68 33 82 94 - sabine.charbonnier@bas-rhin.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le plan départemental pour l'emploi et l'inclusion du Bas-Rhin prévoit la mise en place d'un dispositif d'engagement bénévole pour les bénéficiaires du RSA grâce à la mobilisation de l'ensemble des associations du département.

Lancé en février 2017 le dispositif « C'est Des volontaires 67 » vise à favoriser l'accompagnement des personnes en situation de précarité prêtes à s'investir bénévolement au sein d'une association. Cette implication constitue la première étape d'un parcours progressif d'insertion, adapté aux atouts et potentiels des personnes.

Sur la base du volontariat, il est fondé sur l'engagement de 4 acteurs, signataires d'une charte d'engagement :

- Le (la) bénévole, bénéficiaire du RSA, qui s'investit dans une dynamique d'implication au sein d'une association ;
- L'association, qui offre la possibilité au bénévole de s'inscrire dans une dynamique d'insertion et qui désigne en son sein un « tuteur d'accompagnement interne » ;
- L'organisme qui réalise un accompagnement social de proximité dans le cadre du RSA dont le référent devient « tuteur d'accompagnement externe » en assurant le suivi du/de la bénévole engagé(e) au sein de l'association ;
- Le Département du Bas-Rhin, qui reconnaît l'engagement citoyen comme la 1^{ère} étape d'un parcours d'insertion, qui prospecte et mobilise les associations du département pour développer l'offre de bénévolat et qui finance le suivi de l'accompagnement social permettant la levée des freins à l'insertion et le maintien de l'engagement par le (la) bénévole.

» Réciprocité et politiques d'activation

Bénévolat des bénéficiaires du RSA**Département du Haut-Rhin****Conseil départemental du Haut-Rhin****2016****Bénédicte DEGUILLE, Directrice Enfance, santé, insertion – 03 89 30 66 91****OBJECTIFS/CONTEXTE**

Afin d'optimiser les leviers d'insertion des bénéficiaires du RSA, le Département a lancé en 2016 une vaste démarche participative sur le bénévolat (plus de 300 acteurs associés dont des bénéficiaires du RSA). L'enjeu était de construire un dispositif simple, facile et réaliste qui permette aux bénéficiaires du RSA d'être actifs dans la société, de reprendre confiance en eux, de tisser du lien social en valorisant leurs compétences dans la perspective d'une reprise d'emploi ou d'une formation qualifiante.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'assemblée départementale a décidé le 02/12/2016 d'instaurer le dispositif « bénévolat et RSA » : ouvert à tout bénéficiaire du RSA, il repose sur un engagement régulier auprès d'une structure associative ou publique ; il est opposable uniquement au bénéficiaire qui y souscrit dans le cadre du contrat d'engagements réciproques librement débattu avec le référent de parcours.

Le dispositif « bénévolat et RSA » s'articule autour de 4 leviers :

- Plateforme dédiée au « bénévolat et RSA » sur le site du Conseil départemental,
- Mobilisation des partenaires haut-rhinois, collectivités et associations informées et sollicitées (courriers, rencontres, etc.),
- Mobilisation des référents,
- Mise en place à l'automne 2017 d'une action d'appui au développement du bénévolat à destination de référents et de bénéficiaires du RSA du Département, groupe de pairs-aidants.

PREMIERS RESULTATS

- 150 offres de bénévolat réparties en 11 rubriques, soit 575 missions de bénévolat, émanant de 110 structures associatives et collectivités publiques (au 24 juillet 2017)
- Plus de 20 réunions et près de 400 professionnels informés et sensibilisés. Les freins sont progressivement levés par un travail de terrain intensif.
- Premières missions de bénévolat inscrites dans le CER.

» Réciprocité et politiques d'activation

Évaluation



Département du Loiret



Conseil départemental du Loiret



Éric COULON, Directeur de l'Insertion et de l'habitat

OBJECTIFS/CONTEXTE

Finalité :

Mettre en place une plate-forme d'évaluation multidimensionnelle approfondie des bénéficiaires du RSA préfigurant la construction du parcours d'insertion.

Objectif général :

Réaliser un état des lieux socio-professionnel mettant en valeur les ressources disponibles de la personne pour préparer la prise en charge par le référent de parcours.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Publics concernés

BRSA en priorité

Stratégie d'intervention :

- Construction d'un parcours d'évaluation dans un temps concentré (2 semaines maxi) ;
- Valorisation des points d'appui sur les principales dimensions de l'individu (savoirs de base, mobilité, ressources sociales, compétences professionnelles, problématiques de santé, freins périphériques à l'emploi, repères professionnels...).
- Formalisation du diagnostic dans le cadre d'un outil de type sociogramme.
- Interface avec les référents de parcours, en charge de la définition et mise en œuvre du plan d'actions.
- Engagement citoyen des BRSA dans le cadre d'une action à portée d'intérêt général comme support à la démarche d'évaluation.

» Accès aux droits / politique du juste droit

Le réseau d'inclusion numérique



Département du Morbihan



Conseil départemental du Morbihan



2016



Jeannine Le Courtois, Directrice, jeannine.lecourtois@morbihan.fr ; Aurélie Le Gal, chef de projet, aurelie.legal@morbihan.fr - 02 97 69 52 91 (ou 92)

OBJECTIFS/CONTEXTE

La transformation digitale de la société s'accompagne d'une numérisation croissante des services quotidiens essentiels à l'emploi, la mobilité, la santé, le logement, la consommation, le lien social ou encore l'éducation. Si le quotidien des personnes connectées s'en trouve simplifié, certaines personnes voient s'ajouter à leur fragilité sociale un facteur supplémentaire d'exclusion : le numérique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En partant de ce constat, partagé par le département et ses partenaires (CAF, la CPAM, la MSA, l'UD-CCAS, Pôle emploi) et avec l'appui de l'association Emmaüs Connect / We Tech Care, développement d'un réseau d'inclusion numérique qui repose sur :

- Tous les acteurs du territoire intéressés pour « jouer un rôle » dans ce réseau au service de l'aide numérique (diagnostiquer et orienter, former, accompagner, ...),
- Une plateforme numérique de service partagée entre tous les acteurs et développée par We Tech Care (visant à faciliter les démarches des personnes les moins connectées intégrant un module d'évaluation, la géolocalisation des services, un espace personnel facilitant le regroupement les différents identifiants).

La démarche a fait l'objet d'une présentation en commission innovation de l'ADF.

» Accès aux droits / politique du juste droit

Plateformes territoriales d’instruction et d’orientation



Département des Yvelines



Conseil départemental des Yvelines



Michel FORTEAUX, Responsable de la cellule insertion - mforteaux@yvelines.fr

DESCRIPTION DE L’ACTION

Afin de promouvoir l’application du juste droit dans le cadre de la délivrance du RSA, le Département des Yvelines a mis en place des plateformes territoriales d’instruction et d’orientation visant à :

- Réduire les délais entre l’ouverture des droits et la phase d’accompagnement, vérifier les critères d’accès à l’allocation, orienter immédiatement les personnes vers un accompagnement adapté et une offre d’insertion du Plan départemental d’insertion si nécessaire, renforcer l’information des bénéficiaires sur les droits et devoirs liés au versement de l’allocation.
- Renforcer de la politique de contrôle de la fraude et des défauts d’insertion afin d’assurer le bénéfice de l’allocation aux seules personnes en ayant véritablement besoin et s’engageant dans un parcours d’insertion : révision du règlement intérieur de l’équipe pluridisciplinaire prenant en compte la dimension sanction mais également la révision régulière des parcours en lien avec les partenaires de l’insertion (CAF, Pôle Emploi).

» Accès aux droits / politique du juste droit

Numéric'Action



Département de la Seine-Maritime



Conseil départemental de la Seine-Maritime



2017



En cours d'expérimentation

Jean-Marc LEGUILLARME - 02 32 14 58 02 - jean- marc.leguillarme@seine-maritime.fr & Baptiste LENGLET – 02 35 03 51 01 - baptiste.lenglet@seine-maritime.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

Les institutions présentes sur le territoire, dans une logique de modernisation de l'action publique, mais répondant également à leurs propres contraintes de gestion, se sont engagées dans un mouvement de dématérialisation de leurs services. Cependant, **la dématérialisation peut être une source de non-recours aux droits voire d'exclusion**, notamment pour les personnes peu à l'aise avec l'écrit ou Internet. Ainsi, si le numérique permet de simplifier l'accès aux droits et à l'insertion sociale et professionnelle, son accès requiert un accompagnement pour les publics fragiles. Afin de ne pas accentuer les difficultés des usagers à accéder à leurs démarches faute de connaissances nécessaires pour utiliser ces outils, il convient de mener des actions de sensibilisation et d'appropriation de ces outils à destination du public mais également des professionnels du travail social.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet Numéric'Action s'adresse aux professionnels du territoire et aux usagers des services du Département, il repose sur deux axes : 1) donner les moyens aux acteurs de proximité d'accompagner les usagers dans l'utilisation des sites Internet des administrations afin de leur garantir l'accès aux droits ; 2) mener des actions d'accompagnement au niveau individuel et/ou dans le cadre d'actions collectives à destination des publics confrontés à ces difficultés.

Ainsi, des sessions d'information sont organisées à destination des professionnels les plus sollicités par les publics (présentation et échanges autour des sites Internet portés par les institutions – cible : 1 500 personnes). Ce premier volet est issu d'une action partenariale et expérimentale initiée et coordonnée par le Département sur le secteur de Dieppe en 2017 : *Numéric'Action Solidaire*. L'objectif est de déployer cette action à l'échelle du département. Pour la mise en œuvre, le Département, au même titre que ses partenaires, s'est engagé à mettre à disposition des moyens humains. Le second volet de l'action permet l'implantation, sur certains secteurs du département (CMS de grande taille), d'un dispositif regroupant un équipement informatique (2 ou 3 postes, en libre accès) et un intervenant en charge d'un accompagnement et d'une médiation.

» Accès aux droits / politique du juste droit

Offre de service mutualisée



Département du Loiret



Conseil départemental du Loiret



Eric Coulon, Directeur de l'insertion et de l'habitat

OBJECTIFS/CONTEXTE

Finalité :

Proposer une offre de service mutualisée sur des points de contacts de proximité, pour faciliter l'accès à l'information, aux droits, et une orientation adaptée aux besoins.

Objectif général :

Mettre en lien les besoins exprimés des demandeurs avec l'offre de service correspondante (dans le domaine socio-professionnel), et dans le cadre d'une offre de service multi partenariale sous plusieurs formes (entretien et/ou via un support numérique).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Publics concernés

Tous publics souhaitant obtenir une réponse sur un besoin socio-professionnel

Stratégie d'intervention :

- Déploiement d'un réseau de points de contact de proximité basé sur les acteurs locaux (MSAP...)
- Information mutualisée (CAF, CARSAT, CPAM, CD, PE, MSA) de niveau 1
- Orientation vers les partenaires compétents dans une offre de service de niveau 2
- Accès aux ressources des partenaires
- Inscrire les futurs BRSA dans parcours individualisé dès le 1^{er} contact (à partir de la simulation des droits)

» Participation des bénéficiaires et co-construction des politiques d'insertion

Participation des allocataires du RSA à l'animation de la politique insertion



Département du Finistère



Conseil départemental du Finistère



2016



Aude JOURDAN, directrice de l'insertion et de la lutte contre les exclusions - aude.jourdan@finistere.fr

OBJECTIFS / CONTEXTE

Dans le cadre de la loi sur le RSA, les Départements sont tenus de prévoir la participation de représentants des allocataires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires chargées d'examiner des situations individuelles d'allocataires. Le Département du Finistère a souhaité aller au-delà de cette obligation afin d'associer les représentants des allocataires à la construction, à l'animation et à l'évaluation de ses politiques d'insertion.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Des sessions de formation des allocataires sont organisées ainsi qu'un séminaire annuel de travail pour ces représentants. L'élaboration du Programme départemental d'Insertion 2016-2021 a été l'occasion de mettre en œuvre cette ambition. Les allocataires ont ainsi participé aux groupes de travail avec les partenaires pour formuler des propositions. Ils/elles étaient également représentés au comité de pilotage chargé d'arbitrer les orientations de la politique départementale. Depuis 2017, des représentants des allocataires sont associés à l'évaluation de la politique d'accompagnement social des allocataires du RSA, à la reformulation de courriers ou à la refonte de certains documents de communication (plaquette RSA, guide de l'offre d'insertion...). Le chantier ambitieux qui a démarré en juillet 2017 est celui de l'animation d'un groupe de réflexion sur la lutte contre les préjugés concernant les publics au RSA ou en précarité. Un format de type atelier de co-développement est à l'étude.

» Participation des bénéficiaires et co-construction des politiques d'insertion

Participation des personnes allocataires du RSA aux politiques



Département de la Gironde



Conseil départemental de la Gironde



Corinne PAULAIS, directrice Inclusion et Insertion - c.paulais@gironde.fr

OBJECTIFS / CONTEXTE

La loi du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du RSA prévoit l'obligation pour les Départements d'associer les allocataires du RSA en particulier dans les instances pluri disciplinaires. Au regard des difficultés exprimées par les personnes à siéger dans ces instances, le Département a opté pour une participation plus active des personnes en les associant à l'élaboration de sa politique d'insertion.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Refonte du site Internet du CD33 en co-création entre des personnes allocataires du RSA, la direction de la communication du CD33, la direction des politiques d'inclusion et d'insertion. Objectif : redéfinir la destination générale du site, les fonctionnalités, l'ergonomie, le design. Travailler sur les pages insertion : destinataires, contenu, vocabulaire, services.....
- Appui à la création d'un outil pédagogique sous forme d'un jeu de plateau autour du parcours d'insertion, des difficultés et des ressources (actions, acteurs) à mobiliser (Jeu AQUILEJOB).
- Mise en place d'une étude relative à la notion de « freins à l'emploi » du point de vue des personnes. L'étude est co-construite entre un cabinet de sociologie et un groupe d'allocataires du RSA. Ils sont associés à l'élaboration d'un questionnaire d'enquête destiné à des personnes en insertion, le groupe participe à la co-analyse de l'enquête, il formule des recommandations à destination du Département pour améliorer les outils, le dispositif...d'accompagnement des personnes allocataires du RSA, il co-construit avec le cabinet de sociologie, les restitutions de cette étude.
- Mise en place d'un espace d'appui et de ressource pour les professionnels de l'insertion souhaitant développer des démarches participatives des allocataires du RSA – GAP insertion.

» Participation des bénéficiaires et co-construction des politiques d'insertion

Participation des bénéficiaires du RSA au Plan Départemental d'insertion



Département du Gard



Conseil départemental du Gard



Frédéric Nicolas, Directeur de l'Animation et du Développement social des territoires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un groupe de bénéficiaires du RSA a participé aux travaux d'élaboration du Plan départemental d'insertion (158 personnes au total). Les expressions des personnes ont fait l'objet d'un document élaboré. Les techniques d'expression utilisées se sont appuyées sur la méthodologie de Design en Innovation Sociale avec l'aide de deux stagiaires de l'Université de Nîmes qui préparent un diplôme universitaire en Design Innovation Sociale. Cette méthode permet une expression large et structurée à travers des outils relevant à la fois du ludique et du pédagogique.

Le travail avec les bénéficiaires du RSA se poursuit notamment avec un groupe de 27 personnes (représentatives des territoires) qui constitue aujourd'hui un groupe ressource. Est prévu un travail sur la création d'espaces d'entraide (besoin d'échanger entre eux), ainsi que sur la question de la mobilité ou l'inclusion numérique notamment. Cette action est innovante car les bénéficiaires ont été au cœur du dispositif (recueil de leurs témoignages et leurs propositions), et ils vont être sollicités tout au long du PDI pour apporter un éclairage sur les actions d'insertion menées, ainsi que sur leur évaluation.

Autre projet innovant : Le Département du Gard lance un projet de Plan d'inclusion numérique et une étude sur l'accueil social inconditionnel de proximité. Les usagers vont y occuper une part importante dans le diagnostic. Un appui méthodologique sera nécessaire.

» Santé des bénéficiaires du RSA

Agents santé



Département de l'Ain



Conseil départemental de l'Ain



Hélène FARA, chargée de mission insertion au Département de l'Ain – 04 74 32 58 93 - helene.fara@ain.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action vise à favoriser par des accompagnements individuels l'accès ou le retour aux soins des personnes en situation sociale précaire ou en voie d'exclusion sociale. Elle est animée par huit infirmiers diplômés d'Etat nommés Agents de santé, ce qui garantit un regard médical sur la situation des personnes à l'aide d'un accompagnement individualisé vers les soins. L'action se veut préventive et curative. Elle est associée à l'accompagnement social réalisé par le partenaire qui sollicite la mesure avec l'adhésion libre du bénéficiaire.

Pour l'accompagné, la finalité consiste à recouvrer une santé optimale afin de favoriser sa réinsertion socioprofessionnelle ou la consolidation de sa situation. Grâce à l'intervention de l'agent de santé, il est possible d'envisager une amélioration de la santé des personnes accompagnées et de ce fait obtenir des répercussions connexes comme la pérennisation de l'emploi ou le maintien dans le logement après traitement des carences constatées.

La présence de l'agent de santé permet également d'apaiser les éventuelles tensions avec le corps médical ou d'autres patients par exemple lorsque l'utilisateur risquerait de présenter un comportement inadapté en salle d'attente ou même lors de la consultation. L'agent de santé joue pleinement son rôle d'accompagnant vers le soin et de médiateur social.

» Santé des bénéficiaires du RSA

Plateforme d'Appui Conseil à l'Insertion Professionnelle (PACIP)



Département de la Gironde



Conseil départemental de la Gironde



2016



Corinne PAULAIS, directrice Inclusion et Insertion - c.paulais@gironde.fr

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action, engagée en décembre 2016, permet d'accompagner les personnes bénéficiaires du RSA ayant une problématique de santé évoquée comme un frein vers l'insertion professionnelle.

L'expérimentation repose sur un accompagnement individuel permettant de mettre en corrélation la situation de santé avec le projet d'insertion professionnel. Pour cela, l'équipe de la PACIP est notamment constituée d'une chargée d'insertion, d'une chargée de relation entreprise et d'une ergothérapeute. Mobile, elle se déplace au plus près des usagers, véritable critère de réussite de l'accompagnement sur ce territoire rural.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

Éléments de bilan intermédiaire de l'action (données arrêtées au 20 juin 2017) :

- 22 prescriptions réalisées majoritairement par les services sociaux (MDSI et CCAS),
- 17 accompagnements engagés et 4 en attente de rencontre

Concernant les tendances « profils des participants », sont rencontrés des personnes :

- ayant 45 ans en moyenne,
- majoritairement des hommes (part de 80 %),
- étant présent dans le dispositif RSA depuis environ 4 ans.

À ce jour, l'équipe de la PACIP se concentre sur la levée des freins identifiés permettant d'observer les premiers effets qui sont :

- la revalorisation et réassurance des participants,
- la prise de conscience de l'état de santé : capacité et incapacités,
- la redynamisation,
- l'investissement dans les démarches en lien avec la santé et le projet professionnel,
- l'élaboration du projet professionnel
- l'accès à l'emploi.

» Autres démarches

**Département de l'Aisne**

Chantier diplômant CAP VERT – L'association insertion du Pays de Saint Quentin (AIPSQ) propose aux personnes en insertion professionnelle d'intégrer un chantier visant à l'entretien des espaces vert de la Ville de Saint-Quentin et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin. Il s'agit d'une formation diplômante se déroulant sous la forme de 3 modules qui, une fois acquis, permettent d'accéder au Titre Professionnel de niveau V (équivalent CAP / BEP) d'Ouvrier du Paysage. Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

L'atelier collectif « Décllic » -Apprendre à rénover un logement et participer à des ateliers spécifiques ». La particularité est que cette action est confiée au CIDFF de l'Aisne pour toucher les femmes en situation difficile ou en grande précarité.

**Département du Calvados**

Conseillers emploi - Le Département envisage de généraliser l'accompagnement par des conseillers emplois déjà mis en place dans sept des onze services d'action sociale territorialisés avec un objectif d'économie estimé à 1,5M€.

**Département du Cantal**

Atelier de mobilisation socio professionnelle : En 2016, le Département a ouvert, à l'ensemble des publics fragiles, des ateliers dont l'objectif est de permettre à chaque participant de favoriser sa confiance en lui, de prendre conscience de ses capacités et de les développer, tout en se projetant à moyen terme dans un parcours d'insertion professionnelle. A raison de 2 plages horaires de 3 heures par semaine, pour une durée allant de 3 à 7 mois, il est proposé des temps de sensibilisation à l'usage de l'outil numérique et à l'utilisation des moyens de transport, des visites d'entreprises, d'équipements publics, du patrimoine culturel et naturel, des rencontres avec des responsables d'entreprises, d'associations et avec des élus locaux. Les ateliers ont également pris appui sur des pratiques physiques, sportives et artistiques pour travailler sur l'expression personnelle, renforcer l'estime de soi et le bien-être.

Groupe de rencontre : Ce projet, initié depuis 2012 consiste à réunir de façon bimensuelle un petit groupe d'habitants sur la base du volontariat, pour développer l'aide mutuelle à travers des activités supports innovantes, réfléchies et décidées par le groupe, en fonction de l'évolution des besoins. Le but est de rendre les habitants acteurs de leur insertion sociale et de faire émerger une dynamique de remobilisation. Différentes séances ont lieu alternant échanges, activités créatrices, et sorties. En 2016, dans l'objectif de revaloriser l'estime de soi des membres du groupe, il a proposé de les prendre en photos individuellement et d'exposer ces portraits (faits avec un professionnel) à l'Hôtel du Département. Début 2017, les membres du groupe ont été à la rencontre des professionnels du Social pour présenter la démarche et rendre cette expo itinérante.



Département de la Corrèze

Dispositif Boost Emploi - En mars 2016, le département a créé le dispositif Boost Emploi pour faciliter l'offre et la demande d'emploi sur le département de la Corrèze avec pour priorité: faciliter la mise en relation, l'accès aux offres et un accompagnement dans la réponse à une annonce.

Deux plateformes au cœur du dispositif :

- une plateforme internet s'adressant aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises qui recrutent : www.correzeboostemploi.fr
- Une plateforme téléphonique permettant la mise en relation rapide avec un conseiller afin de faciliter l'accès aux offres et accompagner les demandeurs d'emploi dans l'élaboration de CV et la mise en relation avec les employeurs. 0800 19 00 19 (appel gratuit).

Parallèlement à la création de Boost Emploi, le département a mis en place le dispositif **Boost Jeunes** pour favoriser l'emploi des jeunes Corrèziens. Il s'agit d'un accompagnement qui s'adresse aux 17-30 ans, souhaitant bénéficier d'un suivi renforcé, sous forme de coaching pour accéder à l'autonomie, à l'emploi ou à la formation. Une aide financière de 125 € par mois pendant une durée maximale de 4 mois peut être attribuée aux jeunes corrèziens rentrant dans le dispositif.



Département de la Corse du Sud

Expérimentation d'un parcours d'accès à l'emploi dans le secteur de l'aide à domicile : Dans le cadre d'un conventionnement avec la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile de Corse du Sud, le Département va expérimenter un parcours d'accès à l'emploi dans le secteur de l'aide à domicile, pour les demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA. L'action proposée se situe au carrefour des politiques de l'insertion et de l'autonomie. Il s'agit en effet de conjuguer les problématiques rencontrées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en matière de recrutement d'un personnel qualifié et les difficultés d'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA.

L'expérimentation d'un parcours d'accès à l'emploi via la mise en place d'un tutorat et d'un accompagnement à la prise de poste doit faciliter l'insertion professionnelle des personnes. Il s'agit également de permettre aux services d'aides à domicile de faire face aux difficultés de recrutement habituellement rencontrées en leur permettant d'être en mesure de recruter des personnels formés.

Les demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA qui intégreront l'expérimentation pourront ainsi :

- Acquérir un socle de connaissance « de base » avant de postuler ;
- Alternier périodes de formation théorique et stages pratiques dans les SAAD ;
- Devenir des « candidats repérés » ;
- Bénéficier d'un « immersion/tutorat » lors de leur prise de poste qui pourrait correspondre à une période d'essai accompagnée (dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle, en lien avec Pôle Emploi).



Département de la Gironde

La Bourse Départementale d'Insertion (BDI) est un espace collaboratif numérique qui recense l'offre d'insertion sociale et professionnelle de la Gironde. Mis à disposition de tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du Département, il constitue un appui à l'accompagnement des personnes. L'outil permet de trouver des informations sur les actions d'insertion dans les champs de l'emploi, la formation, l'Insertion par l'Activité Économique, le logement, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la mobilité, et le RSA/Règlementation. L'accès aux fiches actions est possible par thématique ou par territoire

(périmètres des 9 Pôles Territoriaux d'Insertion). 250 fiches actions sont ainsi disponibles. La BDI compte 9000 connexions mensuelles et 945 utilisateurs. En 2017 : Projet d'évolution permettant le basculement de cet espace sur une Plateforme d'Échanges des Partenaires de la Solidarité (espace accessible en extranet / fonction JCMS).

Le Chantier pour la Formation et Insertion (CFI) est une action originale développée dans le cadre d'un partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde qui s'appuie sur les principes fondateurs suivant :

- Intégration d'un public bénéficiaire du RSA
- Adéquation entre les besoins d'insertion du territoire et la nature de l'offre proposée
- Association du Département dès le démarrage du projet
- Respect de l'intérêt général et l'accompagnement de l'initiative territoriale

Ce dispositif est la concrétisation d'une volonté commune de la part du Département de Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine de proposer une offre de formation et d'insertion de proximité qui s'inscrit en complémentarité de l'offre de formation de droit commun et doit s'articuler avec celle-ci, afin de favoriser l'accès sécurisé à la qualification des publics les plus fragiles.

Données de bilan au 31 décembre 2015 :

- 52 Chantiers formations insertion co-financés
- 1 502 495 € de financement de la part du Département
- 760 stagiaires concernés dont 331 bénéficiaires du RSA
- 147 bénéficiaires sortis du dispositif RSA

Ensemble Développons l'Accompagnement

- Expérimentation d'une modalité de suivi social exclusif prévue par la convention entre Pôle Emploi et le Département de la Gironde pour faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales, de santé et professionnelles.
- Réhabilitation sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi dont les difficultés sociales bloquent de façon manifeste la recherche d'emploi, et empêchent toute démarche active vers l'insertion professionnelle.

Tel, qu'il est conçu, le projet d'EDÉA intègre une démarche participative dans la phase d'admission ainsi que dans la définition des objectifs afin de garantir l'adaptation de la réponse ou de la solution aux besoins de la personne dans une logique de co-construction « sur mesure » du parcours et de l'accompagnement en travaillant le parcours professionnel et le contexte social.



Département de Loire-Atlantique

Ouverture de l'apprentissage aux allocataires du RSA - Le Département de Loire-Atlantique travaille à la mise en place une expérimentation portant sur l'ouverture du contrat d'apprentissage aux allocataires du RSA de 25 à 30 ans. Cette expérimentation porte sur l'entrée en apprentissage d'une centaine de personnes de 25 à 30 ans sur 3 ans, dont une trentaine dès 2017. Les bénéficiaires de ce dispositif pourront accéder à l'ensemble des formations proposées en apprentissage.



Département du Loiret

Accès à la mobilité des bénéficiaires du RSA :

Finalité : Proposer une offre de mobilité par la mise à disposition de véhicules déclassés de la flotte départementale à destination des personnes en dynamique emploi.

Objectif général : Céder des véhicules départementaux remis en état auprès d'un partenaire associatif pour les mettre à disposition sous différents formats (locations courtes et formule type LOA).

Publics concernés : Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi sur des bassins non pourvus de moyens de transport en commun.

Stratégie d'intervention :

- A l'occasion du renouvellement du parc, identification des véhicules pouvant faire l'objet d'une « seconde vie »
- Remise en état des véhicules à céder et passage au contrôle technique avant cession
- Conventonnement avec un partenaire associatif local pour le portage de l'action
- Adosser cette mise à disposition avec une plateforme de mobilité
- Proposer aux demandeurs différentes formules permettant de la souplesse d'utilisation (location à la journée, à la semaine, au mois, location avec option d'achat pour les missions longues...)
- S'appuyer sur un garage solidaire pour assurer la maintenance des véhicules



Département de la Meuse

Diagnostic métier sanitaire et social - Les besoins en professionnels diplômés du sanitaire et du social (SASO) vont fortement s'accroître dans les années à venir, notamment dans les domaines d'activités liés au grand âge et à la petite enfance, alors même que ceux-ci souffrent actuellement d'un défaut d'attractivité. Les prochaines vagues de départs à la retraite des salariés vont également accroître les besoins en personnels. Ce secteur occupe une place importante dans l'économie régionale et meusienne, autour d'une trentaine de professions et il est fort pourvoyeur d'emplois. En Meuse, il représente 10 600 emplois salariés, soit 19 % de l'emploi salarié en Meuse en 2013.

Compte tenu des compétences du Département en matière de solidarités, il est important de connaître davantage ce secteur, d'en identifier les difficultés et les besoins en matière d'emplois, de qualification.

Le Département de la Meuse souhaite ainsi mener un diagnostic territorial sur l'emploi et la formation dans le domaine du sanitaire, du social et du médico-social, avec pour objectif général de réaliser un état des lieux de ces deux secteurs, d'identifier les métiers en tension et de mesurer l'adéquation entre l'offre du territoire et les demandes en qualification exprimées.

L'aboutissement de cette étude est d'apporter des pistes d'actions aussi bien en interne pour la collectivité départementale, que pour le territoire meusien.

En interne, le diagnostic sera réalisé par la Direction des Ressources Humaines, en lien avec la Direction de l'Insertion, et permettra de montrer les métiers en tension dans la collectivité et d'anticiper la pyramide des âges. La démarche externe sera mise en œuvre en partenariat avec l'ARS, Pôle Emploi Meuse, l'UD55-Directe, et en lien avec les travaux du Contrat d'Objectif Territorial sur les métiers du sanitaire et du social de la Région Grand Est. Les acteurs économiques et d'autres acteurs institutionnels seront également impliqués (CAF, CPAM, Fédérations d'employeurs, OPCA, ...).



Département de la Moselle

Programme européen transfrontalier Sesam'GR - Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché germanophone, le Département de la Moselle a initié en 2016 année le programme Sesam'GR qui rassemble des partenaires français, allemands, belges et luxembourgeois. Lancé pour 3 ans, il vise à renforcer les parcours plurilingues en développant de nouveaux concepts pédagogiques et didactiques à destination des professionnels de l'éducation de la maternelle au secondaire, à favoriser le développement

de compétences interculturelles et à préparer l'insertion professionnelle des jeunes de part et d'autre de la frontière via des formations adaptées et des stages en entreprises. Par ailleurs, des assistants de langue cofinancés par les Communes, le Département et l'Union européenne initient les enfants à l'allemand dès le plus jeune âge.



Département du Tarn-et-Garonne

Plan Emploi/Insertion : dispositif d'insertion professionnelle fondé sur les contrats aidés (cadre de la CAOM entre le Préfet et le Président du Conseil Départemental) avec une aide incitative du Département visant à faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA socle à ces mises en situation de travail.

Accompagnement global : convention entre le Département et Pôle emploi visant à mettre en synergie les deux administrations et à lever les freins à l'insertion professionnelle rencontrés par les usagers.



Département de la Vendée

Contrat Vendée Emploi : Ce dispositif est mené à titre expérimental sur l'ensemble du territoire du Département depuis le 1^{er} octobre 2017. Il s'adresse aux bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans pour privilégier une approche sociale, et aux employeurs du secteur marchand quel que soit leur secteur d'activité. En contrepartie, le Département verse à l'employeur une aide mensuelle.

Chapitre 2

Autonomie

» Modes alternatifs d'accueil PA/PH

Dispositif d'habitat adapté pour personnes traumatisées crâniennes ou cérébro-lésées



Département du Doubs



2014 – 2017



En cours d'expérimentation



Association des familles de Traumatisés crâniens et Cérébro-lésés (AFTC)



Odile Delevoye, odile.delevoye@doubs.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

- Répondre aux orientations du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale : Construire des réponses intermédiaires entre le domicile et les différentes formes d'accueil, notamment *favoriser des choix de vie autonome des personnes âgées et des personnes handicapées, en développant des solutions alternatives à l'accueil en établissement*
- Rechercher de réponses pour les personnes handicapées prises en charge par des parents vieillissants et pour les personnes handicapées isolées, risquant de se mettre en danger.

DESCRIPTION DU PROJET

Un **hébergement dans des logements diffus** gérés par des bailleurs sociaux, implantés dans un même quartier à proximité des services de l'AFTC (notamment un SAMSAH et un accueil de jour). Les bénéficiaires sont locataires de leur logement, potentiellement éligibles aux APL.

Certaines des personnes concernées, bénéficient déjà d'une orientation CDAPH vers le SAMSAH (dotation globale du Département) et/ou vers accueil de jour (financement du Département au prix de journée). Le dispositif met en place **un encadrement de proximité le soir et le week-end** assuré par des moniteurs-éducateurs salariés de l'AFTC. Il est financé par la **mutualisation des heures de PCH, volet aide humaine – participation à la vie sociale**, qui peuvent être attribuées individuellement aux personnes en fonction de leurs besoins de compensation, par la MDPH.

Les modalités de financements sont arrêtées dans le cadre d'une convention entre le Département et l'AFTC : **versement mensuel, directement à l'association**, du montant global des heures attribuées à chaque bénéficiaire au titre de la PCH, au tarif horaire national. Un contrôle d'effectivité sera effectué annuellement par les services du Département.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Favoriser une meilleure inclusion des personnes handicapées
- Permettre un apprentissage « sécurisé » de l'autonomie
- Eviter à terme des institutionnalisations traumatisantes pour la personne et coûteuses pour la collectivité

» Modes alternatifs d'accueil PA/PH

Dispositif de maisons familiales pour personnes cérébro-lésées



Département de la Gironde



Depuis 2000

Effectif. 24 maisons en fonctionnement, une 25^{ème} en projet

Association des familles de traumatisés crâniens (AFTC) et Ligue pour l'adaptation du diminué physique ADAPT

Amélie Laborde, a.laborde@gironde.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

Trouver une solution alternative à l'institutionnalisation pour des personnes en situation de handicap, dont la vie en famille est devenue difficile en raison des troubles du comportement consécutifs à leurs lésions et de la charge de leur handicap.

DESCRIPTION DU PROJET

Quatre personnes en situation de handicap **partagent une « Maison des quatre »**, logement du parc locatif social (pavillon, appartement), adapté si besoin par le bailleur avec l'aide des collectivités territoriales et située à proximité des services. La gestion locative du lieu est assurée par une association d'**intermédiation locative**, agréée par la Préfecture. Les résidents sont sous locataires de cette association.

Pour assurer, si nécessaire, une présence 24h/24 auprès des résidents via un **réfèrent ou « maîtresse de maison »**, professionnel(le) expérimenté(e) (coordination de l'ensemble des intervenants et lien avec les familles) et l'intervention d'un service à domicile spécialisé, Traumatisés crâniens assistance (TCA), **les heures de PCH de chaque résident sont mutualisés**. Un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (**CPOM**) a été signé entre le Département et TCA qui prévoit le périmètre d'intervention (25 maison), le volume prévisionnel d'heures et le nombre de bénéficiaires (78)

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Favoriser une meilleure inclusion des personnes handicapées
- Permettre un apprentissage « sécurisé » de l'autonomie. Des personnes ont pu accéder à un logement ordinaire.
- Eviter à terme des institutionnalisations traumatisantes pour la personne handicapée et coûteuses pour la collectivité
- Ce dispositif est aujourd'hui déployé dans plusieurs autres départements notamment **les Alpes de hautes Provence, les Bouches du Rhône, la Haute-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, le Bas-Rhin, la Sarthe**

Haltes-répît pour personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés



Département de la Haute-Garonne



Depuis avril 2016



2^{ème} appel à projet en cours



Le Conseil départemental



Pierre Suc-Mella, pierre.suc-mella@cd31.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

Dans le cadre de la reconnaissance du droit au répît par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Appel à projet lancé par le Département en avril 2016. 5 structures actuellement labellisées, avec pour objectif de mailler l'ensemble du territoire départemental d'ici 2021

DESCRIPTION DU PROJET

Structures non médicalisées destinées à accueillir sur ½ journée ou 1 journée douze personnes maximum, atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Des **activités ludiques ou de loisirs** leur sont proposées, **encadrées par des professionnel(le)s qualifié(e)s** (psychologue, assistantes de soins, ergothérapeute) **et des bénévoles**, selon un ratio d'un encadrant pour deux personnes accueillies.

Ces haltes répîts sont gérées par des associations, des syndicats communaux ou des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elles sont soumises à un cahier des charges du Département qui apporte une aide financière pour le fonctionnement de ces structures. Un coût de 10 à 12 euros par demi-journée est à la charge des personnes accueillies.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et repousser une éventuelle entrée en établissement.
- Favoriser le maintien du lien social des aidés et des aidants.
- Permettre des temps de répîts pour les proches aidants, améliorer leur bien être psychologique et physique, prévenir des risques de maltraitance

Des dispositifs similaires sont également développés par le **Département du Pas-de-Calais** depuis 2010 (5 pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et 2 pour des personnes en situation de handicap

» Modes alternatifs d'accueil PA/PH

Accueil familial regroupé pour personnes âgées et personnes handicapées



Département de l'Indre



Depuis 2015 (à vérifier)



réalisé (vérifier nombre de maisons existantes)



les communes d'implantation des logements



Françoise Le Monnier de Gouville, dpds-direction@indre.fr

CONTEXTE

Le Conseil Départemental de l'Indre a mis en place un Service d'Accompagnement à l'Accueil familial, mode d'accueil intermédiaire entre le domicile et l'établissement qui favorise le maintien du lien social pour la personne accueillie

Ce mode d'accueil réglementé (agrément du Conseil départemental) doit faire face à plusieurs freins, notamment :

- Les candidats à l'agrément d'accueillant ne disposent pas toujours d'un logement adapté
- Les accueillants agréés sont souvent isolés dans la pratique de leur activité

Pour lever ces freins, tout en favorisant l'activité locale en zone rurale, le Département a développé un concept de Maison d'accueil familial ou accueil familial regroupé.

DESCRIPTION DU PROJET

A l'initiative d'une commune, cette dernière **construit ou rénove son patrimoine immobilier** afin de créer plusieurs logements qui permettront de **loger deux ou trois accueillants et leurs accueillis** (maximum trois par accueillants). Les accueillants sont locataires de la commune et dispose de logements adaptés pour leur activité

L'investissement immobilier, à la charge de la commune peut être solvabilisé par des **subventions incitatives de la part de l'Etat et des collectivités territoriales** (région, département), ainsi que de la Carsat, soit jusqu'à 70 à 75% du coût global du projet. Le recours éventuel à l'emprunt sera couvert par le montant des loyers versés par les accueillants.

Les accueillis rétribuent l'accueillant familial et peuvent bénéficier selon leur situation de l'APA, de la PCH, de l'aide à l'hébergement, des allocations logements...

La présence de plusieurs accueillants sur un même site facilité le **remplacement de l'accueillant** et favorise la mise en place **d'animation communes**.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Proposer des solutions d'accueil adapté et de proximité aux personnes âgées ou en situation de handicap, dont l'autonomie est réduite.
- Développer l'attractivité de l'accueil familial
- Favoriser le maintien et le développement d'activité en zone rurale
- Contribuer à la sauvegarde du patrimoine immobilier des communes
-

» Modes alternatifs d'accueil PA/PH

Résidences accompagnées pour personnes âgées autonome



Département de la Meurthe-et-Moselle



2015



2 résidences réalisées sur les 6 programmées



Conseil départemental

Marie-Annick Helfer, mahelfer@departement54.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Action qui s'inscrit dans le cadre du schéma gérontologique 2009-2013 et du schéma handicap 2007-2013. Volonté de créer des modes d'accueil innovants et alternatifs entre domicile et établissement, pour répondre aux besoins des personnes âgées qui souhaitent rompre leur isolement mais ne veulent pas entrer en EHPAD.

Cette préoccupation est partagée par plusieurs autres acteurs du territoire, notamment la Carsat. Décision politique de créer sur chaque territoire une résidence accompagnée pour personne âgée, avec expérimentation du modèle sur le territoire de Lunéville, à Cirey sur Vezouve

DESCRIPTION DU PROJET

Projet monté en partenariat avec un bailleur social départemental (MMH), un établissement public départemental sur le champ du handicap (CAPS), les Caisses de retraite, la Commune et l'intercommunalité

- **12 à 20 logements sociaux** portés par Meurthe-et-Moselle Habitat (bailleur départemental), sous forme de lotissements pavillonnaires ou de petits collectifs, aux normes environnementales et éligibles à l'APL
- **Un personnel d'accompagnement** (Caps), logé sur place qui favorise le lien social, sécurise les résidents et rend de petits services
- **Une salle commune**, espace d'animation interne, notamment en matière de prévention mais également ouvert aux activités pour l'ensemble des habitants
- **Une intégration dans le tissu local**, avec en proximité des ressources médico-social et sanitaire

Le financement du fonctionnement repose sur le résident, la commune et le conseil départemental

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

A l'issue d'une année de fonctionnement le modèle initial a été aménagé pour mieux correspondre à la réalité économique : le temps de présence de l'accompagnateur a été réduit et une recette supplémentaire a été sollicitée auprès de la conférence des financeurs (100 euros supplémentaires par mois et par résident).

- Développer une offre intermédiaire
- Favoriser le lien social et le lien intergénérationnel
- Anticiper la transition entre domicile et établissement
- Participer au développement des territoires

» Modes alternatifs d'accueil PA/PH

HabiTED : logements adaptés pour jeunes autistes

Département du Nord



Depuis janvier 2016



Réalisé



Association ISRAA



Arnaud LOPEZ, arnaud.lopez@lenord.fr



Retrouvez cette action expertisée sur www.apriles.net, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas.

CONTEXTE/OBJECTIFS

Répondre à un besoin non satisfait d'accueil et d'accompagnement pour des jeunes adultes autistes, souffrant de Troubles envahissants du développement (TED), dans une logique d'autonomisation progressive et d'inclusion sociale.

Le dispositif de logement accompagné HabiTED a été initié par l'association ISRAA avec les partenaires institutionnels et associatifs concernés.

DESCRIPTION DU PROJET

HabiTED accueille **10 jeunes adultes de 20 à 30 ans, diagnostiqués TED** et bénéficiant tous de la PCH et pour huit d'entre eux d'une orientation SAMSAH/SAVS. Le dispositif repose sur :

- **10 appartements dans le parc locatif social**, éligible aux APL. La gestion locative du lieu est assurée par une association d'intermédiation locative. Les résidents sont sous locataires de cette association
- Un environnement sécurisé : **une présence quotidienne (jour, nuit, week-end)** est assurée sur le site pour répondre aux besoins des habitants, hors temps d'intervention des services à domicile, et garantir le bon fonctionnement du bâtiment. Cette présence est financée par une mutualisation partielle des heures de PCH.
- **Un accompagnement global** pour favoriser l'acquisition de l'autonomie : accompagnement vers la formation, vers l'insertion professionnelle, vers les loisirs...

IMPACT/CRITERE D'EVALUATION

Développement d'une offre alternative à l'institutionnalisation ou au domicile pour des jeunes adultes autistes.

- Meilleure inclusion des personnes atteintes de TED dans leur environnement.
- Evolution à titre expérimental des dispositifs existants (GEVA, PCH...).
- Création de nouveaux outils de suivi et d'accompagnement.
- Evolution des pratiques professionnelles.

En s'appuyant sur l'expérience d'HabiTED, le Conseil départemental du Nord et la MDPH du nord étudie une 15 aine d'autres projets et ISRAA envisage de développer une offre supplémentaire de 10 logements dans une logique de parcours (amont et aval d'HabiTED).

Unités de vie pour personnes handicapées âgées en EHPAD



Département du Pas-de-Calais



Depuis 2009. 14 unités implantées



Réalisé



Les EHPAD accueillants le dispositif



Nathalie Pontasse, pontasse.nathalie@pasdecals.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

La création d'unité de vie pour personnes handicapées âgées en EHPAD (UVPHA) est l'un des objectifs du schéma départemental 2011-2015 du Pas de Calais en faveur des personnes en situation de handicap. Ces UVPHA sont une des réponses aux nouveaux besoins générés par le vieillissement de ces personnes, comme l'a mis en évidence le rapport Gohet.

DESCRIPTION DU PROJET

Ces **unités d'hébergement dédié sont intégrées dans un EHPAD**, en complément de ses missions. Elles relèvent d'une autorisation conjointe de l'ARS et du Département.

Le Département attribue une dotation annuelle de fonctionnement à l'UVPHA permettant de garantir un ratio d'encadrement sur l'unité personnes handicapées vieillissantes

L'EHPAD peut utiliser cette dotation selon deux modalités (cumulatives) :

- Procéder à un recrutement direct de personnel supplémentaire ayant une compétence sur le champ du handicap
- Et/ou faire intervenir un SAVS sous la forme d'une prestation de service conventionnée. Cette prestation du SAVS est individualisée toutefois les interventions auprès de plusieurs résidents de l'UVPHA peuvent être mutualisées (démarches, sorties, projets communs)

Le fonctionnement de l'UVPHA implique la mise en place de partenariat entre l'EHPAD, des associations et des ESMS du champ du handicap, le secteur de la psychiatrie... dans une **logique de mutualisation des moyens et des compétences**

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

14 EHPAD accueille des UVPHA sur neuf territoires départementaux, avec un objectif de 230 places

- Offrir une réponse adaptée aux personnes âgées vieillissantes et une nouvelle offre d'accueil
- Favoriser le rapprochement entre champ du handicap et celui de la gérontologie
- Développer les articulations entre champ du domicile (SAVS) et celui des établissements.

» Modes alternatifs d'accueil PA/PH

Le label béguinage, logements sociaux adaptés à la perte d'autonomie



Département du Pas-de-Calais



Depuis 2012



Réalisé. Plus d'une centaine sur le département soit 1800 logements



Les bailleurs du département



Nathalie Pontasse, pontasse.nathalie@pasdecalais.fr



Retrouvez cette action expertisée sur www.apriles.net, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas.

CONTEXTE/OBJECTIFS

Le béguinage est une forme d'habitat partagée traditionnel du nord de l'Europe, vieille de plusieurs centaines d'années et dont le modèle a été adapté dans les années 90, par les bailleurs sociaux du Nord de la France pour proposer un habitat adapté intermédiaire entre le domicile et l'établissement aux personnes âgées encore autonome.

Le Pas de Calais en compte une centaine représentant 1800 logements du T1 au T5. Le Département, qui a inscrit dans son schéma Personnes Agées le développement d'une offre d'habitat adapté à la perte d'autonomie, a souhaité favoriser le développement des Béguinages et améliorer la lisibilité de l'offre auprès des usagers.

DESCRIPTION DU PROJET

Création d'un **cahier des charges partenarial**, associant les bailleurs et les acteurs du logement et ceux du champ des personnes âgées : Carsat, Union départementale des CCAS, CCAS, Agence régionale de Santé, CLIC, Direction départemental des territoires et de la mer. Le cahier des charges prend en compte l'accessibilité, l'adaptation, la sécurisation, le lien social et le développement durable. Le respect de ce **cahier des charges ouvre à labellisation**.

L'attribution du label se fait **dans le cadre d'un appel à projet lancé** par le Département auprès des différents bailleurs. L'instruction est réalisée par les services du siège et du territoire. Une cérémonie de remise des labels est organisée sur chaque territoire et donne lieu à communication.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

- Développer une offre intermédiaire de qualité ; Donner de la visibilité aux béguinages
- Favoriser le rapprochement entre deux secteurs différents : le logement et le médico-social

Les Maisons partagées « Simon de Cyrène »



Département du Val-de-Marne



Depuis janvier 2017



Réalisé



Association Simon de Cyrène



Nadia Laporte-Phoeun, nadia.laporte-phoeun@valdemarne.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

L'association Simon de Cyrène a été fondée afin de permettre à des personnes cérébro-lésées et/ou présentant une déficience motrice importante de retrouver une vie sociale et de sortir de leur isolement. Elle a notamment développé un modèle d'habitat accompagné, faisant cohabiter résidents en situation de handicap et résidents valides, chargé d'assurer une présence quotidienne auprès des premiers.

Le premier lieu de vie a été ouvert à Vanves en 2011, puis à Angers et Dijon.

Rungis est la quatrième réalisation.

DESCRIPTION DU PROJET

A Rungis, la structure s'organise autour de **deux maisons, située en cœur de ville**, aménagée en studio privatifs de 30m² et en pièces à vivre communes (salle à manger, salon, jardin...), totalement accessibles. Elle est prévue pour accueillir 33 personnes (**personnes handicapées, volontaires valides, intervenants**)

Une maitresse de maison assure l'animation et le fonctionnement au quotidien des lieux.

Les résidents valides, assistants salariés du SAAD spécialisé (intégré à la structure) ou volontaires en service civique, s'engagent à partager la vie quotidienne des résidents handicapés, sur **une logique communautaire**.

Chaque résident est bénéficiaire d'une PCH à laquelle s'ajoute une PCH forfaitisée (2h par jour d'aide humaine), versée en complément de la PCH de droit commun.

IMPACT

- Favoriser une meilleure inclusion des personnes handicapées
- Développer les capacités d'autonomie
- Offrir une alternative au maintien dans le domicile familial ou à l'institutionnalisation, coûteuse pour la collectivité

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Restructuration et regroupement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile



Département des Côtes-d'Armor



Depuis 2016



En cours de réalisation



Conseil départemental



Jean-François Giunti, jean-francois.giunti@cotesdarmor.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

En Côtes d'Armor, l'offre d'aide à domicile pour les personnes vulnérables comprend 85 services, sous différents statuts. Le Conseil départemental a mis en lumière les difficultés rencontrées par les gestionnaires de ces services, la plupart de taille modeste, au regard de la capacité économique à prendre en charge la totalité des coûts de structure et à assumer les obligations de la loi 2002-2 et du cahier des charges national relatif au secteur de l'aide à domicile.

L'objectif du Département est de permettre un développement de qualité de l'offre à domicile en garantissant un service homogène en qualité, en tous points du territoire et en contenant un tarif accessible pour tous.

DESCRIPTION DU PROJET

Le Département a lancé **un appel à candidatures** pour retenir un nombre limité de structures pérennes et susceptibles d'offrir un service de qualité à tout demandeur sur l'ensemble du territoire. En conséquence, et en lien avec les évolutions des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) consécutives à la loi NOTRe, la réponse à cet appel à candidatures va conduire au **rapprochement de services**, sous des formes variées, pour leur permettre de proposer une réponse adéquate au **cahier des charges départemental**. Les opérateurs retenus se verront proposer un **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)** et un partenariat privilégié avec le Département.

Les porteurs de projet de regroupements peuvent bénéficier **d'une assistance et d'un accompagnement dans la le cadre de la préparation stratégique et technique de leur candidature**. A l'issue de la phase de validation des candidatures, un nombre restreint de SAAD, habilités à l'aide sociale, assureront la couverture des besoins en tous points du territoire tout en garantissant aux usagers la faculté de choisir l'opérateur.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

- Une couverture garantie de toutes demandes en tous points du territoire départemental
- Une offre calibrée pour chacun des territoires
- Des structures nouvelles habilitées, issues de nombreux regroupements de petites et moyennes structures associatives et publiques accompagnées par le département
- Mutualisation des moyens et des compétences

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Plate-forme d'hébergement et d'accompagnement pour jeunes adultes en situation de handicap



Département du Finistère



Depuis 2016



partiel



Association les Genêts d'Or



Yannick Deimat, yannick.deimat@finistere.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

L'autonomisation des jeunes en situation de handicap a été inscrite au 4^{ème} schéma pour les personnes handicapées (2013-2018) du Département du Finistère.

En raison de la pénurie de places dans les établissements d'accueil pour adultes handicapés, de nombreux jeunes en situation de handicap, pris en charge dans des Instituts médico-éducatifs (IME^o) relevant du champ de l'enfance handicapée, y sont maintenus, dans le cadre de l'amendement Creton, jusqu'à leur 20 ans, puis renvoyer sans activité à domicile, tout comme ceux qui étaient précédemment accompagnés en milieu scolaire ordinaire.

Cette situation occasionne des tensions et rend l'insertion de ces jeunes adultes d'autant plus difficile.

DESCRIPTION DU PROJET

Le Département du Finistère a initié un **appel à projet** afin de constituer **une plateforme** permettant de proposer au jeune de construire son projet de vie en expérimentant les modes d'accueil, de prise en charge, en évaluant ses capacités professionnelle, son besoin de formation, son autonomie sociale et le niveau d'accompagnement nécessaire. Cette démarche implique une **fluidification des dispositifs existants** afin d'intégrer **stages, aller-retour, périodes de test et droit à l'échec**.

Le Département a retenu l'association les Genêts d'Or (établissements et services) pour porter cette plateforme qui s'articule autour de différents agréments :

- 5 places d'accueil de jour et 9 places de SAVS dont 4 en habitat groupé, ouvertes depuis avril 2016 ;
- 30 places de foyer de vie disponibles fin 2017

Coût du fonctionnement annuel du dispositif : **1,5 millions d'euros de dotations**.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Prévention des ruptures de prises en charge
- Fluidification et dynamisation des parcours
- Accompagnement global à l'accès et au maintien dans l'autonomie
- Construction d'un projet de vie, d'insertion sociale et professionnelle

Ce projet est fortement inspiré du dispositif APIC's mis en place par l'ARS et les ADAPEI des Pays de la Loire. Dispositif similaire en cours de déploiement en Gironde (voir fiche suivante)

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Plate-forme d'hébergement et d'accompagnement pour jeunes adultes en situation de handicap



Département de la Gironde



nc



Initial



ADAPEI de Gironde



Odile Arnaud, o.arnaud@gironde.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

Le Département de la Gironde compte 284 jeunes adultes en situation de handicap concernés par l'amendement Creton (voir fiche précédente). Les trois quarts sont accueillis en IME et 20% en institut d'éducation motrice (IEM) ou en établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés.

Comme dans de nombreux autres établissements, il connaît une situation de pénurie sur certains types d'établissements pour adultes (Foyer d'accueil médicalisé, Maison d'accueil spécialisée et Foyer occupationnel)

Cette situation occasionne des tensions et rend l'insertion de ces jeunes adultes d'autant plus difficile.

DESCRIPTION DU PROJET

La plateforme est développée par l'ADAPEI de la Gironde afin de permettre aux jeunes adultes concernés par l'**amendement Creton** de disposer d'un **temps de préparation à leur entrée dans le monde adulte** et d'évaluation précise leurs besoins, d'un accompagnement adapté et renforcé pour leur insertion dans un milieu de vie adulte, professionnel ou non.

Une convention partenariale entre l'association porteuse du projet, le Département et l'Agence régionale de Santé est en cours de signature.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

Voir fiche précédente

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Dispositif d'EHPAD « hors les murs »



Département de la Gironde



Depuis 2015



Réalisé.



Association COS

CONTEXTE/OBJECTIFS

Permettre le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie tout en réduisant les risques liés à une prise en charge séquentielle et les risques de rupture en cas d'hospitalisation d'urgence.

Expérimenté dans le cadre du PAERPA en Aquitaine

DESCRIPTION DU PROJET

Concept mis en place au sein de l'EHPAD Villa Pia, qui repose sur la présence d'un aidant et plusieurs dispositifs intégrés :

- **Un système de télésurveillance et de visio-assistance** (tablette) 24h/24, 7 jours/7, au domicile de la personne, relié à l'équipe soignante de l'EHPAD et à un accueil d'urgence. Le dossier médical est partagé entre le domicile et l'EHPAD, via la tablette (dossier médical personnel informatisé DMP).
- **Une offre de répit et d'accompagnement** permettant de l'accueil séquentiel, du répit à domicile, le soutien psychologique de l'aidant, pour prévenir et anticiper les difficultés liées au maintien à domicile
- Un **partenariat** renforcé et formalisé par des conventions **avec les services ambulatoires : professionnels libéraux, SSIAD, SOS médecins, SAMU...** qui peuvent valider si besoin l'évaluation de la situation faite par l'infirmière d'EHPAD
- Une chambre d'accueil d'urgence 24h/24 à l'EHPAD, pour éviter une hospitalisation non pertinente.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

- Rendre accessible l'expertise gériatrique d'un EHPAD aux personnes résidant à domicile
- Anticiper les risques de rupture pour les personnes isolées
- Réduire le nombre d'hospitalisations non pertinentes
- Rassurer le couple aidant/aidé et prévenir l'épuisement de l'aidant.

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Service d'accompagnement à l'accueil familial



Département de l'Indre



Depuis 2003



Réalisé. 6 SAAF déployés sur le département



Le Conseil départemental



Françoise Le Monnier de Gouville, dpds-direction@indre.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

Le dispositif des accueillants familiaux a été mis en place par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Il permet à des particuliers, ayant reçu un agrément du conseil départemental, d'accueillir à leur domicile, sous certaines conditions, des personnes âgées ou handicapées relativement autonomes. Le Conseil départemental de l'Indre a promu ce dispositif depuis 2003 et s'est efforcé de lever les freins à son développement, notamment celui de l'isolement des accueillants familiaux. Il a ainsi mis en place un service d'accompagnement à l'accueil familial.

DESCRIPTION DU PROJET

A partir d'un **établissement médico-social dit « pivot »** (Foyer pour adultes handicapés ou EHPAD), une équipe pluridisciplinaire de coordination est constituée. Elle constitue un **pôle ressource** et d'accompagnement pour les accueillants familiaux du territoire qui lui est attribué. Cette équipe est composée d'un coordonnateur, d'un travailleur social et d'un psychologue dont les temps de travail sont évalués au prorata du nombre d'accueillants familiaux implantés sur le territoire.

Les missions de cette équipe sont :

- un **accompagnement individuel** des accueillants, à leur demande ou après évaluation d'un besoin de soutien ;
- l'organisation **d'actions collectives** à destination des accueillants (groupes de paroles...)
- la **promotion** du dispositif d'accueil familial

L'établissement pivot s'engage également à répondre à toute situation de rupture d'accueil (places d'accueil d'urgence).

Une convention est établie entre les établissements pivots et le Conseil départemental. Le financement du dispositif est assuré par le Département dans le cadre d'une dotation annuelle.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

- Proposer des solutions d'accueil adapté et de proximité aux personnes âgées ou en situation de handicap, dont l'autonomie est réduite.
- Développer l'attractivité de l'accueil familial
- Rompre l'isolement des accueillantes
- Sécuriser le dispositif

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Unité mobile d'accompagnement des travailleurs d'ESAT en fin d'activités



Département de la Meuse



Mise en œuvre prévue fin 2017



En projet



ADAPEI de la Meuse



Laura Daumas, laura.daumas@meuse.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

La durée de vie des personnes en situation de handicap mental a progressé. Cet allongement a des conséquences sur la prise en charge des personnes, notamment celles exerçant une activité dans le cadre d'un ESAT et hébergées par des parents eux même vieillissants. Le Conseil départemental de la Meuse soutient une initiative de l'ADAPEI pour créer une équipe mobile afin- d'aider ces personnes handicapées vieillissantes à préparer la fin de leur activité professionnelle pour leur éviter de se retrouver en situation d'isolement, tout en favorisant des périodes de répit à leurs aidants et une transition vers de nouveaux modes d'accueil.

DESCRIPTION DU PROJET

Une équipe mobile interviendra sur l'ensemble du territoire départemental pour :

- Proposer à des travailleurs d'ESAT des stages et des animations afin de les aider à **préparer leur retraite**. Ces actions seront développées en lien avec les acteurs locaux pour constituer autour de la personne un véritable réseau et lui permettre se familiariser avec un nouvel environnement.
- **Soutenir les aidants proches** de ces travailleurs vieillissants, par des temps de répit et un travail sur le parcours de la personne handicapée vieillissante, afin d'anticiper une évolution du mode d'accueil, sans attendre une situation de rupture.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Anticiper la fin d'activité des travailleurs d'ESAT
- Favoriser le maintien du lien social chez des personnes handicapées vieillissantes
- Favoriser le répit des aidants proches âgés
- Anticiper la transition vers de nouveaux modes d'accueil

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Maison départementale de l'Autonomie sur le principe du guichet intégré



Département du Pas-de-Calais



nc



Réalisé



Le Conseil départemental



Nathalie Pontasse, nathalie.pontasse@pasdecalais.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Dans le cadre de ses schémas en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département du Pas-de-Calais a fait les choix de la convergence des dispositifs dédiés à ces deux publics et d'une mise en œuvre territorialisée des politiques en faveur de l'Autonomie.

Ces axes stratégiques reposent notamment sur le déploiement, sur chacun des huit territoires départementaux, d'une Maison de l'Autonomie (MDA), inspirée du fonctionnement en guichet intégré des MAIA. L'objectif de la MDA est d'améliorer le réseau d'accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées, personnes en situation de handicap et de leurs aidants ; d'améliorer leur accompagnement ; de concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'aide aux aidants.

DESCRIPTION DU PROJET

La MDA repose sur la **mutualisation des moyens** entre le Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les CLIC et les MAIA portées par le département.

Elle s'appuie sur la mise en place et l'animation d'un **guichet intégré**. Celui-ci est constitué de l'ensemble des institutions ou professionnels qui constituent un point d'entrée (guichet d'accueil ou d'orientation sur le territoire) pour les personnes : CCAS, CLIC, Mairies, services médico-sociaux...). Chaque porte d'entrée du guichet intégré est en capacité d'apporter une **réponse harmonisée et adaptée** aux besoins des usagers et de les orienter vers les ressources adéquates.

La MDA (soit les 8 MDA territorialisées) exerce 4 missions principales :

- Accueil, information, orientation ;
- Evaluation médico-sociale et mise en œuvre des réponses ;
- Accompagnements
- Animation d'un réseau d'acteur et développement de plateformes territoriales d'aide aux aidants

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

La démarche intégrative favorise :

- Une meilleure coordination des acteurs du territoire
- Une amélioration de l'accès au droit
- Une plus grande fluidité des parcours
- Une harmonisation et une globalisation des réponses

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Articulation des SAMSAH et SAVS en SAMO Service d'accompagnement en milieu ouvert



Département du Pas-de-Calais



Depuis 2015



Réalisé. 8 SAMO fonctionnent sur le Département



Le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé



Nathalie Pontasse, nathalie.pontasse@pasdecalais.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Depuis janvier 2014, il existe un cahier des charges SAVS-SAMSAH commun au Département du Pas de Calais et à l'agence régionale de Santé Nord-Pas de Calais. Afin de poursuivre la structuration de l'offre d'accompagnement à domicile sur les territoires et d'organiser l'articulation de la réponse proposée par les SAVS SAMSAH, une nouvelle modalité de fonctionnement a été proposée : le SAMO. En intégrant les missions respectives et complémentaires des deux services, le SAMO permet d'adapter le suivi de la personne, en réduisant les délais de réponse, en garantissant une fluidité du parcours, en favorisant une mutualisation des moyens et des compétences.

DESCRIPTION DU PROJET

le SAMO n'est pas un ESMS mais **une modalité d'organisation des services** qui se met en place à l'initiative des gestionnaires. Il fait l'objet d'une **reconnaissance commune par l'ARS et le Département**. La personne handicapée se verra notifier par la MDPH une orientation de suivi SAVS ou SAMSAH avec possibilité de choisir des services fonctionnant en SAMO. Par la suite, **dans le cadre du SAMO, le passage d'un suivi SAVS vers un suivi SAMSAH ne donnera pas lieu à une nouvelle notification** de la MDPH. Un simple courrier motivé du service, accompagné du consentement de la personne sera adressé à la MDPH.

Les **droits à l'Aide sociale sont ouverts, pour le SAMO**, pour la durée indiquée sur l'orientation de la CDAPH. Durant cette période, la personne peut bénéficier à tout moment du SAVS ou du SAMSAH.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

- 543 places installées sur 606 places autorisées
- Renforcement des collaborations territoriales et développement du travail partenarial
- Fluidification du parcours et simplification pour l'utilisateur
- Mutualisation des moyens et des compétences

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Un référent sport à la MDPH 90



Territoire de Belfort



Depuis 2007



réalisé



MDPH 90



Yannick Calley, Yannick.callet@mdph90

CONTEXTE/OBJECTIFS

Conformément à la législation, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont, parmi leurs missions, de faciliter l'accès aux sports pour les personnes en situation de handicap que ce soit à travers Le plan personnalisé de compensation qui prend en compte le projet de vie de la personne ou entant que « lieux ressources » favorisant la diffusion d'informations concernant l'offre sportive existante sur le territoire, l'identification des besoins individuels ou collectifs... depuis sa création, La MDPH 90 bénéficie d'un référent sport mis à disposition par le Comité départemental Handisport. Sa présence a notamment permis de fédérer de nombreuses associations en faveur de la pratique handisport et de développer un dispositif d'acquisition de matériel adapté, favorisant une meilleure liberté de choix pour la personne handicapée et une gestion plus efficiente des aides techniques.

DESCRIPTION DU PROJET

La mission du référent sport porte à la fois sur **l'accompagnement des usagers** de la MDPH dans la mise en œuvre de leur projet de vie sur le plan sportif (évaluation de la pratique, conseil dans le choix du matériel, information sur l'offre...) et **l'accompagnement des associations sportives** dans l'accueil de personnes en situation de handicap. Ayant constaté que l'acquisition d'un matériel adapté peut constituer un frein au libre choix d'une activité sportive, il s'est appuyé sur les associations et le comité départemental handisport pour permettre aux pratiquants ou futurs pratiquants de **tester un sport et le matériel nécessaire** à sa pratique dans la durée.

Accompagné par le référent sport, les associations sollicitent des partenaires privés (appel à projets, mécénat, partenariats...) ou des financements publics qui vont leur permettre d'acquérir, en fonction des besoins identifiés par le référent auprès des personnes handicapées, du matériel adapté. Le référent pourra ensuite orienter les personnes en situation de handicap vers les clubs et évaluer dans la durée leur besoin, avant le financement par la PCH d'une aide personnelle adaptée. Il dispose ainsi, via les associations, **d'un parc de matériel mobilisable individuellement ou pour des actions collectives** de promotion.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Favoriser la diversité des pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap
- Favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs
- Permettre la réutilisation d'un matériel adapté à la pratique sportive
- Utilisation plus efficiente des aides publiques

» Nouvelles organisations et pratiques professionnelles

Maison départementale de l'Autonomie par mutualisation des dispositifs pour personnes âgées et personnes handicapées



Département des Yvelines



2017



Réalisé



Le Conseil départemental



Thibaut Jarade-Pieniek, tjaradepieniek@yvelines.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

La mise en œuvre de la politique d'autonomie du Département des Yvelines repose notamment :

- Sur un partenariat initié dès 1997 avec le secteur associatif, dans le cadre de délégations
- Sur la territorialisation des dispositifs

En 1997, le Département a créé 9 Coordinations Gérontologiques Locales (CGL), gérées par des associations ou structures publiques, dans lesquelles sont implantées les équipes médico-sociales APA.

En 2005, ce dispositif a été étendu aux personnes en situation de handicap, avec la création de 9 Coordinations Handicap Locales (CHL), gérées également par des associations ou des structures publiques et devenues en 2006 les portes d'entrée de la MDPH.

En 2016, afin de mutualiser les moyens mis en œuvre par le département et les ressources au sein des coordinations gérontologiques, le Département a créé une Maison de l'Autonomie, sous forme de guichet commun.

DESCRIPTION DU PROJET

La Maison de l'autonomie repose sur 6 pôles d'autonomie territoriaux (PAT), né de la fusion des CGL et CHL, réalisée dans le cadre d'un appel à projet sur les territoires :

A la place des 18 structures initiales, 6 Pôles Autonomie ont été constitués, qui s'articule sur le nouveau découpage des 6 territoires d'action départementale.

Ces pôles autonomie sont implantés si possible au sein des Maisons Départementales des Yvelines (MD'Y) chargés de mettre en œuvre la politique du département.

L'objectif vise à moderniser l'organisation des services départementaux et proposer aux usagers un accès simplifié à un pôle social élargi, permettant une vision plus transversale de leurs besoins.

Les pôles autonomie ont pour mission d'accompagner les personnes âgées et handicapées depuis l'expression de la demande individuelle jusqu'à l'accompagnement des décisions.

74nformation des usagers
et accès aux prestations

Guichet unique d'accès aux aides l'adaptabilité des logements



Département de l'Indre (Une démarche similaire a été signalée par la Haute-Marne)



Depuis 2005, partenariat élargi en 2008



Réalisé



Conseil départemental



Françoise Le Monnier de Gouville, dpds-direction@indre.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

En France, l'ANAH estime que seulement 6% du parc de logements (social et privé) est adapté aux contraintes des personnes âgées. Des dispositifs existent pour aider les propriétaires à adapter et mettre aux normes leur logement, mais ils sont gérés par de multiples acteurs et impliquent des démarches complexes.

Le Département de l'Indre, qui compte une population vieillissante, aux ressources peu élevées, a mis en place, dans le cadre d'un Programme d'Intérêt général, un guichet unique, associant l'ensemble des acteurs, qui permet de simplifier la demande et l'instruction de ces aides.

DESCRIPTION DU PROJET

Le département assure en régie directe la mission de suivi **de l'animation, de l'information et de la coordination entre les partenaires** et accompagne les demandeurs. Deux agents dédiés (un administratif et un technicien) recueillent les dossiers, les instruisent, accompagnent dans la recherche de financements en réalisant les démarches auprès des partenaires.

Un comité de pilotage stratégique réunit l'ensemble des institutions impliquées dans le dispositif : ANAH, Caisses de retraite de l'inter-régime (Carsat, MSA, RSI), Conseil départemental, Conseil régional et la communauté de communes de Val de l'Indre Brenne.

Un comité technique réunissant les représentants des partenaires, valide techniquement et financièrement les opérations.

Les aides sont attribuées suivant les **modalités d'intervention propre à chaque partenaire financier**.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

- 1700 opérations validées entre 2005 et 2016, pour un montant de 9,2 millions d'euros subventionnés à hauteur de 4 millions d'euros
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, mais également des personnes en situation de handicap
- Soutenir l'activité des artisans locaux.

» Information des usagers et accès aux prestations

Un bus aménagé en maison témoin adaptée à la perte d'autonomie



Département du Lot-et-Garonne



Août 2017



Réalisé. Première campagne effective



Association SOLIHA



Bruno PEZET, bruno.pezet@lotetgaronne.fr ou Cécile Charbonel, c.charbonel@soliha.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

En France, l'ANAH estime que seulement 6% du parc de logements (social et privé) est adapté aux contraintes des personnes âgées. Or l'adaptation du logement est une condition indispensable au maintien à domicile des personnes vieillissantes.

Le Département du Lot-et-Garonne est un département vieillissant et rural. Afin de permettre une meilleure information des personnes âgées sur les solutions techniques et financières qu'elles peuvent mobiliser, le Conseil départemental, en partenariat avec SOLIHA, acteur du logement solidaire, a mis en place un bus de l'autonomie, service mobile d'information et de formation sur le logement adapté. Le projet s'inscrit dans le cadre de la Conférence des financeurs

DESCRIPTION DU PROJET

Un bus aménagé en maison ambulante, comprenant trois espaces (toilettes, salle de bain, cuisine) où sont présentés divers équipements domotiques et des aides techniques, que les visiteurs pourront tester et auxquelles ils pourront s'initier lors **d'ateliers collectifs**.

L'animation est assurée par une équipe de SOLIHA. Elle peut également **conseiller et accompagner** les personnes sur l'accès aux aides et la mobilisation des différents financeurs, les renseigner sur les artisans qualifiés, sur les délais d'intervention...

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées vieillissantes
- Rompre l'isolement et favoriser du lien social
- Pallier à l'absence des services publics sur certains territoires ruraux.

Un dispositif proche est en cours de développement par le Département de la Haute-Marne

» Information des usagers et accès aux prestations

Espace Autonomie 63



Département du Puy-de-Dôme



Depuis mai 2017



Réalisé



Conseil départemental, MDPH et Conférence des Financeurs



Barbara Leroux, barbara.leroux@puydedome.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Dans le cadre de la Conférence des financeurs

Mise en place, dans une logique de convergence des politiques de soutien à l'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap), d' **un lieu d'information, de documentation et de conseil pour le soutien à l'autonomie des personnes.**

DESCRIPTION DU PROJET

Ce lieu, implanté dans un local spécifique, a été développé conjointement par le Conseil départemental, la MDPH et la Conférence des financeurs. Il réunit :

- **Un espace de ressource et d'expertise**, ouvert aux différents acteurs concernés (familles, aidants, associations, professionnels...) sur les dispositifs de compensation (aides techniques, adaptation du logement, loisirs adaptés...)
- **Une espace permettant des essais techniques** (démonstration de matériel, mise en situation...)
- Une espace permettant **la capitalisation et la diffusion** des compétences, savoir-faire, expériences...

Une équipe pluridisciplinaire (médecin, ergothérapeutes, assistantes sociales, documentalistes...) est mobilisée pour apporter des **conseils et des préconisations personnalisées**

» Usage du numérique et des nouvelles technologies

Show-room connecté et itinérant sur les usages numériques favorisant l'autonomie des aînés



Département du Puy-de-Dôme



Octobre 2016 à mai 2017



Réalisé. Reconstitution prévue en 2017



FAMICLIC (entreprise agréée de service à la personne)



Véronique Martin Saint Léon, veronique.martinsaintleon@puydedome.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Dans le cadre d'un appel à projet de la Conférence des Financeurs (action en faveur de la prévention de la perte d'autonomie) et en lien avec la Mission numérique du Conseil départemental.

Mise en place d'une action itinérante de sensibilisation et d'information sur les usages numériques contribuant à la prévention de la perte d'autonomie et au maintien à domicile des personnes âgées, baptisée « Bien chez moi en 1 clic »

PRESENTATION DU PROJET

La Société Famiclic a **aménagé un véhicule** afin de faire découvrir aux séniors, à leur famille et aux professionnels qui interviennent à leurs côtés les dernières **innovations technologiques** susceptibles d'améliorer leur qualité de vie à domicile : téléassistance, capteurs d'activité, pèse-personne connectés, téléphones mobiles adaptés,...Plusieurs thématiques sont ainsi abordées : santé, sécurité, lien social, bien-être ...

A l'occasion d'une première tournée, cet espace mobile s'est déplacé dans 34 communes du département, à l'occasion des jours de marché, permettant ainsi de **sensibiliser les personnes en zone rurale**. Son accès est gratuit.

» Usage du numérique et des nouvelles technologies

Accompagnement à la mise en place d'une consultation de télémédecine en EHPAD



Département du Loir-et-Cher



nc



En cours d'expérimentation



Conseil départemental de Loir-et-Cher



Samantha Pallot, samantha.pallot@cg41.frr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Territoire rural touché par la désertification médicale, le Département du Loir Cher est confronté à plusieurs problématiques : départ massif de médecins à la retraite, engorgements des services d'urgence, taux d'hospitalisation en EHPAD élevé (50%). Ces hospitalisations souvent non justifiées induisent une fragilisation des résidents âgés et un coût pour la collectivité.

Afin de répondre à ces problématiques, l'ARS Centre-Val de Loire conduit et finance une politique de déploiement de la télémédecine sur l'ensemble de son territoire. Ayant inscrit dans son projet de mandature l'expérimentation de la télémédecine, la gouvernance département du Loir et Cher a souhaité intervenir auprès d'un établissement comme facilitateur (-méthodologie, ingénierie de projet).

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet de **télémédecine** s'appuie sur un partenariat entre l'EHPAD de Châteauneuf et les médecins de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Noyers-sur-Cher. Il a été construit avec l'appui du Conseil Départemental qui a favorisé une démarche collaborative et partenariale, en partant des besoins du territoire et de la réalité des professionnels. Le conseil Départemental a également accompagné les partenaires dans le montage d'un dossier de **financement dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER^o)**.

L'EHPAD De Châteauneuf est implanté dans le sud du Département. Il compte 76 places, dont 10 d'accueil temporaire et plusieurs unités spécialisées (Alzheimer, personnes handicapées vieillissantes...). L'établissement ne dispose pas d'un médecin coordonnateur sur l'ensemble de la semaine. Pour pallier à ses absences et assurer la **continuité des soins**, des plages de téléconsultations ont été mises en place avec la MSP la plus proche.

Selon les besoins observés à l'issue d'une année de téléconsultation, le dispositif pourrait évoluer vers de la téléexpertise.

IMPACT/CRITERE D'EVALUATION

- Eviter des ruptures dans la continuité des soins
- Eviter des hospitalisations non justifiées
- Limiter le recours aux services d'urgence
- Améliorer la qualité d'accompagnement des résidents et limiter leur stress.

» Usage du numérique et des nouvelles technologies

Un pack domotique pour accompagner le maintien à domicile de personnes âgées



Département de la Creuse



Depuis 2010



Réalisé. Seconde génération de pack



Conseil départemental de la Creuse



Karine Sallot, ksallot@creuse.fr



Retrouvez cette action expertisée sur www.apriles.net, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas.

CONTEXTE/OBJECTIFS

La Creuse, département rural, compte 34% de personnes âgées, dont la majorité souhaite vieillir à domicile. Depuis 2006, s'est développé sur le Département un pôle d'excellence rurale « domotique et santé », qui a favorisé le développement d'une expertise et la création de formation

Une expérimentation a été conduite en 2007 et 2008 pour tester auprès d'utilisateurs (domicile et établissements), un ensemble de solutions connectées, le pack domotique

DESCRIPTION DU PROJET

Le pack comprend :

- **un dispositif de téléassistance** qui prend en compte le besoin de convivialité des usagers et un objectif de prévention, avec une veille opérationnelle 7jours/7, 24h/24
- **des dispositifs de sécurité et de prévention** : détecteur de fumée, de températures extrêmes, cheminement lumineux

Une implication forte du Département :

- création **d'une cellule domotique** au sein du pôle jeunesse et solidarité
- Le Conseil départemental prend en charge environ ¼ du coût d'un pack (hors APA et PCH) et le pack domotique est systématiquement inscrit au plan d'aide APA (pris en charge partielle ou totale). Il est financé à 75% dans le cadre d'une PCH.
- **soutien aux entreprises** qui assure l'installation et la maintenance du pack
- **accompagnement à la modernisation et à la solvabilisation** des sept services à domicile implantés sur le territoire (convention section IV CNSA, signature de CPOM)

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- améliorer les conditions de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie
- Rompre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie
- Contribuer au développement du territoire par la création d'une filière économique
- Favoriser la qualification dans le champ de l'emploi à domicile et dans celui de l'artisanat

» Usage du numérique et des nouvelles technologies

Boost'âge, les outils numériques au service du lien social



Département de la Moselle



Fin 2016



En cours



Association d'Aides aux Personnes Agées du Bassin Houiller Lorrain (AAPA BHL)



Honoré Zimmermann, aapa@aapa-bhl.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Le département de la Moselle est un département rural dont 25% de la population à plus de 60 ans. Cette population, qui souhaite continuer à vivre à domicile le plus longtemps possible peut-être confrontée à des situations d'isolement (géographique, familial, lié à des pathologies). Afin de favoriser le maintien à domicile de ces personnes et de lutter contre l'isolement, le département souhaite s'appuyer sur le déploiement de la fibre optique et d'outils numériques connectés.

De leurs côtés plusieurs acteurs intervenant auprès des personnes âgées, sur la communauté de commune du Warndt (CCW) ont fait le constat que 20% des plus de 60 ans étaient en situation d'isolement. Ils ont donc mis en œuvre le projet boost'âge, pour lutter contre cette situation et initier les personnes âgées numérique.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet Boost'âge a été retenu dans le cadre de l'appel à projet de la Conférence des Financeurs et est soutenu par plusieurs partenaires financiers institutionnels et privés.

Dans un premier temps, deux jeunes en service civique ont été embauchés par l'AAPA BHL, afin de prendre contact avec les personnes repérées comme étant isolées. Ces visites, effectuées avec des référents bénévoles, sont l'occasion :

- D'établir une relation de confiance
- De réaliser, à l'aide d'un questionnaire, un état des lieux de la situation de la personne, de ses difficultés et de ses envies...
- De l'orienter vers les acteurs de terrain et les solutions déjà existantes
- De lui faire découvrir et de l'aider à se familiariser avec les outils numériques et connectés, comme le téléphone portable, les tablettes, en lui montrant les usages simples qu'elle peut en faire pour rester en lien avec son environnement.

Dans un second temps, en s'appuyant sur le développement de la fibre optique au sein de la CCW, il est prévu de déployer une plateforme, sur le principe du réseau social, permettant de connecté les personnes âgées entre elles, avec leur famille et avec les acteurs du territoire.

» Usage du numérique et des nouvelles technologies

Un coussin connecté pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées



Département du Puy-de-Dôme



Depuis 2017



Initial : période de test de 8 mois



Start-Up Fingertips et Société FAMICLIC



Véronique Martin Saint-Léon, veronique.martinsaintléon@puy-de-dome.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Dans le cadre de la Conférence des Financeurs, financement d'une phase d'expérimentation auprès de personnes âgées volontaires, vivant à domicile, qui pendant 8 mois vont tester le coussin intelligent Viktor.

S'inscrit dans une politique plus large de sensibilisation et de déploiement d'objets connectés auprès des personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile (voir fiche sur le Show-room connecté et itinérant sur les usages numériques, également mis en place par le Puy de Dôme)

DESCRIPTION DU PROJET

Viktor est un coussin « intelligent », créé par la start-up niçoise Fingertips et primé plusieurs fois.

Un gros **tableau de bord tactile**, avec des pictogrammes simples est imprimé sur le coussin. Posé sur les genoux de la personne, il lui permet, via une connexion sans fil à la télévision qui sert d'interface visuelle, **d'interagir sur son environnement et tous les objets connectés au domicile** : téléphone, tablette, domotique, e-santé, télésurveillance...

La personne a ainsi facilement accès à des services adaptés à ses besoins : visio-conférence avec ses proches, messagerie simplifiée, informations pratiques, relevés des interventions à domicile, programmes spécifiques...

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Lever les freins de la personne âgée face aux nouvelles technologies
- Favoriser le maintien du lien social et familial
- Simplifier le suivi des interventions des services à domicile
- Favoriser la prévention du vieillissement

» Usage du numérique et des nouvelles technologies

Un partenariat transfrontalier sur le développement des gérontechnologies auprès des personnes âgées à domicile



Département de la Haute-Savoie et Cantons de Genève, Vaud et Valais



Depuis 2017



En cours. Jusqu'à fin 2019



Conseil départemental et Institut et Haute école de santé La Source (Lausanne)



Bérangère COMBRE, Cheffe de projets européens, berangere.combre@hautesavoie.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

En 2013, 7,8% de la population de la Haute Savoie étaient âgées de plus de 75 ans. En 2025, un savoyard sur quatre aura plus de 60 ans.

Le Conseil départemental a déjà intégré dans ces dispositifs en faveur du soutien à domicile des personnes âgées une plateforme de téléalarme organisée autour de la collaboration des acteurs locaux (centre hospitalier, SDIS, médecins libéraux...). Fréquemment sollicité par des Start up implantées ou non sur son territoire, le Département souhaitait mieux connaître les besoins des personnes âgées et l'offre existantes en gérontechnologies. En 2014, une enquête sur ce sujet a été menée sur les cantons frontaliers de Genève et Vaud. Un projet transfrontalier a donc été mis en place. Baptisé « Autonomie 2020 », il permet de capitaliser sur le travail des chercheurs suisses et de bénéficier de financements européens.

PRESENTATION DU PROJET

Le projet est organisé autour de cinq axes :

- Une enquête et une analyse des besoins des aînés, de leurs aidants et des professionnels en matière de gérontechnologies et d'accompagnement, menée sous formes d'entretiens individuels et de focus groupes conduits parallèlement en France et en Suisse. Les premiers résultats sont attendus en 2019
- Des expérimentations d'outils au domicile des personnes âgées (chemin lumineux, capteur de présence...)
- Un répertoire de l'offre et une base de connaissances, aide à la décision et au soutien de projets innovants
- La conception d'un living Lab à l'hôpital d'Annecy Genevois
- L'élaboration d'un module de formation, à destination des étudiants suisses et français.

Huit partenaires, dont trois français, sont engagés dans la démarche, dont le budget s'élève à 1,4 millions d'euros. Le Conseil départemental y participe à hauteur de 340 000 euros, dont 75% de fonds européens.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

Les premiers résultats de l'enquête et la mise en fonctionnement du living lab sont prévus pour 2019. Mise en synergie des acteurs et capitalisation transfrontalières

» Economie circulaire et aides techniques

Technicothèque pour personnes âgées et personnes en situation de handicap



Département du Maine-et-Loire



Elaboration du dispositif depuis 2013.



Réalisé. opérationnel depuis avril 2015



CENTICH (Centre d'Expertise National des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'autonomie)



Catherine Bossé, c.bosse@maine-et-loire.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Plateforme d'accompagnement des usagers dans l'acquisition des aides techniques :

- Faciliter l'accès aux aides techniques (réduction des délais, avance de fonds)
- Limiter l'acquisition d'aides techniques non adaptées à la personne
- favoriser le recyclage des aides techniques qui ne sont plus utilisées, dans un souci d'économie pour l'utilisateur et pour les financeurs.

Dispositif développé dans le cadre d'un COPIL régional et retenu par la CNSA, lors de l'appel à projet sur l'économie circulaire des aides techniques (en partenariat avec le Département de la Sarthe.

S'inscrit dans le cadre de la loi ASV et de la Conférence des financeurs

DESCRIPTION DU PROJET

Après instruction administrative des dossiers par la Maison départementale de l'autonomie, les dossiers sont orientés vers la technicothèque, gérée par le CENTICH.

En tant qu'opérateur externe, le CENTICH :

- évalue les besoins des personnes de plus de 60 ans
- Apporte une assistance technique et logistique (tous bénéficiaires)
- Apporte une assistance administrative et financière (tous bénéficiaires)
- Gère le processus de réattribution (traçage des aides techniques, gestion du stock...)

Le CENTICH réalise l'avance de fonds et conventionne avec le Conseil départemental pour le reversement des aides légales (PCH, APA, Fonds de Compensation...)

Le Conseil départemental a également conventionné avec le Crédit municipal pour la mise en place d'un micro crédit solidaire.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

En 2016, 400 situations ont pu bénéficier de la technicothèque

La technicothèque du Maine et Loire ne propose pas de fauteuils

> A noter que **cette action est également en place dans le département de la Sarthe**

» Economie circulaire et aides techniques

Un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'habitat adapté et l'autonomie



Département de la Haute-Marne



Elaboration du dispositif depuis 2017.



Réalisé. opérationnel depuis septembre 2017



Conférence des Financeurs et Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)



Alexandra Maerens, Alexandra.maerens@haute-marne.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

La Haute-Marne est un département rural et vieillissant. En 2016, 28% de la population a 60 ans et plus. Cette catégorie représentera 38% en 2040.

La Conférence des Financeurs de la Haute-Marne a défini cinq axes d'actions prioritaires, dont le premier, intitulé « Un domicile équipé et adapté », a pour objectif de favoriser l'accès aux aides et équipements techniques afin de permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile le plus longtemps possible. Dans ce cadre, un PIG a été signé entre la Conférence des Financeurs et l'ANAH, en complémentarité de ceux déjà existants entre certains territoires et l'ANAH, afin d'apporter une aide aux propriétaires occupants les plus modestes dans l'installation d'aides techniques et l'adaptation de leur domicile.

Ce dispositif s'inscrit dans un programme global du Département en faveur de l'habitat des personnes âgées, qui comporte également un partenariat avec le Centre d'Information et de Conseil sur les aides techniques pour l'appui d'ergothérapeutes aux Equipes médico-sociales (EMS) du Département et la mise en circulation en 2018, d'un bus de l'Autonomie aménagé en appartement témoin adapté.

DESCRIPTION DU PROJET

Le PIG a fixé un objectif de 150 logements adaptés d'ici fin 2018, à raison de 10 logements en 2017 et 70 les deux années suivantes. Le dispositif s'adresse à des propriétaires occupants, éligibles aux aides de l'ANAH, qui vont être accompagnés dans leur projet par un opérateur d'habitat, SOLIHA. Les bénéficiaires potentiels sont repérés par les EMS du Département ou lors d'un contact direct avec SOLIHA ou l'ANAH.

Après étude des dossiers par le Département (sur des critères notamment de pérennité des aménagements), SOLIHA réalise une visite à domicile, établit un diagnostic, un plan d'aménagement et un plan de financements, mobilisant l'ensemble des financeurs possibles (caisses de retraites pour les GIR 5 et 6, Conseil départemental pour les bénéficiaires de l'APA, ANAH, Conférence des Financeurs sur l'achat d'aides techniques, en complément de l'aide des Caisses et du Département...). La visite et les frais d'ingénierie sont pris en charge par la Conférence des financeurs et l'ANAH.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

En 2017, l'ensemble des dossiers engagés concernent des personnes en GIR 5 et 6.

77 349 euros de travaux ont été financés dans 10 logements, ainsi que 5180 euros d'aides techniques dont 2167 euros par la Conférence des financeurs.

» Economie circulaire et aides techniques

ECO RESO : recyclerie pour les aides techniques

Département du Val-de-Marne



Elaboration du dispositif depuis 2015



Initial. Lancement du dispositif prévu fin 2017



Centre de Recherche et d'Expertise sur la Mobilité Handicap (CEREMH)



Nadia Laporte Phoeun, nadia.laporte-phoeun@valdemarne.fr

Claude Dumas, claudedumas@ceremh.org

CONTEXTE/OBJECTIFS

Ce dispositif repose sur le concept d'économie circulaire et le reconditionnement d'aides techniques non utilisées. Il doit également permettre de palier à la méconnaissance des usagers sur les aides techniques, favoriser un choix d'aides réellement adaptées aux usages et incapacités de la personne, réduire le coût d'une aide pour les bénéficiaires, notamment ceux qui ne disposent pas d'un soutien financier.

Ce dispositif se développe dans le cadre de l'appel à projet sur l'économie circulaire des aides techniques porté par la CNSA.

DESCRIPTION DU PROJET

Projet qui s'est construit par l'adhésion progressive de nombreux partenaires

Modalités de fonctionnement non précisées, mais qui s'appuie sur le modèle :

- Collecte des aides techniques non utilisées ou usagées
- Reconditionnement: nettoyage, réparation
- Redistribution à prix réduit

> A noter qu'une démarche similaire existe en **Gironde**, portée par le **GIHP (CICAT) Aquitaine** et est en **projet dans le Gard**.

Un Plan Local pour l'Autonomie valorisant l'impact socio-économique des personnes âgées



Département de la Manche



Initié en 2016



° Mise en œuvre depuis 2017



Expérimentation sur la Communauté de Commune Côte Ouest centre Manche
Conseil départemental en appui sur l'ingénierie de projet



Cédric Dolet, cedric.dolet@manche.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

D'ici à 2030, les personnes âgées de plus de 60 ans constitueront 40% de la population manchoise.

Ces personnes âgées ne sont pas seulement les bénéficiaires de dispositif médico-sociaux. Ce sont d'abord des acteurs économiques, solidaires et citoyens, agissant leur territoire de vie : habitat, transport, lien social, loisirs, sport, culture...

Afin de valoriser cette place des séniors et leur impact sur le tissu socio-économique du Département, le Conseil départemental a élaboré, de façon collaborative un Plan Local d'Autonomie.

L'objectif est de faire émerger au sein des communautés de communes, une politique locale d'autonomie qui dépasse l'approche strictement médico-sociale, pour prendre en compte tous les aspects de la vie des séniors.

DESCRIPTION DU PROJET

En 2015, les habitants ont été consultés dans le cadre d'ateliers animés par le Conseil départemental.

Le résultat de cette consultation, croisé avec une analyse des besoins des territoires a permis de dégager quatre grands objectifs stratégiques, déclinés en 25 actions :

- Favoriser le maintien à domicile,
- Structurer l'offre médico-sociale et renforcer le lien entre sanitaire et social,
- Faire du plan autonomie un outil de développement local
- Renforcer le lien social, favoriser la vie sociale des personnes

Un premier PLA est expérimenté à titre expérimental pour 3ans par une communauté de commune :

- Elle assure le pilotage général et opérationnel
- Le Département apporte son assistance en ingénierie de projet et mobilise transversalement plusieurs directions.
- Un référent sénior a été recruté pour suivre la mise en œuvre du PLA

Une plateforme d'entre-aide pour réduire l'isolement des séniors



Département de la Meuse



Depuis octobre 2016



Initial, en phase de test



ILCG du Pays de Madine (association)



Laura Daumas, laura.daumas@meuse.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

Depuis 1983, 27 instances locales de coordination gérontologique (ILCG) sont déployées sur le territoire départemental. Elles sont composées de bénévoles, majoritairement des séniors de plus de 60 ans, qui animent des actions à l'intention des personnes âgées et/ou isolées (visite à domicile, portage de repas, temps de convivialité...). Afin de rompre l'isolement des personnes âgées résidant sur la Communauté de Commune de Woëvre-Côtes de Meuse et de favoriser leur appropriation des nouvelles technologies de l'information, l'ILCG Madine développe en partenariat avec la CODECOM un réseau informatisé d'échange de services. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet de la Conférence des Financeurs

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet comporte deux initiatives complémentaires :

- Le développement d'une application informatique de services à destination des séniors. Elle permet de mettre en lien des personnes qui proposent bénévolement des services permettant de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées (co-voiturage, courses, accompagnement à des rendez-vous,...) ou d'effectuer des achats groupés. Cette application est développée en partenariat avec la CODECOM qui accueille la plateforme sur son site, dans le cadre d'une charte de solidarité.
- La mise en place d'ateliers informatiques à destination des personnes âgées, pour leur permettre de se familiariser avec l'outil et d'utiliser la plateforme

IMPACTS/CRITERES D'EVLUATION

- Réduire l'isolement des séniors
- Développer le lien social intergénérationnel
- Favoriser la mobilité des séniors
- Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information

Wimooov, une plateforme de mobilité durable



Département du Val-de-Marne



Depuis 2013



*En cours



Association Wimooov



Nadia Laporte-Phoeun, nadia.laporte-phoeun@valdemarne.fr

Léo Pometti, leo.pometti@wimooov.org

CONTEXTE/OBJECTIFS

Wimooov est une association qui a développé depuis une dizaine d'année des plateformes de mobilité, 25 au total. Leur objectif est d'accompagner tous les publics en situation de fragilité (personnes en situation de handicap, personnes en insertion professionnelle, seniors...) vers une mobilité durable et autonome. Cette mobilité est une des conditions essentielles à l'accès ou au maintien dans l'emploi de ces personnes.

Depuis 2013, une action expérimentale à destination des personnes à mobilité réduite est portée par la plateforme, pour les accompagner vers l'autonomie sur un ou deux trajets de leur choix, en utilisant les transports en communs.

DESCRIPTION DU PROJET

Bénéficiaires : personnes à mobilité réduite âgée de 16 ans et plus, résidant dans le Val de Marne.

- Réalisation d'une sorte de bilan de compétence mobilité qui permet d'analyser les difficultés du bénéficiaire (financières, physiques, cognitives...),
- puis élaboration d'un parcours de mobilité : information (sur le réseau de transport, par exemple) , formation (apprendre à lire une carte...), accompagnement personnalisé jusqu'à ce que la personne se sente totalement à l'aise sur son parcours.
- Travail avec l'ensemble des acteurs pour lever des freins et trouver des solutions.

D'autres actions sont également proposées à destination des seniors, sous forme d'ateliers, pour prévenir et anticiper une future perte d'autonomie et adopter des comportements durables

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

73 personnes en situation de handicap physique accompagnées entre 2013 et 2016.

Sur 36 bénéficiaires interrogés, 86% ont déclaré être satisfaite de l'accompagnement

Une charte départementale du Bien vieillir pour soutenir les initiatives des communes



Département du Val-d'Oise



Initié en 2013



Mise en œuvre depuis 2014



Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie et Conseil départementale du Val-d'Oise



Myriam Louiserre, myriam.louiserre@valdoise.fr

CONTEXTE/OBJECTIFS

En 2016 18% de la population du Val-d'Oise est âgée de 60 ans et plus. Le département en comptera 50 000 de plus en 2030. Ces personnes âgées ne sont pas seulement les bénéficiaires de dispositifs sociaux et médico-sociaux. Ce sont d'abord des acteurs économiques, des citoyens concernés par l'aménagement de leur territoire : Aux côtés du département, les villes disposent de nombreux leviers (habitat, transport, lien social, loisirs, sport, culture...), pour contribuer au mieux vieillir et à l'inclusion citoyenne de ces personnes. En 2012, le CODERPA, devenu CDCA, a initié une réflexion autour du rôle des communes, avec pour objectif de développer leur prise de conscience face aux enjeux du vieillissement, mais également de valoriser les démarches innovantes que certaines portent déjà et d'encourager le développement de nouvelles initiatives. Cette démarche s'est concrétisée par la création d'un réseau départemental de villes signataires d'une charte du Bien vieillir.

DESCRIPTION DU PROJET

Le CDCA, soutenu par le Conseil Départemental, a rédigé une charte, qui propose aux villes signataires de s'engager dans une approche globale en faveur des personnes âgées et qui les incite à investir des domaines au-delà de leurs compétences réglementaires comme la participation citoyenne, la mobilité et les transports, la vie à domicile, la vie sociale, la culture et la formation ou l'habitat.

Les villes signataires désignent des référents (techniciens ou élus) qui se retrouvent lors d'une réunion générale par an et de rencontres thématiques (logement, bénévolat, inclusion numérique), qui sont autant d'occasion de valoriser les actions des communes, de partager des bonnes pratiques, d'apporter des informations et d'encourager l'essaimage des actions les plus innovantes.

Le conseil départemental, dans le cadre de la Conférence des Financeurs, peut apporter un soutien financier et incite les villes à développer des actions avec des partenaires sous conventions avec la Conférence des financeurs (Petits Frères des Pauvres, UFOLEP, UNICITES...). Il participe également à la mise en visibilité des initiatives des communes.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

En 2017, 26 communes et une intercommunalité couvrant 50% de la population sont signataires de la Charte. Une action portée par la ville de Garches est en cours de déploiement sur une autre commune signataire. Cinq villes se sont engagées dans une action de lutte contre l'isolement avec UNICITES.

» Solvabilisation et modernisation des SAAD

Contractualisation sur le principe du mandatement européen**Département du Doubs****Depuis le 1^{er} janvier 2016****Réalisé****Conseil départemental****Thierry Chauville, thierry.chauville@doubs.fr****CONTEXTE/OBJECTIFS**

Réflexion conduite dès 2011 pour faire face aux difficultés financières des services d'aide à domicile et à la dégradation du service rendu à l'utilisateur, dans un contexte de forte pression budgétaire dans les Départements.

Première génération de CPOM signée en 2011 avec 9 SAAD autorisés : un ticket modérateur unique ; la forfaitisation de la participation de l'utilisateur sur un an, avec un abonnement mensuel ; la modulation du nombre d'heures selon l'évolution du besoin.

Conséquences positives : 99% d'effectivité des plans ; reprise d'activité et facilité de gestion pour les SAAD. 2015 : arrivée à échéance des premiers CPOM et évaluation par la Chambre régionale des comptes. Appel à manifestation d'intérêt auprès de tous les services : 8 autorisés et 8 agréés. Un rejet.

DESCRIPTION DU PROJET

CPOM dans le cadre du mandatement européen, en positionnant les SAAD comme des services d'intérêt économique général (SIEG). Contrat de 5 ans, décliné annuellement. Objectifs : couverture des zones blanches, continuité de la prise en charge, meilleur coût/qualité. Les obligations des services : au moins un service par territoire défini ; amplitude horaire 7jrs/7, astreintes soir et jours fériés ; télégestion et télétransmission ; respect du droit du travail.

La compensation financière :

- Un tarif socle établi initialement dans une logique de convergence puis à partir de 2017 au réel,
- Un complément pour Obligation de service public (OSP),
- Un acompte de 30% versé au départ puis les versements suivants (par tranche de 30%) effectués quand les premiers 30% sont réalisés. Le solde (10% et les OSP font l'objet d'un dialogue de gestion à n+1
- L'annualité permet de réadapter l'activité ou de mettre fin au contrat si les obligations ne sont pas remplies.

IMPACT/CRITERES D'EVALUATION

- Meilleure maîtrise du budget pour le Département
- L'activité des services prestataires est passée de 75 à 95%
- Une émulation s'est créée au niveau des territoires
- Meilleure équité.

» Solvabilisation et modernisation des SAAD

L'entreprise publique locale (EPL), Lot à domicile**Département du Lot****Depuis 2010****Réalisé****Conseil départemental (principal actionnaire à hauteur de 82% du capital)****CONTEXTE/OBJECTIFS**

le Lot est un département vieillissant (27,5% de la population est âgée de plus de 65 ans), avec un habitat fortement dispersé (32 habitants au km²). Pour assurer une continuité de services d'aide et d'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap, le Département a créé une société d'économie mixte, dont il est le premier actionnaire.

Cette société regroupe 20 associations et 2 CCAS. Elle emploie 895 salariés dont 830 CDI.

DESCRIPTION DU PROJET

Périmètre d'intervention : l'ensemble des communes du département

Activité : 2/3 des heures financées dans le cadre de l'APA, dont 70% en zone rurale à très rurale

Politique salariale : qualification (30% de titulaires du DEAES), gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), CDI et temps complets

Contractualisation : CPOM entre la SEM et le Département depuis 2012 (renouvellement 2017-2021) qui met en place un « forfait global », avec modulation du nombre d'heures selon les besoins des bénéficiaires (aggravation temporaire, retour d'hospitalisation). Révision annuelle de la dotation selon objectifs chiffrés (dialogue de gestion)

» Autres démarches



Département de l'Ain

Déploiement d'un pack de services (domotique, objets connectés, visite de convivialité), dans un objectif de prévention de la perte d'autonomie



Département de l'Aude

Plate-Forme internet sur la prévention de la perte d'autonomie : conseils, recensement des actions de prévention (thématique, géographique, chronologique...)



Département de la Drôme

Maison Départementale de l'Autonomie, réunissant les équipes médico-sociale personnes âgées/personnes handicapées du Conseil départemental, la plateforme d'accueil téléphonique Drôme Solidarités, les services de la MDPH. Démarche de « Design de service »



Département du Gard

Outil de modélisation virtuelle pour l'adaptation des logements des personnes âgées en perte d'autonomie, à disposition des équipes d'évaluation médico-sociales



Département de la Haute-Garonne

Habitat accompagné pour personnes en situation de handicap moteur - Permettre à des personnes en situation de handicap moteur lourd de vivre en toute autonomie au sein d'une résidence du parc de logement social, en bénéficiant de logements adaptés et d'une assistance 24 h/24.

Réalisation de **programmes immobiliers portés par des bailleurs sociaux** (dont bailleur départemental), mixant plusieurs publics (familles ordinaires, personnes âgées et personnes en situation de handicap moteur), comprenant **des logements adaptés** pour des personnes atteintes d'un handicap moteur lourd. Ces logements sont notamment **équipés en domotique**.

Un logement est également réservé aux auxiliaires de vie de l'association Carpe Diem (service d'aide et d'accompagnement à domicile) qui assure **une permanence 24 h/24, 7 jours/7**.

Espace en ligne pour les bénéficiaires de la PCH – Afin de simplifier l'information de l'utilisateur de la MDPH et le suivi de ses droits, chaque usager dispose d'un espace personnel en ligne où il peut :

- Accéder à tous ses droits en cours
 - Accéder aux informations de 1^{er} niveau (questions les plus fréquentes pour un usager de la MDPH)
- 100 000 usagers concernés

Coopération inter-administration dans l'information des personnes en situation du handicap en risques d'inaptitude professionnelle – Objectif : Simplifier l'accès aux prestations des usagers en développant une information globale autour de leurs besoins.

Participations réciproques des différentes administrations aux réunions d'informations collectives organisées par les unes et les autres pour les usagers.

Ce dispositif concerne notamment :

- Les réunions organisées par la Carsat pour ses usagers concernés par un risque d'inaptitude sur leur poste de travail
- Les réunions organisées par la MDPH, pour les usagers ayant sollicité une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), une orientation professionnelle ou l'Allocation adulte handicapé (AAH).



Département de l'Isère

Service en ligne pour les bénéficiaires de l'APA – Objectif : permettre la demande et le suivi de l'APA en ligne pour les bénéficiaires potentiels et effectifs.

- Demande d'APA entièrement dématérialisée
- Réponse aux propositions de plan d'aide
- Consultation du détail des prestations en cours
- Déclaration de changement de situation
- leur territoire
- mobilisation et valorisation des seniors



Département des Landes

Un « village » pour accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, préservant le plus possible les habitudes de vie à domicile. Le projet s'appuie notamment sur un taux d'encadrement élevé (120 professionnels pour 120 résidents) et une forte implication de bénévoles (120 bénévoles). Ouverture prévue printemps 2019

Un bouquet numérique pour accompagner le maintien à domicile de personnes âgées (sécurité, lien social, vie dans la maison, usage des médicaments, activités de loisirs...), dans le cadre d'une Convention de recherche et développement entre le Conseil départemental et La Poste.



Département de la Loire Atlantique

Consultation citoyenne auprès d'un panel sénior – En 2013, le Conseil départemental avait procédé à une première consultation auprès de 86 seniors âgés en moyenne de 77 ans, sur six territoires départementaux. Cette enquête avait permis de mieux appréhender les besoins des habitants de plus de 65 ans dans plusieurs domaines (santé, logement, lien social...).

Une seconde consultation a été initiée afin d'enrichir les réflexions sur les politiques départementales en faveur des personnes âgées, notamment dans le cadre du schéma gérontologique

Complémentation du panel existant, sur la base du volontariat afin de couvrir l'ensemble du département.

Participation à des temps de réflexions et d'échanges, par petits groupes d'âges et territoires.

3 cycles :

- Habitat
- Santé
- Loisirs

Intégration des réflexions et propositions dans le cadre du schéma personnes âgées.

Impacts :

- meilleure connaissance des besoins des personnes sur le territoire
- mobilisation et valorisation des seniors.

Elaboration et diffusion d'un guide à l'attention des porteurs d'un projet d'habitat intermédiaire, sur la base d'un diagnostic partagé avec les acteurs des territoires infra départementaux (délégation territoriale), avec pour objectif d'inciter à l'émergence de projet intercommunaux.



Département du Loir-et-Cher

Protocole d'accord sur la prise en compte de la perte d'autonomie dans les logements sociaux (labellisation des logements, repérage des usagers en demande de logements adaptés...).

Jardin adapté, adossé à un appartement « témoin », présentant une diversité d'aménagement pour les personnes en perte d'autonomie - Il s'agit d'encourager les personnes âgées à sortir du domicile et à pratiquer au sein du jardin des activités stimulant leurs fonctions intellectuelles, motrices et sensorielles.



Métropole de Lyon

Mise en place, au sein de la Métropole, d'une équipe dédiée au prototypage d'innovation numérique au service de l'autonomie.



Département du Rhône

Une PCH d'urgence, sans examen préalable des critères d'éligibilité, d'un montant provisoire mensuel équivalent à 30 heures d'aide humaine prestataire.

Un simulateur de d'obligation alimentaire pour permettre aux familles d'un proche envisageant de résider en EHPAD, et ne pouvant s'acquitter seule de ses frais d'hébergements, d'évaluer à priori le montant de leur contribution, dans le cadre de l'obligation alimentaire



Département de l'Oise

Colocation assistée pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, co-construit par les Petits frères des pauvres, France Alzheimer Oise, l'Association Monsieur Vincent, des bénévoles et des familles.

Un service de convivialité (visites à domiciles), coordonné par les Centres sociaux ruraux et inscrit dans la démarche MONALISA, pour lutter rompre l'isolement social, repérer les personnes en rupture de lien et animer les acteurs associatifs sur les territoires.



Département de la Savoie

Installation en cœur de ville et à proximité d'une aire de jeux pour enfants d'un physio parc dont les modules sont accessibles aux personnes âgées et à celles à mobilité réduite, avec un double objectif de pratique d'une activité physique adaptée et de maintien du lien social.



Département de la Somme

Elaboration de CPOM à partir de 2017, dans un objectif de restructuration du secteur (regroupement des 83 services à domicile du département en 68 services, sur un seuil de 150 000 heures annuelles) et de modernisation (télégestion, qualité de service, formation des personnels...)



Département du Var

Service polyvalent d'aide et de soin à domicile (SPASSAD)

Maison départementale des aidants : lieu de ressource et de convivialité destiné à l'accueil, l'information, l'orientation, l'écoute et la formation des aidants. Adossé à un EHPAD, disposant de 9 places d'accueil de jour, cette structure constitue également un lieu de répit.

Chapitre 3

Protection de l'enfance

Développement de la capacité éducative des parents



Département de l'Ain



2017



Conseil départemental/collectif d'associations/CAF de l'Ain/Centre jeunesse de Montréal (Canada)



Agnès Gardon-Mollard 04 74 32 32 80 agnes.gardon-mollard@ain.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de mieux accompagner les familles en difficultés éducatives le département de l'Ain a développé un programme d'entraînement aux habiletés parentales à partir du programme « Ces années incroyables » développé par Carolyn WEBSTER-STRATTON de l'Université de Washington.

Le but poursuivi par ce programme est de donner des outils aux parents d'enfants, âgés de 5 à 10 ans, qui présentent des troubles de la conduite. L'objectif est d'aider les parents à mieux gérer au quotidien les comportements dérangeants de leurs enfants et améliorer la qualité de la relation parents/enfants.

Après une première session conduite par l'Association Prado-Rhône-Alpes sur un territoire du département de l'Ain, l'ensemble des partenaires ont décidé de développer l'action pour une expérimentation de plus grande envergure auprès :

- des parents en difficulté repérés par les partenaires sociaux
- des parents d'enfants pris en charge en protection de l'enfance pour favoriser des retours à domicile
- des assistants familiaux en charge d'enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour cela, 4 associations et le Département forment du personnel qui conduira le programme de mobilisation parentale pour leur permettre de développer une éducation positive de leurs enfants et réduire les difficultés de comportement. La formation des personnes s'est déroulée en 2017 et 5 sessions d'apprentissage de ces outils pour les parents étaient prévues en 2018 soit environ une centaine de personnes.

Conférence familiale



Département de l'Ardèche



2017



Conseil départemental



Anne-Claire Campese 04 75 49 65 57 accampese@ardeche.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de disposer d'un nouvel outil dans l'aide apportée aux familles en difficultés le Département de l'Ardèche met en œuvre, de manière expérimentale, dans le secteur de l'enfance, la Conférence Familiale.

La conférence familiale est un processus de prise de décision collective qui mobilise les capacités de la famille et celles de son réseau social de proximité sur le traitement d'un problème spécifique tout en l'accompagnant à trouver elle-même une ou des solutions.

Inspirées des pratiques traditionnelles des Maori en Nouvelle Zélande, elle désigne un processus contrôlé qui mène à la prise de décision par la famille dans la résolution d'une situation la concernant. La conférence permet à la famille de choisir, avec tous ceux qui lui sont proches, les ressources à mettre en œuvre pour solutionner un problème.

Organisée avec un travailleur social référent de la famille, la conférence familiale aboutit à un plan d'action défini par la famille par lequel elle prend ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant et donc de ses problèmes. Elle devient pro active dans l'élaboration des solutions à apporter à la situation à laquelle est confronté l'enfant. Le travailleur social observe et guide la famille en évitant de se substituer à elle.

La conférence familiale est mise en place par la Direction territoriale d'action sociale Sud-Est.

PANJO



Département du Finistère



2017



Conseil départemental



Laure Maréchal 02 98 76 22 38 laure.marechal@finistere.fr



Retrouvez cette action expertisée sur www.apriles.net, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet politique du Conseil départemental du Finistère 2016-2021 affirme l'engagement d'un Finistère solidaire et inclusif et notamment la nécessité de développer des actions de prévention en faveur des familles qui en ont le plus besoin. Pour répondre à cet objectif, le conseil départemental souhaite conduire une nouvelle démarche de soutien à la parentalité et de promotion de la santé pour les familles dénommée « Petits pas grands Pas ».

Cette démarche s'appuie pour partie sur l'approche déjà expérimentée dans d'autres départements « Panjo ». Elle concerne ainsi des familles qui expriment un sentiment d'isolement social et des besoins spécifiques en raison, notamment, d'une situation socio-économique compliquée, d'une certaine vulnérabilité psychosociale, susceptibles de générer une moindre disponibilité vis-à-vis de l'enfant. Le but est de promouvoir un environnement effectif sécurisant dès la grossesse, propice au développement de l'enfant pour prévenir la survenue de situations de négligence et de maltraitance, mais aussi de contribuer à prévenir les situations de handicap évitable (exposition aux toxiques, traumatisme crânien infligé, dépistage périnatal...). Dans le cadre de ce projet, la PMI du Conseil départemental est accompagnée par l'Agence des Nouvelles Interventions Sociales et de Santé. Ainsi, est-il prévu notamment une formation sur la théorie de l'attachement pour l'ensemble des professionnels et principaux partenaires concernés. Ces formations accompagnées de supervisions visent aussi à renforcer la capacité des professionnels de PMI permettant d'accompagner des mères « isolées et vulnérables » à travers des visites à domicile dès la grossesse et jusqu'aux six mois de l'enfant.

Ce projet innovant, issu de méthodes de prévention québécoise prévoit aussi un travail sur les outils de communication, l'offre de service de la PMI universelle- proportionnée et une évaluation (projet, coût, impact). Sur un plan qualitatif, les familles concernées seront invitées avec les professionnels de la PMI à évaluer les interventions et à proposer des éventuelles améliorations pour faire évoluer le dispositif.

Atelier photo



Département de la Gironde



2017



Conseil départemental



Mme Février- Mme Ustarros 05 57 22 47 10

DESCRIPTION DU PROJET

Afin d'accompagner des jeunes de 16 à 20 ans repérés comme étant hors parcours scolaire et de formation, désinsérés de la vie familiale voire en rupture familiale la MDSI du Bouscat met en place une action collective les impliquant dans un projet photo. En effet ce public est isolé, peu demandeur d'aide et difficile à approcher.

Dans l'objectif de permettre à ces jeunes de retrouver de la motivation et de s'investir dans un projet le support de la photo paraît attirant et permet d'organiser une exposition à l'issue de l'action.

Un groupe de jeunes est constitué, se réunissant toutes les 3 semaines pendant une année,

Accompagnés par un photographe professionnel les jeunes participeront à des séances de travail comportant visites d'une galerie, définition d'un thème, prises de vue, tri, organisation d'une exposition.

Permettre la mobilisation et l'investissement des jeunes dans un projet est l'objectif principal afin de restaurer l'estime de soi de ces jeunes.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

L'organisation d'une exposition par les jeunes concernés est l'objectif final. La tenue de l'exposition sera la conclusion de l'action.

À l'issue de l'action la mise en place de suivis individuels à la demande des jeunes sera un indicateur de résultat positif, l'objectif étant l'insertion socio-professionnelle.

Une nouvelle dynamique pour les CPEF



Département du Pas de Calais



2014



Conseil départemental



Dr Jean Léonard Fougas 03 21 21 64 80 fougas.jean.leonard@pasdecalais.fr
Eddie Filleul 03 21 21 65 54 filleul.eddie@pasdecalais.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de développer les actions de prévention, améliorer la couverture géographique des lieux de consultation et favoriser les liens de partenariat le Département du Pas-de-Calais a fait le choix d'internaliser la gestion des CPEF du territoire. Anciennement confiés aux hôpitaux, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a décidé, depuis le 1^{er} octobre 2014 de reprendre en gestion directe les centres de planification (CPEF). L'internalisation s'est achevée au 18 janvier 2016. L'objectif principal est de répondre aux attentes du public et de proposer une offre de soins adaptée sur les thématiques liées à la vie affective et sexuelle.

Le suivi gynécologique, la contraception, le dépistage des infections sexuellement transmissibles, réalisés par des médecins et des sages-femmes mais aussi des entretiens de conseils conjugaux et familiaux sont ainsi proposés à tout public.

Le Conseil départemental prend en charge les consultations des mineures qui souhaitent l'anonymat ou des adultes sans couverture sociale, pour les autres personnes c'est la CPAM qui prend en charge le paiement de ces actes comme pour toute autre consultation.

Actuellement ce sont 9 antennes, 12 annexes, 5 annexes en réflexion, un seul numéro (avec prise de rendez-vous via outlook) : 03.21.21.62.33, qui fonctionnent sur le territoire

Ce changement important de fonctionnement a permis de mettre en place des actions de communication (messages radiophoniques, encarts dans les journaux), une offre de qualité, des animations collectives, et de constater un élargissement du panel des patients reçus ainsi qu'une augmentation du nombre des consultations médicales, du nombre de personnes vues en consultation. La prévention a été développée, des documents d'informations sur la contraception élaborés et des formations des professionnels médicosociaux (en élaboration pour les assistants familiaux et les libéraux) mises en place.

Les projets : renforcer / développer les actions de prévention sur les publics 18/25 ans majoritaires dans les demandes d'IVG, développer le partenariat (interne/externe,) poursuivre et approfondir les actions en collèges/lycées, proposer l'IVG médicamenteuse dans le CPEF départemental

Réseau PMI Centre Hospitalier



Département de l'Indre



2016



Conseil départemental



Françoise LE MONNIER de GOUVILLE, Directeur Général Adjoint, Directeur de la Prévention et du Développement Social TEL : 02-54-08-38-93 dpds-direction@indre.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Afin d'améliorer l'articulation des interventions en matière de repérage précoce des situations à risque des liaisons PMI/pôle mère enfant du Centre Hospitalier de Châteauroux ont été mises en place permettant de coordonner le projet d'accompagnement global de la personne concernée. Une fiche outil a été créée pour faciliter l'observation et la transmission des données, à partir de facteurs de risque repérés, les clignotants sont partagés entre les acteurs du réseau pour intervenir sans attendre, en harmonisant les différentes perceptions de la prise en charge tout en s'appuyant prioritairement sur les compétences parentales et sur celles des enfants et en privilégiant l'adhésion des familles par la co-construction des plans d'aide les concernant.

Devant une situation familiale problématique susceptible d'avoir recours au pôle mère enfant du Centre Hospitalier de Châteauroux, les Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) informent le Centre Hospitalier des clignotants repérés, indiquent les mesures d'aide déjà en place et précisent l'objectif de la transmission et des suites à donner. À l'inverse, devant une situation identique susceptible de nécessiter un accompagnement par les CAS, les services du Centre Hospitalier transmettent à la DPDS les facteurs de risque repérés et les mesures d'aide déjà en place.

À réception de la fiche de liaison, la DPDS fait un retour au Centre Hospitalier en indiquant son niveau d'intervention, fait état de son niveau de connaissance de la situation et propose si nécessaire une concertation et un partenariat.

Une communauté autour d'un bébé



Département du Pas de Calais



2010



Conseil départemental/Association GRAFPER/Université Lille 3



Fabienne

Dhormes/Julie

Dewaele

dhormes.fabienne@pasdecals.fr,

dewaele.julie@pasdecals.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de son dispositif de prévention précoce, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais soutient depuis 2001 une démarche impliquant des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile et une chercheuse universitaire.

Des outils innovants ont été élaborés sous forme de bandes dessinées pour développer les compétences des familles à résoudre des difficultés de la vie quotidienne. Cette démarche a abouti à un protocole d'accompagnement des parents d'un premier enfant, le programme «Être Maman ou Papa pour la première fois » (de la naissance aux deux ans de l'enfant) et à la création d'un kit pédagogique fondé sur une technique de résolution de problème. Un nouveau service d'accompagnement de la PMI a alors été proposé à titre expérimental sur 3 sites et des animations ouvertes à toutes les familles de jeunes enfants ont par ailleurs été développées dans des lieux de consultations. L'évaluation a mis en évidence une adhésion satisfaisante des familles à l'offre de soutien, l'émergence d'une relation de confiance parent-professionnel, et la facilitation d'interventions précoces en dépassant un modèle de participation passive et de faible niveau des familles. Depuis 2011 le Conseil départemental a investi dans l'initiation des professionnels aux bonnes pratiques issues de l'expérimentation et dans l'accompagnement des actions émergentes dans le cadre du projet rebaptisé « Une communauté autour d'un bébé ». Cette initiation est proposée au sein des services PMI, sociaux et éducatifs et en dehors du Département (réseaux périnataux, crèches, réseau d'assistantes maternelles...) en partenariat avec l'association GRAFPER et le laboratoire PSITEC de l'Université de Lille 3.

Cette démarche repose sur 2 piliers :

- 1) **La création d'un kit pédagogique fondé sur une technique de résolution de problème :**
 - mettant en évidence des situations de problèmes relativement fréquentes à partir de bandes dessinées,
 - dédramatisant et banalisant les difficultés de la vie courante avec un enfant,
 - rendant visibles les émotions négatives (difficultés d'expression liée à la culture émotionnelle de la maternité), dans le but d'étayer le développement des compétences parentales, favoriser leur mobilisation pour susciter le sentiment de compétence
- 2) Une posture professionnelle d'accompagnement émancipatrice qui dépasse la posture professionnelle d'expert et permet un véritable travail collaboratif parent-professionnel.

Un film sur les pleurs du bébé



Département de la Vendée



2017



Conseil départemental



Murielle Brochoire



Retrouvez cette action expertisée sur www.apriles.net, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas.

DESCRIPTION DU PROJET

Le conseil départemental s'est engagé dans le projet de réalisation d'un film sur les pleurs du bébé, outil de prévention du syndrome du bébé secoué.

Ce film est l'aboutissement d'un travail débuté en 2014 par le service de la PMI dans l'objectif dans un premier temps de former les professionnels et les former à une nouvelle approche des pleurs du bébé et les sensibiliser au syndrome du bébé secoué, en lien avec une forte occurrence de situations dans le département sur cette période.

Ce travail du département est élaboré en lien étroit avec la Haute autorité sanitaire qui a développé de nouvelles préconisations et mesures de prévention.

Le film réalisation du département est conçu par un groupe de professionnels du service de la PMI avec Delphine Coulon, psychologue PhD psychologie familiale au centre d'études et d'intervention de l'enfant et de la famille, Québec. Cette collaboration s'effectue dans le cadre du programme Parenforce©, spécialisée dans l'amélioration de la prise en compte des pleurs du bébé et la prévention du syndrome du bébé secoué.

Cet outil a vocation à être diffusé en direction des professionnels de la petite enfance afin d'attirer leur attention sur les pleurs et les conséquences de leur non prise en compte et également au grand public pour aider les parents à reconnaître les pleurs de leur bébé et les encourager à parler de leurs difficultés à les gérer et l'entourage à les prendre en compte.

La prévention du décrochage scolaire : les acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire



Département du Nord



1996



Conseil départemental



Centre de ressources départemental de la prévention spécialisée 03 20 16 81 40

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de lutter contre la violence s'installant, dans les années 90, dans certains collèges du département du Nord, violence des élèves dans et à l'extérieur du collège, de l'institution à leur égard, la ville de Lille initie une réflexion sur les moyens de lutte contre ces violences. Une convention ville/éducation nationale/association de prévention spécialisée permet la création de 3 postes d'ALSES dans 3 collèges lillois en 1996.

En 1999 le département du Nord reprend et amplifie cette initiative dans le cadre de sa politique de prévention spécialisée et depuis 2012, 29 ALSES sont en poste dans 30 collèges répartis sur l'ensemble du territoire, financés par le département.

Depuis 2012 un protocole de collaboration lie le département et l'éducation nationale autour de l'intervention des ALSES. Une étude d'impact menée en 2011 pour mesurer les effets de ce dispositif sur le décrochage scolaire, les projets de vie des jeunes et l'accompagnement des familles a démontré un intérêt particulièrement notable auprès des familles les plus éloignées de l'institution scolaire et peu mobilisées auprès de leurs enfants.

Action intégrée aux orientations relatives à la prévention et à la protection de l'enfance son développement est prévu en direction des collèges REP et REP+ non encore pourvus, soit 71% de ces établissements, dans l'objectif de prévenir également les placements d'adolescents.

À la rentrée 2017 de nouveaux ALSES prendront leurs fonctions en collège et un effectif de 50 professionnels est prévu en 2021, par redéploiement de postes d'éducateurs de prévention spécialisée, actuellement au nombre de 297 pour 17 associations gestionnaires. Les objectifs principaux sont de garantir la cohérence des parcours des jeunes en difficulté entre le collège et le milieu de vie et d'établir un lien entre le collège et les familles et favoriser la mise en place de projets d'avenir pour ces jeunes.

NB : dans le cadre du déploiement du dispositif de médiation sociale en milieu scolaire coordonné par France Médiation 6 médiateurs prendront leurs fonctions en septembre 2017 dans 6 collèges de 6 communes de Guyane.

Prévention spécialisée et utilité sociale



Département du Pas-de-Calais



2012



Conseil départemental



Nathalie Krepa krepa.nathalie@pasdecalais.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Une démarche de réflexion initiée par le conseil départemental avec les partenaires concernés, 8 associations prestataires, et les représentants des territoires a permis la rénovation du cadre d'intervention de la prévention spécialisée en mars 2012.

La volonté du département est d'intervenir sur la tranche d'âge de la préadolescence (11-16 ans) en privilégiant le partenariat avec les collèges, les centres sociaux, les maisons des adolescents et les points accueil écoute jeune.

En 2015, des modalités de collaboration entre le SSFE, l'Éducation nationale et les services de prévention spécialisée ont été définies pour lutter contre le décrochage scolaire.

Dans ce cadre, le chantier de lutte contre le décrochage engagé par l'éducation nationale en mars 2016 prévoit l'élaboration d'une convention cadre et de protocoles spécifiques pour décliner les objectifs de travail.

Les objectifs de ce travail partenarial sont

- d'harmoniser les pratiques autour d'une sémantique partagée (travail de rue, accompagnement...)
- d'améliorer la lisibilité de l'activité de la prévention spécialisée
- d'identifier les évolutions sur le champ du partenariat avec les différents acteurs

Et l'évolution des pratiques se traduit par un renforcement du partenariat avec l'Éducation nationale, une meilleure identification du temps passé/travail de rue...des interventions ciblées prioritairement sur la tranche d'âge 11-16 ans et la formalisation d'un projet dans le cadre des accompagnements individuels.

Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant



Département du Rhône



2016



Conseil départemental et Association Concordia



Anthony Lo Conte 04 72 61 70 31

DESCRIPTION DU PROJET

Le Département du Rhône soutient le dispositif des Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant (JADE).

Le programme des Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant (JADE) a pour objectif d'assurer une large promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et une meilleure lisibilité du rôle du Défenseur des droits auprès des enfants.

Ce dispositif rejoint les orientations départementales en matière de prévention, protection et promotion des droits de l'enfant, et de développement des actions éducatives citoyennes dans les collèges, où se déroule majoritairement ce programme.

Après une formation préalable organisée par le Défenseur des droits et l'association porteuse de l'action, les JADE sont missionnés pour une année scolaire auprès de différents publics d'enfants, principalement des collégiens, pour les sensibiliser sur leurs droits et leur application. Ils interviennent ainsi en binôme auprès des jeunes dans le cadre de la vie scolaire, d'activités périscolaires ou de structures spécialisées.

Après une expérimentation satisfaisante sur l'année scolaire 2016 – 2017, Le Département a conforté son engagement pour les trois années suivantes. Ainsi, le Département subventionne l'association Concordia qui recrute quatre JADE, dans le cadre d'un service civique. Les JADE interviennent principalement dans les collèges, les structures accueillant des jeunes, mais également dans les établissements ASE.

Dispositif d'Adaptation des Parcours Éducatifs



Département du Finistère



2017



Conseil départemental



Fabrice Ruthon 02 98 76 23 50 fabrice.ruthon@finistere.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Le cadre des habilitations tend à contenir les pratiques dans des modes de prises en charge ordinaires et paradoxalement les services sont sollicités pour concevoir des parcours atypiques, individualisés, à la carte, pour des jeunes qui présentent des parcours discontinus, marqués par des ruptures. Il s'agit de répondre par des dispositifs d'accueil innovants qui viennent aussi interroger les pratiques éducatives et les aménagent en conséquence.

Ce dispositif a pour finalité de prévenir les ruptures, de restaurer le lien familial et éducatif.

Adossé à différentes modalités d'hébergement (famille, ami, squat, appartement, FJT, camping...), il vise à appréhender la situation du jeune selon une perspective systémique et à provoquer une dynamique d'appropriation de son devenir par le jeune lui-même et sa famille.

L'adaptation du parcours éducatif proposé s'inscrit dans un accompagnement individuel, ouvert, articulé à des réponses diversifiées : en termes d'hébergement, de scolarisation, d'insertion sociale, professionnelle, de soins. Il s'agit de créer une parenthèse dans le parcours du jeune, permettant d'enclencher le travail d'élaboration d'un nouveau projet.

Ce dispositif s'inscrit comme une étape du parcours du jeune.

- Principes d'intervention : réactivité, coresponsabilité CG/Association, capacité d'adaptation à la problématique du jeune, mobilisation des référents et responsables légaux, implication de professionnels d'expérience et complémentarité des acteurs, des lieux, des ressources
- Modalités de l'accompagnement éducatif : accueillir sur mesure, baliser les actions par un emploi du temps hebdomadaire, garantir la continuité de l'hébergement mais sous des formes diversifiées et novatrices, mobiliser les compétences parentales et les personnes ressources, expérimenter des espaces d'insertion scolaire et de découverte professionnelle, s'assurer de la continuité des soins et de l'adhésion à la démarche thérapeutique, permettre l'accès aux droits et à la citoyenneté.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Livret sur l'Aide Éducative à Domicile**Département des Vosges****2017****Conseil départemental****Stéphane Martin/Catherine Perrin****DESCRIPTION DU PROJET**

Le Département des Vosges a décidé dans le cadre du Plan Vosges Ambition 2021 de mener une politique particulièrement ambitieuse et volontariste en renforçant la prévention, pour venir en aide aux enfants et à leurs parents en amont des difficultés. C'est dans cet esprit qu'ont travaillé pendant plus d'un an, des familles, des professionnels du Service Éducatif d'investigation de la Fédération Médico-Sociale et les équipes de la protection de l'enfance du Département pour la réalisation d'un livret sur l'Action Éducative à Domicile.

Ce travail partenarial et pluridisciplinaire permet aux familles de savoir qu'elles ne sont pas seules face à leurs préoccupations, que des professionnels sont là pour les aider à traverser des moments difficiles dans une logique de "main tendue". Les informer du mieux possible du dispositif de l'Aide Éducative à domicile qui constitue une réponse souvent méconnue du grand public, est apparu une évidence.

L'impérieuse nécessité de mieux communiquer s'est imposée, pour venir à bout de toutes les représentations caricaturales du travail social encore véhiculées, afin que professionnels et familles soient de véritables partenaires dans l'intérêt supérieur de l'Enfant.

La nouvelle définition du travail social proposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles invite les travailleurs sociaux à croiser leurs savoirs pratiques et théoriques, les savoirs universitaires en sciences sociales et humaines et les savoirs issus de l'expérience des personnes accompagnées, pour construire des réponses adaptées aux problématiques.

Ce livret "aux regards croisés" doit permettre de relever les nombreux défis et les améliorations toujours possibles de l'action éducation éducative, dans le respect de la parole et du vécu de chacun.

» Accompagnement des enfants et adolescents

La mesure unique pour les interventions dans le milieu de vie de l'enfant



Département d'Ille-et-Vilaine



2014



Conseil départemental



Martine Duchesne martine.duchesne@ille-et-vilaine.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Alors que les actions éducatives à domicile confiées à des associations prestataires ne donnent pas satisfaction le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine choisit d'internaliser cette prestation et surtout de revoir en totalité le mode d'intervention.

Une expérimentation débute en 2014 dans 4 CDAS, centre départemental d'action sociale, étendue à 9 en 2016 sur les 22 que compte le département.

L'accompagnement éducatif à domicile familial et global, AEDFG, permet l'intervention plurielle des travailleurs sociaux auprès de la famille.

L'intervention permet d'actionner non plus seulement des entretiens individuels mais surtout des actions collectives, des ateliers de remobilisation et de répondre de manière plus globale aux difficultés de la famille en mobilisant l'ensemble des ressources de son entourage : gestion du budget, aide aux devoirs, parrainage de proximité, groupe de parents, aide au départ en vacances....l'objectif est de répondre au plus près des besoins.

Cette évolution des modes d'accompagnement a permis l'implication réelle des familles et aussi une grande mobilisation des travailleurs sociaux qui se sont formés à de nouvelles méthodes de communication et d'accompagnement.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Accompagnement des tiers dignes de confiance**Département de Haute-Savoie****2011****Association Retis****Mohamed L'Housni 04 50 72 26 20****DESCRIPTION DU PROJET**

Afin de répondre mieux aux besoins des enfants et familles en difficultés l'association RETIS, créée en 2007, avec le soutien du Conseil général de Haute-Savoie et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a implanté sur le département de Haute-Savoie un dispositif intégré de protection de l'enfance regroupant quatre services : un service d'accueil de jour multifamilial, un service d'AEMO avec hébergement avec 3 antennes (Annecy, Thonon et Annemasse), un service de placement familial et un service de soutien aux tiers dignes de confiance. L'idée étant de développer une offre de service ouverte et plurielle, avec plusieurs portes d'entrée possibles pour les enfants, les parents et les familles.

L'association développe également des actions au titre de la prévention (actions d'entraide de type « jardin partagé », conférences, ateliers d'écriture, etc.) dans un continuum qui va de la prévention à la protection en passant par la prévention.

Pour accompagner l'accueil de l'enfant par un tiers le service vient aider les aidants, offrant un soutien aux tiers dignes, une médiation entre les parents et le tiers, un suivi du développement de l'enfant, la mobilisation des ressources de l'environnement, un soutien économique...

Soutenue et financée par le conseil départemental cette action permet d'envisager la séparation parents/enfants dans des conditions respectueuses des besoins des enfants.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Mandat global aux établissements d'accueil en protection de l'enfance



Département de l'Oise



2017



Conseil départemental



Nathalie Roussel nathalie.roussel@oise.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Le travail engagé depuis plusieurs années entre le département et les associations gérant des lieux d'accueil a conduit à développer des orientations partagées sur le volet de la protection de l'enfance qui sont fondées sur 2 principes que sont l'intérêt de l'enfant et le respect de la place de sa famille. Les équipes éducatives des établissements mesurent de plus en plus que leur place n'est plus uniquement dans la prise en charge de l'enfant au quotidien mais dans un accompagnement global prenant en compte l'environnement familial et social de l'enfant.

Par ailleurs, l'organisation structurelle des services protection de l'enfance du département a conduit, en 2007 à positionner un référent enfance famille (REF) pour chaque enfant confié. Il est placé sous l'autorité du responsable protection de l'enfance du territoire concerné par la situation de l'enfant.

Pour certaines situations d'enfants, la plus-value du REF n'apparaît plus clairement identifiée. En effet, l'équipe éducative du lieu d'accueil accompagne le projet pour l'enfant sur l'ensemble de ses objectifs.

C'est dans ces conditions que l'implication des établissements auprès de l'enfant et de sa famille dans le cadre d'accueils d'enfants doit permettre une évolution des positionnements et des pratiques.

La délégation globale auprès des établissements pose le principe d'un mandat de prise en charge du département au profit d'un lieu d'accueil sur l'ensemble des éléments constitutifs de la convention établie entre chaque établissement concerné et le Département.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Dispositif d'entrée dans la vie adulte EVA



Département du Nord



2016



Conseil départemental



DESCRIPTION DU PROJET

Depuis 2016, le Département du Nord est engagé dans une politique dynamique visant à sécuriser le parcours des jeunes qui lui ont été confiés en mobilisant l'ensemble des acteurs et en poursuivant son engagement auprès du public le plus fragile relevant de sa protection afin de faciliter l'entrée des jeunes dans la vie adulte.

Il s'agit notamment d'anticiper dès 16 ans l'accès à la majorité pour les jeunes confiés à l'ASE durant leur minorité, marquer la date symbolique des 18 ans, proposer un accompagnement assuré par des professionnels spécifiques à ce public et favoriser l'accès au logement autonome par la mobilisation et le développement d'une offre de logement adaptée et innovante.

Trois modalités d'accompagnement composent le dispositif EVA afin de construire des parcours d'autonomie des jeunes adultes sortant de l'ASE :

- **Un accompagnement exclusivement éducatif** pour les jeunes disposant de ressources et d'un logement, mais ayant besoin d'un soutien de la part des services du Département, au regard de leur parcours.
- **Un accompagnement éducatif assorti d'une aide financière.** Il s'agit d'une aide à domicile qui « peut être accordée aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans, confrontés à des difficultés sociales ». Elle garantit des ressources et un accompagnement renforcé aux jeunes adultes ayant accédé au logement autonome et en parcours d'insertion (scolarité, formation, Garantie jeune, etc.), mais ne bénéficiant pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins. L'aide octroyée par le Département est fonction des ressources du jeune. En parallèle, l'obligation alimentaire ou le soutien de la famille peuvent être sollicités selon la situation familiale du jeune.
- **L'accueil provisoire jeune majeur** est réservé aux jeunes adultes les plus fragiles, confrontés à des difficultés éducatives importantes. Il permet de prolonger temporairement l'hébergement en MECS ou chez un assistant familial au-delà de 18 ans. L'objectif est de permettre la poursuite du projet engagé pendant la minorité du jeune, dans une logique de continuité de parcours. Il s'agit d'une intervention dérogatoire et transitoire lorsque le projet d'accès au logement ou à un établissement spécialisé n'est pas encore opérationnel, et afin que le jeune puisse terminer l'année scolaire en cours.

À la demande du jeune, ces modalités d'accompagnement sont déclinées dans le cadre d'un contrat Entrée dans la Vie Adulte qui comprend les engagements du jeune pour favoriser son autonomie.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Soutien aux jeunes 21-25 ans en cours d'études**Département du Finistère****2016****Conseil départemental****Marie-Christine Le Clezio 02 98 76 21 99 marie-christine.leclezio@finistere.fr****OBJECTIFS/CONTEXTE**

Pour les jeunes de 21 ans « sortants » d'une prise en charge de l'ASE, le financement des études est particulièrement préoccupant. En effet, leurs besoins ne sont pas couverts par les dispositifs de droit commun tels que ceux portés par les missions locales. Les jeunes accompagnés et pris en charge par l'ASE s'orientent donc très majoritairement vers des formations courtes, qu'ils sont susceptibles de terminer avant leurs 21 ans.

DESCRIPTION DU PROJET

Le Conseil départemental du Finistère a donc créé une aide aux études pour les jeunes âgées de 21 à 25 ans révolus, ayant bénéficié des services de la protection de l'enfance et ne disposant pas de soutien familial. S'inscrivant dans un objectif de continuité des parcours, ne sont éligibles à cette aide que les jeunes majeurs inscrits dans une démarche d'accompagnement engagée au moins pendant 2 ans avec le service de l'aide sociale à l'enfance du Finistère.

La gestion de ce dispositif est confiée à l'Association des pupilles et anciens pupilles du Finistère, Adepape, en complément du réseau de parrainage pouvant être proposé aux jeunes.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux jeunes un choix d'orientation et de formation répondant à leurs aspirations et possibilités et non contraint par des contingences matérielles de financement au-delà de 21 ans, pour ces jeunes qui ne peuvent bénéficier du soutien de leurs familles.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Conseil de Tutelles

**Département de l'Indre****2016****Conseil départemental****Françoise Le Monnier de Gouville dpds-direction@indre.fr****DESCRIPTION DU PROJET**

Pour le suivi des jeunes sous tutelle ou délégation d'autorité parentale totale du Département une instance départementale, de même niveau institutionnel que l'audience pour les jeunes protégés au titre de l'article 375, ou le Conseil de Famille pour les pupilles, est mise en place, dénommée «Conseil de Tutelles».

S'agissant d'exercer une compétence propre du Président du Conseil Départemental, il est composé :

- du Directeur de la Prévention et du Développement Social,
- du Directeur adjoint de la Prévention et du Développement Social,
- du Chef de Service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou son adjoint,
- du Chef de Service de l'Action Sociale et du Développement Local ou du Responsable de Circonscription d'Action Sociale, de l'Infirmière-Puéricultrice coordinatrice de Protection Maternelle Infantile.

L'objectif du Conseil est de faire le point concernant la situation qui lui est soumise et d'entamer un dialogue avec le jeune concerné. Pour chaque jeune sous tutelle ou délégation d'autorité parentale totale, un conseil est programmé a minima tous les 2 ans ou plus fréquemment si besoin, notamment en cas de changement de situation ou d'événements importants dans la vie du jeune. Une synthèse est organisée par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance au moins 6 semaines avant la date du Conseil de Tutelles afin de faire un bilan qui sera présenté au Conseil accompagné d'un rapport rédigé par le référent éducatif. Peuvent être invités au Conseil de Tutelles :

- le référent éducatif de la situation,
- l'enfant,
- le lieu d'accueil,
- en fonction de la situation, il est également possible d'entendre isolément tout autre adulte important (grands-parents, parents, maître d'apprentissage...).

Lors d'un Conseil de Tutelles, plusieurs situations peuvent être inscrites. À l'issue du Conseil, un relevé de conclusions est mis au dossier de l'enfant.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Dispositif dédié pour l'accueil des MNA**Département du Doubs****2016****Conseil départemental****Frédéric Parra, frederic.parra@doubs.fr****DESCRIPTION DU PROJET**

À l'issue d'un travail de diagnostic réalisé avec les partenaires associatifs impliqués et les services départementaux concernés, il a été décidé de créer dans le Département un dispositif dédié pour l'accueil des MNA dans l'objectif de disposer de moyens adaptés aux besoins, sur le plan quantitatif en nombre de places et sur le plan d'une réponse précise aux différents profils présentés par les MNA. Car si en effet, certains jeunes fortement marqués par leur parcours migratoire relèvent, au moins pendant un temps, d'une protection de type substitut parental, d'autres manifestent une faculté d'autonomisation réelle.

Première étape (2016-2017) : Mise en coordination de moyens nouveaux affectés au Service Départemental de Recueil des Informations préoccupantes (SDRIP) et au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) pour organiser une prise en charge optimale au stade de la primo évaluation.

Deuxième étape (2017) : Pérennisation via un appel à projet du dispositif expérimental d'accueil des mineurs non accompagnés (DAMNA) qui a démontré sa plus-value en développant les modalités d'accompagnement de ces jeunes aux différentes étapes de leur prise en charge (évaluation complémentaire de 2 à 4 mois, prise en charge en appartements pour les grands adolescents et sas de sortie à majorité).

Un chargé de mission de la DEF assurant la régulation du dispositif départemental par un suivi mensuel des MNA avec le SDRIP, le CDEF et les pôles de l'ASE.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Accueillants solidaires et accueil de jour MNA**Département de Loire-Atlantique****2017****Conseil départemental****Maxime Boidin maxime.boidin@loire-atlantique.fr**

Retrouvez cette action expertisée dans la Lettre de l'Odas - « Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : Face à l'urgence, des départements innovent » - Janvier 2018. Librement téléchargeable sur www.odas.net, rubrique Publications.

OBJECTIFS/CONTEXTE

Afin d'apporter une solution d'accueil adaptée aux mineurs non accompagnés (MNA), le département de Loire-Atlantique a mis en place en 2016 un accueil par des tiers bénévoles. Des familles volontaires prennent en charge un mineur de manière ponctuelle ou durable, en échange d'une indemnité journalière. Moins coûteux qu'un hébergement classique, l'accueil bénévole est également plus adapté aux besoins d'intégration des MNA.

DESCRIPTION DU PROJET

Le dispositif est fondé sur le volontariat tant des familles accueillantes que des jeunes, âgés de 16 ans en moyenne, bien que l'âge ne soit pas un critère. Les familles qui souhaitent accueillir un jeune doivent déposer un dossier et sont ensuite évaluées par le Conseil départemental, selon le même cahier des charges que les assistants familiaux ; un processus rigoureux qui permet de limiter les échecs. De plus, les travailleurs sociaux, qui connaissent les mineurs, veillent à la compatibilité des profils de familles.

L'intégration se fait ensuite de manière progressive. Dans un premier temps, les jeunes sont accueillis par les familles de façon ponctuelle le weekend. Si cette phase d'adaptation est concluante, ils peuvent être accueillis en continu et durablement. Tout au long de la période d'accueil, les familles bénéficient d'un accompagnement par quatre travailleurs sociaux de la cellule MNA du département en permanence à leur disposition. Ils répondent à leurs nombreuses questions à l'occasion d'échanges réguliers et de visites. Par ailleurs, des temps d'échange entre pairs permettent aux familles bénévoles de partager leurs expériences et leurs doutes.

L'indemnisation de 16,60 € par jour versée à la famille couvre l'hébergement, l'alimentation et l'habillement. L'accompagnement à la scolarité et aux démarches administratives peut ensuite être réalisé par un travailleur social ou par la famille selon son souhait. Ainsi, il peut arriver qu'une famille accompagne le jeune dans sa recherche d'apprentissage ou bien dans ses démarches à la préfecture.

Via ce mode d'accueil, les jeunes accueillis partagent le quotidien de familles françaises, ce qui contribue à leur intégration. Les liens très forts qui peuvent se nouer dans le cadre de cet accueil permettent également de réduire le sentiment de solitude et d'isolement de ces jeunes.

Ce mode d'accueil constitue aujourd'hui une option que le département souhaite maintenir, bien qu'il suppose un important travail de recrutement de nouvelles familles. En cela, il ne peut concerner qu'un nombre limité de mineurs. En effet, les familles ne sont pas toujours prêtes à accueillir un nouveau jeune, soit parce qu'un temps de pause leur est nécessaire, soit parce qu'elles sont très investies dans leur relation avec le jeune qu'elles ont accueilli et qu'elles souhaitent la poursuivre.

» Accompagnement des enfants et adolescents

Accueil des MNA



Département du Bas-Rhin



2017



Conseil départemental



Lucie Acker lucie.acker@bas-rhin.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

La prise en charge des MNA est un phénomène ancien dans le département du Bas-Rhin, qui s'est très fortement accéléré à partir de 2012. Par ailleurs, courant 2016, un rajeunissement important du public a été constaté. Sur les 331 MNA qui se sont présentés en 2016, 81 jeunes avaient moins de 16 ans. Les moins de 16 ans représentent ainsi 42% du public accueilli en 2016.

Or, le dispositif départemental d'accueil des MNA mis en place depuis 2014 repose essentiellement sur un hébergement en appartements partagés pour les 16-18 ans, ce qui n'est pas une solution pour l'accueil de ces jeunes MNA. Le Département du Bas-Rhin a donc recherché une modalité d'accueil innovante et adaptée pour l'accueil de ces MNA de moins de 16 ans.

DESCRIPTION DU PROJET

Le Conseil Départemental a décidé de proposer un cadre familial bénévole de prise en charge de ces jeunes, dans le but de renforcer leur intégration dans la société française. Il est proposé que ces tiers bénévoles bénéficient d'un accompagnement éducatif adapté, par un opérateur mandaté par le Département.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui est prévu dans le cadre de la mesure d'Aide Sociale à l'Enfance « tiers digne de confiance », mesure judiciaire de placement d'un mineur le plus souvent chez un membre de la famille, il est proposé que le Département verse une indemnité d'entretien au tiers bénévole afin de couvrir les frais courants liés à la prise en charge du jeune (nourriture, eau-électricité, fournitures scolaires, santé, déplacements du jeune et du bénévole...).

Enfin, il est proposé que le Département et l'opérateur s'appuient sur un comité scientifique, à constituer, pour évaluer l'adaptation de cette offre d'accueil inédite aux besoins de ces jeunes mineurs non accompagnés.

Les Après'm de la protection de l'enfance



Département du Finistère



2009



Conseil départemental



Gaëlle Castrec 02 98 76 60 90 gaelle.castrec@finistere.fr www.odpe.finistere.fr

OBJECTIFS/CON

Les formations inter-institutionnelles et pluri-professionnelles sont indispensables pour créer une culture commune aux différents acteurs de la protection de l'enfance. Elles restent toutefois complexes à mettre en œuvre. L'ODPE du Finistère a innové en la matière en créant dès 2009 les Après'M de la protection de l'enfance

DESCRIPTION DU PROJET

Les « Après'M » de la protection de l'enfance sont organisées pour créer des passerelles entre chercheurs, professionnels et élus, tous acteurs de la protection de l'enfance du département. Petites respirations dans le quotidien, ces temps d'échanges sont l'occasion d'affiner ses connaissances, de faire entendre son point de vue et de partager celui des autres.

Le nombre de participants est volontairement limité : 50 à 60 personnes maximum pour créer les conditions propices à la participation.

Convivialité, simplicité et échanges de savoirs sont les maîtres mots de la démarche pour que le débat s'engage et que les pratiques puissent intégrer les problématiques soulevées.

La programmation des « Après'M » est ouverte à l'ensemble des partenaires de l'observatoire et vise à apporter, sinon des réponses, du moins des axes de réflexion sur des thématiques d'actualité dans le quotidien des professionnels.

Réseau périnatalité- Grande vulnérabilité



Département de la Gironde



2016



Conseil départemental/CHU Bordeaux/Groupement des établissements hospitaliers/CCAS Bordeaux/SIAO 33/Université de bordeaux/Associations



Isabelle Bertrand-Salles

DESCRIPTION DU PROJET

La réunion de Concertation Pluridisciplinaire(RCP) « Périnatalité – Grande Vulnérabilité » est un espace de réflexion partagé, pluridisciplinaire, autour de situations de femmes enceintes et/ou mères de jeunes enfants en grande vulnérabilité et repérées comme particulièrement complexes (notamment lors de l'entretien prénatal précoce).

Son objectif est d'élaborer et co-construire un parcours personnalisé et coordonné de soins, en anticipation de l'accouchement et de la naissance, ainsi que du post partum et de l'accompagnement de la famille, centré et adapté aux besoins de la patiente et du couple, pour une cohérence et une continuité des prises en charge - notamment par une meilleure connaissance mutuelle (décloisonnement des équipes).

Cette instance est plus particulièrement destinée aux personnes cumulant des critères de précarité : d'hébergement, administrative, de parcours migratoire et son corollaire de la barrière linguistique, d'isolement social, de difficulté en matière de continuité des soins, de risque potentiel, au plan aussi bien médical que psychique ou social, pour l'enfant à naître , de risque de complication obstétricale.

La méthodologie est celle d'une recherche-action: la méthodologie et les outils (Réseau Périnat) sont garants du cadre et de l'éthique : rythme mensuel, animation et coordination par la sage-femme de coordination de territoire du Réseau Périnat Aquitaine (*Actuellement par une SF de PMI dans l'attente de la structuration du Réseau Périnatal « Nouvelle Aquitaine »*).

Constituée d'une part des professionnels en place autour de la patiente et du couple et d'autre part des professionnels invités à titre d'experts, n'intervenant pas dans le parcours de la patiente, dans une égalité des places professionnelles, (*collégialité*), issus des champs médico (Ville-PMI-Hôpital), psycho et social, cette instance est non décisionnaire.

L'évaluation quantitative et qualitative de l'action s'effectue dans le cadre du travail de recherche (thèses de médecine générale et de pédiatrie - Mémoire d'Anthropologie en cours)

Charte de la cohérence des parcours



Département de l'Indre



2017



Conseil départemental



Mme Françoise LE MONNIER de GOUVILLE, Directeur Général Adjoint, Directeur de la Prévention et du Développement Social TEL : 02-54-08-38-93 dpds-direction@indre.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de garantir une véritable coordination entre acteurs de la protection de l'enfance une Charte en faveur de la continuité et de la cohérence des parcours des mineurs bénéficiant de mesures judiciaires d'assistance éducative ou d'investigation a été élaborée.

Il s'agit de formaliser la coordination entre les différents partenaires concernés, pour les mesures judiciaires d'assistance éducative et d'investigation. Partenaires concernés : Conseil Départemental, Service de l'AIDAPHI (A.E.M.O. et M.J.I.E.), U.D.A.F. 36 (M.J.A.G.B.F) et Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (M.J.I.E. au civil et au pénal).

Objectifs et engagements :

- présentation par chaque partenaire de son projet de service et de toute évolution dans sa mise en œuvre,
- transmission d'une information mensuelle sous forme de tableaux de bord de l'activité des services chargés de la mise en place des mesures ordonnées, à destination des Juges des Enfants, de la Direction territoriale de la P.J.J. et de la D.P.D.S.,
- mise en place de fiches de liaisons entre les services chargés des mesures et les services de la D.P.D.S. afin de mieux coordonner les interventions au bénéfice des usagers, permettre l'évaluation croisée, favoriser les passages de relais : au début et à la fin de chaque mesure, et avec des prises de contact à chaque fois que nécessaire pour s'informer mutuellement des éléments nouveaux susceptibles de modifier la situation du jeune et de sa famille.

Référentiel d'évaluation CREAI ARA



Département de la Drôme



2013



Conseil départemental



Catherine Bonnet 04 75 79 70 73

DESCRIPTION DU PROJET

Depuis février 2013 le Département de la Drôme s'est s'approprié le référentiel d'évaluation participative élaboré par le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette approche, basée sur ce référentiel, appelée dans le Département de la Drôme « Continuum du parcours de l'enfant en protection de l'enfance », est à ce jour innovante. En effet, le Département de la Drôme, 1^{er} Département à l'avoir expérimentée, fait actuellement figure de « laboratoire » au niveau national dans le contexte de la mise en œuvre de la loi du 14 mars 2016. Il a été, en partie du fait de cette expérience, sollicité dans les groupes de travail préalables à l'élaboration des décrets d'application.

Le « continuum du parcours de l'enfant » garantit ainsi une continuité et une cohérence lors des différentes phases d'évaluation (suite d'Information Préoccupante), de décision (protection administrative, protection judiciaire ou sans suite) puis mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant et d'actions relatives aux situations familiales (Plan d'Action Partagé) relevant de la protection de l'enfance, il a également apporté un étayage de la chaîne décisionnelle et opérationnelle liée au parcours des enfants et de leurs parents en protection de l'enfance telle qu'elle a été réorganisée par la Direction Enfance Famille.

Un service spécialisé pour les assistants familiaux



Département du Pas de Calais



2001



Conseil départemental



Dany Marcy marcy.dany@pasdecalais.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de mieux organiser son offre d'accueil le département du Pas-de-Calais a créé en 2001 un service spécialisé dédié aux assistants familiaux. Ce service est compétent pour assurer :

Au siège

- suivi administratif et statutaire des Assistants Familiaux du recrutement à la retraite
- Gestion centralisée de l'offre d'accueil
- Formations (Préparation à l'Accueil, Formation Initiale)
- Fonction diagnostic et stratégique en matière de recrutement

Sur les Territoires

- Accompagnement professionnel des Assistants Familiaux
 - Réunions de service
 - Groupes de parole
 - Permanence téléphonique de semaine
- Permanence téléphonique WE et jours fériés - Suivi individualisé

Ce service est novateur grâce au dispositif de soutien professionnel original et très abouti qu'il propose.

En effet depuis 2001, les 1970 assistants familiaux peuvent bénéficier de l'appui de 45 assistants familiaux ressource encadrés par 10 responsables Locales de l'Accueil Familial Enfance. En effet, l'innovation majeure dans le cadre de l'organisation de ce service est la création d'un nouveau métier d'assistant familial ressource qui va constituer un des piliers de cette organisation. L'assistant familial ressource a plusieurs rôles fondamentaux :

- Relais d'information (ascendante et descendante) au travers de l'animation des réunions de services des assistants familiaux.
- Témoignage au travers de sa participation au stage préparatoire à l'accueil d'enfants
- Avis technique par sa participation aux commissions de pré-recrutement des candidats qui postulent au Département et en tant qu'expert à l'ensemble des groupes de travail en lien avec l'accueil familial.



Département de l'Aube

Un site Intranet pour les assistants familiaux - Afin de faciliter les relations entre les assistants familiaux employés et les services centraux le Conseil départemental de l'Aube a mis en place un portail intranet qui leur est entièrement dédié.

Permettant de gérer tout mouvement des enfants accueillis ce site est également la plateforme de référence pour tous les documents administratifs relatifs à l'activité : bulletins de présence, bulletins de paie, gestion des congés et absences...



Département des Bouches-du-Rhône

Repérage des situations de vulnérabilité anténatale – Les actions de prévention périnatale et d'accompagnement à la parentalité sont des axes majeurs des dispositifs de protection de l'enfance et de santé publique.

Dans les situations de vulnérabilité liées à la naissance ou préalables à la naissance, propices à la remise en cause d'équilibres précaires (affectifs, sociaux, financiers, médicaux...), le risque est celui d'un suivi désorganisé.

Afin de minimiser ces risques et d'améliorer le repérage des situations de vulnérabilité médico-psychosociale avant la naissance, période anténatale, des réunions pluri professionnelles ont été mises en place dans toutes les maternités du département (D3P : dispositif prénatal de prévention précoce) et réunissent professionnels du soin, équipe PMI, travailleurs sociaux, équipes psychiatriques...

Ces temps de travail interinstitutionnels et pluri-professionnels permettent, en lien avec la patiente, de préparer au mieux le retour à domicile et mobiliser les différents dispositifs de soutien à la parentalité et/ou de protection de l'enfance de manière concertée

Repérage précoce des enfants à risque de trouble autistique - Afin d'améliorer le repérage précoce des enfants à risque de troubles du spectre autistique le service de PMI mène une expérience de travail nouvelle avec ses partenaires.

Le service de PMI du Conseil départemental, en lien avec le centre de ressources autisme, les pôles de pédopsychiatrie et les acteurs de la prise en charge, a dans ses priorités le repérage précoce des TSA.

Une action pilote a été mise en place par les équipes de PMI du département. La mise en œuvre de cet objectif comprend plusieurs points :

- Un dispositif de repérage systématique des enfants à risque au sein de la population d'enfants de 24-30 mois fréquentant les consultations de PMI.
- La mise en place d'un réseau de référents pour une 1ère approche diagnostique pouvant permettre un meilleur maillage
- Un projet de formation destiné à sensibiliser et former les équipes PMI.

Un projet de recherche conjoint avec une étude statistique globale et constitution d'une cohorte d'enfants repérés est en cours d'élaboration.



Département de la Haute-Garonne

Le parcours co-construit de l'enfant - Afin de trouver et mettre en œuvre des réponses aux situations d'enfants confiés sans solution pérenne le Conseil départemental, Direction enfance et famille a mis en place en 2016 une instance décisionnelle visant à co-construire un parcours de l'enfant, en faisant du « sur-mesure » pour les situations bloquées et enkystées :

- lorsque le jeune reste plus de trois mois au Centre Départemental Enfance Famille (CDEF) sans perspective d'orientation,
- lorsque l'ASE ne parvient pas à rendre effectif le placement,

- lorsqu'un dispositif unique de prise en charge est inadapté à la situation
- lorsque les acteurs se sentent isolés.

Les réunions comprennent tous les acteurs concernés et potentiels dont les parents.

Co-pilotage du schéma de services aux familles - L'État, la CAF, le Département de la Haute-Garonne et divers partenaires ont établi un schéma départemental des services aux familles de la Haute-Garonne 2016/2019 visant notamment à :

- développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales,
- faciliter l'accès des familles vulnérables,
- mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.

Ce schéma a été adopté en janvier 2017. Concernant sa mise en œuvre et son suivi, le choix a été fait d'un co-pilotage par la CAF et le Conseil départemental; choix novateur et de nature à favoriser la nécessaire complémentarité entre les actions des partenaires.



Département du Haut-Rhin

Commission cas complexes - Afin d'apporter une réponse adaptée aux situations d'enfants les plus compliquées, le plus souvent au croisement de divers champs de compétences : protection de l'enfance, handicap, psychiatrie..., le conseil départemental a constitué une commission cas complexes.

Comprenant les principaux décideurs, magistrats, PJJ, ARS, pédopsychiatrie, MDPH, services départementaux..., cette commission examine les situations d'enfants et élabore une réponse adaptée. Les membres de la commission s'engagent à mobiliser les ressources de leurs institutions.



Département de l'Indre

Site internet assistants maternels - Objectifs : Faciliter la mise en relation entre les familles et les assistants maternels et favoriser l'accès de tous, partenaires compris, à un espace documentaire et une FAQ.

Permettant les liens entre familles, assistants maternels et partenaires le site internet facilite également les relations entre les assistants maternels, la remontée des informations légales concernant l'activité au service de la PMI. Les assistants maternels peuvent valoriser leurs compétences et capacités, ainsi que communiquer aisément avec les services du département.

Les parents ont accès à un outil de géolocalisation facilitant leur choix.

Le site permet également l'accès aux ressources documentaires nécessaires à l'exercice d'activité d'assistant maternel. Ces informations sont partagées avec la CAF, la MSA, les mairies et les RAM.



Département du Var

Une formation universitaire pour les professionnels de la protection de l'enfance - La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant prévoit que l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) soit en charge d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation des professionnels de la protection de l'enfance dans le département et d'en faire le bilan.

Cette disposition s'inscrit dans le prolongement des exigences de la loi du 05 mars 2007 et de l'article 1542-1 du code de l'éducation qui prévoit que l'ensemble des personnels concourant à la protection de l'enfance reçoive une formation dans le domaine de la protection de l'enfance en danger.

Conçu et mis en place en collaboration avec l'université de Toulon, le DU « Protection de l'Enfance » répond à cette exigence et a pour triple objectif :

- de donner aux professionnels concernés une expertise en protection de l'enfance,
- d'améliorer la prévention, l'accompagnement des familles, la prise en charge des enfants et
- d'instaurer une culture commune entre tous les partenaires intervenant dans le champ de la protection de l'enfance.



Territoire de Belfort

Dépistage des troubles visuels chez les jeunes enfants - Afin d'assurer une prévention efficace des troubles visuels chez les jeunes enfants le Territoire de Belfort a mis en place une action globale de dépistage pour les enfants de 3-4 ans au cours du bilan en école maternelle.

Cette action se décline

- Dépistage exhaustif des enfants de petite section par des orthoptistes vacataires dans tout le département
- Consultation médicale ophtalmologique des enfants dépistés : recrutement d'un ophtalmologue retraité, achat de son matériel par le Département (contribution ARS), réalisation d'un cabinet d'OPH au sein du service de PMI, 2 séances mensuelles de consultations OPH (sans avance de frais).
- Avantages : les enfants sont vus rapidement (pas d'attente), une prescription de verres correcteurs est remise aux parents le cas échéant.

Cette consultation OPH est ouverte également aux enfants accueillis par le service de l'ASE.

Un suivi médical pour les enfants accueillis - Afin d'améliorer la prise en charge des enfants confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance et de mettre en œuvre la loi de 2016 réformant la protection de l'enfance le Territoire de Belfort a organisé le suivi médical des enfants en affectant des moyens humains dédiés.

Les finalités de ce suivi sont principalement de :

- Inscrire l'enfant confié à l'ASE dans un parcours de soins coordonnés,
- Sécuriser son état de santé,
- Réintroduire les parents à leur place auprès de leur enfant.

Le service est composé d'un médecin de PMI à mi-temps, une secrétaire à 90 %, un pédiatre vacataire.

Le suivi médical est organisé en 2 temps forts :

- Un bilan médical d'entrée pour tous les enfants
- Des bilans intermédiaires :
 - semestriel pour les moins de 6 ans,
 - annuels pour les plus de 6 ans réalisés par le pédiatre vacataire (enfants du foyer de l'enfance), les médecins de ville (autres enfants).



Métropole de Lyon

Lutte contre le décrochage scolaire - Afin de lutter contre le décrochage scolaire la Métropole de Lyon mène une expérimentation sur la prévention dès l'école primaire sur deux communes. Son action vise à mobiliser des éducateurs de prévention spécialisée, pour offrir aux enfants le recours à un tiers entre l'Éducation Nationale et les familles. Elle mène, en lien étroit avec l'éducation nationale et les communes, des actions concrètes de sensibilisation des enseignants autour de l'accompagnement des familles et des enjeux en matière de protection de l'enfance.

Recherche action renouvellement des pratiques - Afin de fournir à ses équipes réassurance et nouveaux outils la Métropole de Lyon a mis en place une recherche action destinée à revisiter l'accompagnement éducatif auprès des enfants en difficulté et de leurs familles :

Face à la crise de légitimité de la parole publique auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux, la Métropole mène une recherche action, en lien étroit avec les professionnels, pour renouveler les pratiques et outils en protection de l'enfance. Une présentation sous forme de bande-dessinée permettra d'illustrer les problématiques rencontrées. De même, quatre terrains d'expérimentation sont explorés autour de la participation des usagers, les actions « hors les murs », les espaces d'appui technique et l'interconnaissance des acteurs.

Chapitre 4

Logement et hébergement

Accompagner pour habiter



Département du Doubs



En cours



Direction Action Sociale Logement Insertion



Philippe Cholet, Directeur action sociale - philippe.cholet@doubs.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « accompagner pour habiter » se décline en cinq idées fortes :

- Décloisonner et articuler les dispositifs d'accompagnement tant généralistes (AEB, MASP, MAESF) que « spécifiques » (ASLL/FSL) pour privilégier une approche globale et situations et la continuité des parcours dans le cadre d'une intelligence d'usage des dispositifs et de coordination effective des outils
- Permettre la mutation du bail glissant devenu obsolète et transformation en Logement Durable Accompagné, renouvelant les coopérations avec les bailleurs dans leur fonction de gestion locative adaptée
- Faire de l'accompagnement social, l'atout dans le parcours des personnes en favorisant l'articulation des outils Etat (hébergement) et Département (logement) par un usage décloisonné des outils. Mobilisation de l'Etat dans le Logement Temporaire Accompagné
- Optimiser la dépense publique ; infléchir la dépense tout en assurant le développement d'un potentiel renouvelé d'accompagnement
- Des instances territorialisées de coordination départementale de l'accompagnement coordonné avec le SIAO décliné par territoire.

Cette démarche est jalonnée par une formation-action interinstitutionnelle et territorialisée, bénéficiant du financement DIHAL portant notamment sur la participation des usagers et l'évolution des pratiques.

Numéro vert prévention des expulsions



Département du Pas-de-Calais



2016



Direction du Développement des Solidarités – Service Départemental du Logement et de l'Habitat



Nathalie Hette, Chef de service - hette.nathalie@pasdecalais.fr – 03 21 21 67 20

CONTEXTE

Ce numéro vert a pour objectif d'apporter une réponse juridique complète aux préoccupations des particuliers, quel que soit leur statut (locataires et propriétaires mais aussi des professionnels, travailleurs sociaux,...) et cela le plus en amont possible d'une procédure d'impayé et du risque d'expulsion.

DESCRIPTION DU PROJET

L'Agence d'Information sur le Logement (ADIL) est chargée de répondre à ces publics par téléphone mais également en les rencontrant lorsque cela est nécessaire.

Ainsi, l'ADIL informe et conseille autant les locataires que les propriétaires, parc privé ou parc public, de manière préventive et curative et évalue la situation du ménage. Ensuite, elle oriente vers la solution juridique et financière la plus adaptée. Elle établit, selon la situation, un contact vers les services sociaux compétents et reçoit les personnes concernées autant de fois que besoin afin de suivre avec elles l'évolution de leur situation.

L'ADIL apporte également une réponse juridique complète aux préoccupations des travailleurs sociaux et a un rôle d'expertise à la mise en place de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX). Ainsi, l'ADIL participe à l'élaboration de la charte de prévention des expulsions.

Enfin, ce projet partenarial avec l'ADIL du Nord (le Pas-de-Calais ne possédant pas d'ADIL) permet de travailler à la configuration d'une ADIL interdépartementale Nord-Pas-de-Calais.

CARACTERE INNOVANT :

- Une campagne de communication tournée principalement vers la prévention en incitant le public cible à agir tout de suite dès le premier mois de difficulté.
- La prise en compte des propriétaires occupants qui ont des difficultés à rembourser leur prêt immobilier.
- La participation du prestataire à la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX).
- Une mobilisation partenariale via un cofinancement Etat, Département, Caisse d'Allocations Familiales qui permet d'amorcer la création d'une ADIL interdépartementale Nord-Pas-de-Calais.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Le nombre d'appels au numéro vert
- Le nombre de dossiers ouverts permettant un suivi des ménages
- Le nombre de dossiers en cours de traitement, nombre de dossiers « résolus »

Médiateurs Eco-logis



Département du Pas-de-Calais



2014



Direction du Développement des Solidarités – Service Départemental du Logement et de l'Habitat



Nathalie Hette, Chef de service - hette.nathalie@pasdecalais.fr – 03 21 21 67 20

CONTEXTE

Depuis juin 2014 et sur l'ensemble des territoires du Département un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) a été mis en place. Il répond aux enjeux de l'Agenda 21 (art. 30: Agir pour la qualité énergétique des logements du Pas-de-Calais au profit des ménages défavorisés), ainsi qu'aux orientations stratégiques du Pacte Départemental Jeunesse et du Plan Logement Hébergement (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement pour les Personnes Défavorisées).

Cette démarche répond également aux enjeux de la territorialisation en renforçant :

- l'ingénierie des services (un médiateur Eco-Logis sur chaque territoire),
- un service de proximité aux usagers et le partenariat local.

L'expérimentation d'une année réussie a autorisé la poursuite du dispositif jusque juin 2017.

DESCRIPTION DU PROJET

Chaque médiateur a pour mission :

- d'établir un diagnostic sociotechnique léger visant à qualifier la situation du ménage et de son logement pour lui recommander des solutions adaptées à sa situation
- d'orienter le ménage après la visite à domicile afin de proposer « une première solution » permettant d'engager une sortie de leur situation de précarité énergétique
- de remettre un kit « Economies d'énergie » obligatoire, si l'état du logement le permet, afin de sensibiliser les ménages aux éco-gestes et amenant rapidement des économies donc du pouvoir d'achat.

En un an, 1 366 visites ont été réalisées au domicile des ménages sur l'ensemble du territoire du Département.

CARACTERE INNOVANT :

Le SLIME est un programme de lutte contre la précarité énergétique qui se veut préventif puisqu'il vise à :

- Accompagner les primo-locataires de moins de 30 ans (FSL Accès)
- Intervenir auprès des demandeurs FSL (Energies). La priorité est donnée aux demandeurs logés dans le « **parc privé** » :
 - propriétaires occupants
 - locataires ayant sollicité le dispositif de façon récurrente
 - locataires ayant une dette > à 750,00 €
- Prodiguer des conseils en économies d'énergies à tous les ménages rencontrés
- Former les médiateurs pour l'acquisition de compétences spécifiques afin de développer les orientations vers une « *solution de rénovation du bâti* » si nécessaire.

Il est à noter que le dispositif engendre une recette par le biais de la récupération de certificats d'économies d'énergie (CEE) à hauteur d'environ 20 % du coût du programme.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

Nombre de visites réalisées par les médiateurs

Nombre de ménages prioritaires

Orientation des ménages

POUR ALLER PLUS LOIN :

Le Département du Pas-de-Calais a mis en place un fonds de travaux pour sortir durablement de la précarité énergétique les demandeurs de l'aide Eau-Energie-Téléphone (EET) et du Fonds Solidarité Logement (FSL) en réalisant des travaux d'amélioration thermique.

L'aide s'établit selon 3 axes d'intervention :

- **Le volet « aide d'urgence »** apporte une réponse « de solidarité » pour la réalisation des petits travaux d'urgence de nature locative. Ce volet permettra aux occupants de maîtriser leurs charges dans l'attente d'un relogement ou assurer une mise en sécurité des occupants (monoxyde de carbone).
Le montant maximum de l'aide s'élève à 750 €.
- **Le volet 2 « aide ciblée »** apporte une réponse médiane et concerne des travaux plus limités en gain énergétique (inférieur à 25 % ne permettant pas de solliciter l'ANAH). Ces travaux de rénovation énergétique s'avèrent nécessaires pour améliorer les conditions d'occupation des ménages « fragiles » et baisser leurs charges.
L'aide s'élève à 4 500 € maximum.
- **Le volet 1 « aide globale »** amène une réponse plus durable. Il s'agit dans ce cadre de réaliser des travaux de performance énergétique avec un gain d'énergie d'au moins 25 % et de compléter les dispositifs d'aides existants (Etat, ANAH, Région, etc.).
L'aide pourrait atteindre 6 000 € maximum afin de couvrir entièrement ou presque la participation de la famille.

Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées



Département du Pas-de-Calais



2015



Direction du Développement des Solidarités – Service Départemental du Logement et de l'Habitat



Nathalie Hette, Chef de service – hette.nathalie@pasdecalais.fr – 03 21 21 67 20

OBJECTIFS/CONTEXTE

Le PDALHPD 2015-2020, issu de la fusion des précédents Plan Logement et Plan Hébergement, dispose d'un outil financier principal qu'est le FSL et se décline autour de 8 grands axes. Le Département copilote ce Plan avec l'Etat. L'ARH et la CAF sont par ailleurs des partenaires de premier plan.

DESCRIPTION DU PROJET

L'articulation fine du champ de l'hébergement et de celui du logement doit permettre de mettre en exergue l'accès au logement pour tous, tout en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs existants ou à venir, afin d'aboutir à une inclusion durable dans le logement, y compris pour les publics qui en sont très éloignés (Axe 1 - Faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement ; Axe 6 - Adapter le règlement FSL aux objectifs du Plan et Axe 7 - Simplifier le traitement des situations individuelles par la fusion des commissions).

Une forte logique de prévention et d'accompagnement global concernant l'accès, mais aussi le maintien dans le logement (expulsion, précarité énergétique...), sous-tend l'ensemble des actions inscrites dans le Plan. (Axe 3 - Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions et Axe 4 - Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique).

Pour atteindre l'ensemble des objectifs et mettre en œuvre les axes de travail définis, une coordination de l'ensemble des acteurs est indispensable. Coordination se situant à la fois à l'échelle départementale, via notamment le Comité Responsable du Plan, mais aussi à l'échelle des neuf territoires, via notamment les Comités Territoriaux du Plan. La territorialisation du Plan permet ainsi de respecter au mieux les spécificités locales, de s'appuyer sur les forces vives déjà en place et de décroiser les politiques publiques. (Axe 2 - Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins; Axe 5 - Coordonner les dispositifs d'accompagnement: vers un accompagnement global et Axe 8 - Opérationnaliser et territorialiser le pilotage du Plan).

Les atouts du Plan que sont la territorialisation et la mise en synergie des acteurs du Logement et de l'Hébergement, et qui en font un outil au service du développement social, en constituent également les freins et difficultés. En effet, le cadre général, ainsi que les grandes orientations du Plan, doivent être mis en application partout sur le département, afin de garantir une équité à tous les habitants, tout en s'adaptant aux particularités des réseaux locaux et ainsi assurer le développement des projets les plus adéquats.

CARACTERE INNOVANT :

- **Rapprochement du Logement et de l'Hébergement** dans une logique de décroisement des politiques publiques, grâce notamment au rôle central attribué aux CLEODAS (Comité Locaux d'Echanges et d'Observation De l'Action Sociale) et donc au secteur associatif. Ces derniers sont positionnés comme la pierre angulaire des projets de Logement et d'hébergement sur les territoires et viendront en appui aux Comités Territoriaux du Plan.

- **Territorialisation** grâce aux déclinaisons locales du Plan départemental, en fonction des priorités définies par les acteurs de chacun des neuf territoires. Le Pas-de-Calais est un des seuls, si ce n'est le seul, départements français à avoir bâti le PDALHPD autour de ses déclinaisons territoriales.

- **Simplification/fusion des instances** afin de replacer l'utilisateur au centre du traitement de sa situation et d'optimiser les réponses institutionnelles ou associatives qui peuvent être proposées. Aujourd'hui sur le département, quatre commissions différentes (FSL, GTPLAI, Contingent préfectoral, DALO...), s'appuyant sur des formulaires différents dans la forme mais pas dans le fond, examinent séparément les demandes afférentes au logement social. La fusion de ces commissions aura pour effet d'éviter aux demandeurs de faire des démarches auprès de multiples interlocuteurs. La commission unique orienterait les dossiers vers le dispositif le plus approprié et proposerait l'accompagnement social adapté à la situation.

Les périmètres administratifs entre arrondissement, territoire et EPCI pouvant parfois ne pas concorder, la fusion de ces instances est pour le moment expérimentée uniquement sur le Calaisis. Cette expérimentation nécessite un travail partenarial étroit entre l'Etat, le Département, la CAF et l'ARH afin d'harmoniser les documents support et de définir un référentiel partagé rendant possible l'examen de l'ensemble des dossiers au sein de cette instance unique

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Installation des CTP sur chacun des territoires
- Evolution des CLEODAS et interactions effectives entre ces derniers et les CTP
- Emergence de projets propres à chaque territoire
- Nombre de territoires ayant fusionné leurs instances
- Fluidité accrue du traitement des situations individuelles

Précarité énergétique



Département du Morbihan



En cours



Service Habitat logement



Hervé MOCAER - herve.mocaer@morbihan.fr

OBJECTIFS/CONTEXTE

Le département du Morbihan, dans le cadre de son plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), a prévu la création d'un dispositif permettant d'apporter une réponse globale aux ménages en situation de précarité énergétique par la mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie.

DESCRIPTION DU PROJET

Ce dispositif, pour lequel la candidature du Morbihan a été retenue par le CLER en avril dernier, démarre le 1^{er} septembre 2017. Le département souhaite mieux repérer les ménages en vulnérabilité énergétique, les accompagner et les orienter afin d'intervenir de manière durable. La gestion de ce dispositif d'animation territoriale se fera par la mise en réseau des acteurs et par l'intégration des actions et des dispositifs existants sur les territoires (appartements témoins d'économies d'énergie, maisons de services au public, plateformes de rénovation de l'habitat, maisons du logement, opérations programmées...). Le Conseil départemental en a confié l'animation à l'Adil du Morbihan. Il prévoit un suivi et un accompagnement renforcé des ménages visités, dans le cadre du SLIME, en situation de trop grande fragilité (psychique, technique, financière ou sociale). Cet accompagnement est positionné entre la visite à domicile et la mise en œuvre effective des solutions préconisées afin de travailler :

- l'ancrage du contenu de la visite réalisée par le chargé de visite (conseil sur les usages, orientations préconisées, consommations d'énergie)
- l'acceptabilité du projet préconisé (par type de solution) et la prise de décision

L'objectif est que cet accompagnement pour la mise en œuvre des préconisations permette le traitement effectif du logement des personnes les plus fragiles.

Les ateliers de l'habitat



Département de la Gironde



En cours



France Horizon



Mme CASULA ou Mme LABESCAU, 05 57 89 09 09

DESCRIPTION DU PROJET

L'action « les ateliers de l'habitat » propose aux personnes en grande difficulté de s'inscrire dans une perspective complémentaire d'insertion sociale et professionnelle, par la mise en situation au sein d'un « atelier d'adaptation à la vie active » (AAVA), dont les activités sont centrées sur l'habitat (remise en peinture et petit bricolage dans les appartements du CHRS, montage de meubles...).

Elle est portée par l'association France Horizon, acteur local de l'économie sociale et solidaire, dont la mission traditionnelle est l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes (CHRS, CADA, et accueil de mineurs isolés). L'association développe des projets d'accompagnement en faveur de publics en grande précarité en mettant à contribution son expertise sociale et son réseau. Le projet est très favorablement perçu par les partenaires prescripteurs.

L'action est une réponse innovante sur le territoire métropolitain. Le cofinancement Etat, FSE, département permet à un large public en situation de vulnérabilité d'y être orienté et introduit un nouvel acteur dans le paysage départemental de l'insertion.

Le dispositif est basé sur un temps de travail en atelier (rémunéré entre 30 et 80 % du Smic) conçu comme un apprentissage aux règles de la vie professionnelle et un temps d'accompagnement dans lequel projet de la personne est mis en perspective à partir de cette expérience de travail.

Le rythme modulable et la durée pouvant varier de 1 à 6 mois renouvelable permettent de s'adapter aux difficultés et capacités des personnes.

» Autres démarches

**Département des Bouches-du-Rhône**

Insertion par le logement - Dans le cadre d'un appel à projet, la mise en œuvre est dédiée à 5 opérateurs spécialisés dans l'accompagnement social et formés aux éco-gestes.

Action de prévention pour favoriser, dans le cadre de l'insertion de nouveaux entrants dans un logement, les éco-gestes et l'inclusion citoyenne sur un territoire.

Ce projet en partenariat avec la Métropole de Marseille cible 550 familles du département et poursuit 3 objectifs :

- L'insertion des familles dans leur nouveau cadre de vie (connaissance du quartier et de ses équipements, appropriation et respect des espaces collectifs)
- La formation aux éco-gestes
- La prévention de l'endettement locatif et énergétique

Le projet s'appuie également sur les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie et d'eau, les responsables de la collecte des déchets.

**Département du Doubs**

Maintien dans le logement - Faisant du logement un levier en matière d'inclusion et de cohésion sociales mais aussi pour l'exercice des fonctions parentales, le Département est fortement impliqué dans l'animation et la gestion des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX), en lien avec les services de l'Etat territorialisée sur les 3 bassins du Doubs.

La CCAPEX est devenue le levier d'un travail partenarial territorialisé dans la lutte contre les expulsions et le traitement des impayés de loyer par une approche concertée et coordonnée des situations (CAF/ bailleurs/ services sociaux), l'orchestration de l'accompagnement et la mobilisation potentielle de moyens d'accompagnement (mesures AVDL de l'Etat notamment).

Ce travail est articulé avec le rôle du SIAO et vise à offrir un cadre de travail balisé pour des interventions sociales adaptées et éviter la reproduction du traitement en urgence de situations.

**Département de la Haute-Garonne**

Instances hebdomadaires entre le service intégré accueil orientation (SIAO) et le Conseil départemental - Conformément à la Loi ALUR du 24 mars 2014, le Département de la Haute-Garonne s'est doté depuis le 1er janvier 2017 d'un SIAO unique, juridiquement porté par le centre communal d'action sociale de la ville de Toulouse (CCAS).

Dans ce cadre, le Département et le SIAO ont décidé de mettre en place, à compter de septembre 2017, des instances partenariales hebdomadaires dans l'objectif de croiser les regards sur les évaluations sociales des publics en rupture d'hébergement et de parvenir à des solutions partagées pour ces publics notamment les mères isolées enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans ne relevant pas des centres maternels (car sans problématiques éducatives) mais en rupture d'hébergement.

Chapitre 5

Orientations transversales

» Pilotage stratégique et adaptation des organisations

Reconfiguration de l'action départementale



Département des Pyrénées Atlantiques



Depuis 2016



DGA Solidarités humaines



Céline JAURIBERRY, adjointe au DGA, celine.jauriberry@le64.fr

CONTEXTE

Suite à la mise en place du nouvel Exécutif dans le Département, tout un travail méthodologique et participatif, impulsé par le Président et décliné par l'administration a été engagé. A l'aune de la loi Notre et des contraintes budgétaires que connaissent bon nombre de collectivités, mais avec une volonté politique de faire vivre et perdurer la collectivité « Département », le Président a souhaité repenser le positionnement du département, préciser le sens de son intervention et, le cas échéant, refondre les organisations pour proposer un nouveau modèle départemental innovant. Pour le Président, « *il fallait innover pour optimiser la dépense publique et pérenniser notre mission* ».

DESCRIPTION DU PROJET

Six chantiers ont été engagés : relation avec les EPCI, montagne, numérique, solidarités, lien social, modernisation de l'administration et participation des habitants. Pour ce qui concerne la compétence sociale, le travail engagé devait permettre de territorialiser l'action des services sur 7 territoires, dont le découpage géographique a relevé d'une décision politique.

De par le portage politique fort et le caractère participatif de la démarche impliquant des agents de la collectivité et des usagers, cette refonte des organisations territoriales d'action sociale est innovante en soi, tant par la méthode projet utilisée que par les productions élaborées par les groupes de travail. En effet, celles-ci ont interrogé et revisité les pratiques du travail social en Pyrénées Atlantiques : Valeurs partagées et sens de l'action, parcours de l'utilisateur, adaptation des procédures, compétences des services du siège et des services des territoires, construction des indicateurs permettant d'adapter la répartition des personnels sociaux et médico sociaux aux réalités des différents territoires.

De véritables actions nouvelles ont vu le jour ayant conduit à une refonte des organisations : mutualisation des services initialement cloisonnés et clivés (Maison des solidarités départementales, pôle insertion, pôle gérontologique, unité de placement familial...) dans un seul service en capacité de traiter toutes les problématiques des usagers, quelles que soient les politiques publiques concernées : les Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSEI), selon un nouveau découpage territorial plus cohérent et en adéquation avec les bassins de vie des usagers.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

Actuellement, 7 SDSEI voient le jour sur le département suite à un mouvement de mobilité des cadres (qui s'inscrivent dans un nouvel organigramme) et des agents dans les services mutualisés. De fin 2017 à fin 2018, l'élaboration d'une méthode s'est engagée pour construire les diagnostics territoriaux et les projets de territoires qui pourront en découler.

» Pilotage stratégique et adaptation des organisations

Schéma Départemental Unique d'Organisation Sociale et Médico-Sociale



Département de la Haute-Corse



2014-2018



Pôle solidarité



Anne LEONARDI, 04 95 54 34 80, ALEONARDI@haute-corse.fr ou Georges BALDRICHI, 04 95 55 07 25, GBALDRICHI@haute-corse.fr

CONTEXTE

Le Département de la Haute-Corse s'est doté de son premier Schéma Départemental Unique d'Organisation Sociale et Médico-Sociale pour la période 2014-2018. Ce Schéma novateur, élaboré dans un souci de transversalité et d'approche globale des besoins sociaux du territoire, a vocation à intervenir sur l'ensemble des domaines de compétences relevant du handicap, du vieillissement, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de l'insertion et du logement. Le Département de la Haute-Corse a souhaité inscrire ce nouveau schéma dans une démarche de concertation et de co-construction avec les différents acteurs du territoire, partenaires essentiels du projet.

DESCRIPTION DU PROJET

Ce document se décline en six orientations (et 17 fiche-actions) qui posent les jalons de l'intervention sociale et médico-sociale du Département :

- Améliorer la fluidité des parcours grâce à une meilleure coordination ;
- Prévenir et lutter contre l'isolement ;
- Renforcer l'accessibilité des dispositifs et aides ;
- Poursuivre les démarches d'amélioration continue de la qualité dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Garantir un parcours résidentiel intégré des populations fragiles et développer l'habitat adapté ;
- Sécuriser les parcours et transitions professionnelles.

Ce document de programmation de première importance est entré depuis novembre 2014 dans sa phase opérationnelle, avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi.

» Pilotage stratégique et adaptation des organisations

Création d'un GIP pour renforcer la solidarité alimentaire



Département du Gers



En cours



Département du Gers



René ORTEGA, DAST / Adj DGAS, rortega@gers.fr

CONTEXTE

Face à l'inquiétude sur l'avenir de l'aide alimentaire européenne, les enjeux de sécurité alimentaire de gestion des stocks et de la lutte contre le gaspillage, l'ensemble des acteurs associatifs (secours catholique, secours populaire français, banque alimentaire, croix rouge) institutionnels et publics (UD CCAS/CIAS, service de l'état) du département sont amenés à unir leurs forces et articuler leurs actions afin de générer un projet commun et faire du territoire Gersoises un territoire innovant et solidaire. Ils entendent ainsi répondre à la précarisation grandissante des publics et agir collectivement en faveur de leur inclusion sociale en prenant en compte la mutation des besoins d'accompagnement, jusqu'aux zones les plus isolées du territoire.

DESCRIPTION DU PROJET

Le regroupement de ces acteurs a pour objet, dans le cadre d'une gestion équilibrée, de promouvoir et soutenir sous toutes ses formes les actions de coordination, d'articulation et de mutualisation autour de l'aide alimentaire et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur l'ensemble du département du GERS. Il prend la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), « Gers Solidaire », dont les missions sont structurées autour de trois objectifs :

1. Sécuriser les approvisionnements en termes sanitaire et de stockage, lutter contre le gaspillage alimentaire, coordonner les démarches de collectage et assurer un approvisionnement qualitatif et diversifié sur tout le département auprès des associations adhérentes.
2. Soutenir des projets logistiques sur les bassins de vie locaux, d'accueil, de collectage et de redistribution correspondant aux besoins du territoire au plus près des bénéficiaires et des associations adhérentes.
3. Promouvoir un accompagnement des publics et des bénéficiaires articulé entre l'action publique du Conseil départemental, des collectivités locales, des associations caritatives et humanitaires dans une démarche de projet intégré et inclusive tout au long de leurs parcours (en action individuelle ou collective).

» Pilotage stratégique et adaptation des organisations

Centre de santé en Saône-et-Loire



Département de Saône-et-Loire



En cours



Direction générale adjointe aux solidarités



Jean-François RIOUFOL, DGA Solidarités, j.rioufol@cg71.fr, 03 85 39 56 00

CONTEXTE

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental, le Département de Saône-et-Loire a décidé d'innover et d'expérimenter de nouvelles modalités d'intervention avec la mise en place d'un centre de santé départemental, conçu, dès son origine, en lien étroit avec l'Ordre des médecins, l'Agence régionale de santé et la Caisse primaire d'assurance maladie. Structures sanitaires de proximité, les centres de santé présentent un quadruple avantage pour les professionnels de santé : un exercice professionnel regroupé, un allègement de la charge de travail administrative, une diversification des activités et un statut salarié.

DESCRIPTION DU PROJET

En Saône-et-Loire, l'activité du centre de santé départemental est limitée, dans un premier temps, à la seule pratique de la médecine générale selon un modèle spécifique et innovant au regard d'un caractère multi sites et d'un lien étroit avec l'exercice des compétences départementales. Le déploiement est ainsi envisagé par étapes sur les territoires, avec un siège centre, et plusieurs lieux de consultations formés de centres de santé territoriaux et d'antennes associées. Cela permettra d'aboutir à une organisation territoriale de proximité et de proposer aux habitants plusieurs lieux de consultations, formés de pôles territoriaux et d'antennes associées avec, à terme, un recrutement de 30 médecins généralistes et le personnel administratif associé.

Parallèlement au caractère multi site du centre de santé départemental, les médecins salariés, en complément des consultations de médecine générale de ville, consacreront une partie de leur temps de travail aux missions départementales axées sur la santé, telles que la Protection Maternelle et Infantile, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, l'Aide Sociale à l'Enfance ou toute autre action de santé publique jugée nécessaire par le Département. Le centre de santé s'attachera également à avoir un positionnement innovant sur le champ de la télésurveillance, télé-médecine (liaison antenne-siège) ainsi que sur l'accueil d'étudiants en médecine.

Sur la base d'un appel à candidatures lancé auprès de l'ensemble des communes et EPCI de Saône-et-Loire et d'une analyse multifactorielle, une hiérarchisation des projets et un phasage de déploiement progressif a été programmée pour une ouverture des 1ers sites dès janvier 2018. En février 2018, le centre de santé départemental et 3 centres territoriaux avaient ouvert leurs portes.

Dans un souci de transparence et de suivi de ce projet, il a été proposé de recourir à une régie dotée de la seule autonomie financière

Elaboration de conventions avec EPCI



Département de la Meuse



Automne 2017



Département de la Meuse



Laurent Zakrzewski, Directeur des maisons de la solidarité, 06 95 08 61 53,

Laurent.ZAKRZEWSKI@meuse.fr

CONTEXTE

Le Département a constaté une augmentation continue de sollicitations des habitants auprès de ses services et une dégradation de leur situation sociale. Par ailleurs, plusieurs partenaires sont présents sur le même champ ou un champ parallèle, sans réelle logique de coopération.

DESCRIPTION DU PROJET

Pour renforcer la coopération entre acteurs locaux, le Conseil départemental de la Meuse met en place, depuis l'automne 2017, des conventions à l'échelle de chacune des 15 communautés de communes meusiennes autour des enjeux du développement social territorial. Dans le cadre de cette démarche, il mobilise trois types d'acteurs :

- Les partenaires départementaux concernés par le domaine sanitaire et social : l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocations familiale, Pôle Emploi, l'Education nationale, la Mutualité sociale agricole, le Régime social des indépendants, la Carsat sont partie prenantes,
- Les acteurs concernés par les enjeux sanitaires et sociaux dans chacun des territoires intercommunaux avec un co-pilotage des Communautés de communes,
- Enfin, les publics eux-mêmes, qui contribueront à la phase état des lieux.

L'élaboration de ces conventions est prévue de manière classique : état des lieux, élaboration de priorités et d'un plan d'actions, l'ensemble dans un cadre participatif. Quelques aspects méritent d'être soulignés : les partenaires départementaux ont acté de se mettre d'accord sur l'institution qui, parmi eux, sera pilote dans tel ou tel territoire et d'y mettre en œuvre une démarche répondant à un même cahier des charges méthodologique. Chacun de ces partenaires, lorsque le plan d'action aura été finalisé, pourra intégrer les éléments qui relèvent de sa compétence dans ses propres outils contractuels : ce sera le cas de l'ARS qui mettra en place, à partir de cette démarche, ses contrats locaux de santé ; mais aussi de la CAF avec ses conventions territoriales globales, et donc du Conseil départemental.

Il a été clairement exprimé que les Communautés de communes n'étaient pas appelées à développer de nouveaux moyens et / ou une compétence sociale dans le cadre de cette démarche. Elle s'opèrera en regardant comment chaque acteur peut intégrer la dimension du développement social dans ses compétences existantes, libre à chacun, bien entendu, de renforcer ses actions à caractère sanitaires ou sociales s'il l'estime souhaitable.

» Relations avec les territoires

La fabrik à projet – plateforme de soutien aux initiatives de développement social



Département du Pas-de-Calais – Territoire de Lens-Liévin



2015



Direction de la Coordination des Moyens et des Réseaux – Service Etudes Optimisation et Gestion des ressources



Mme Chantal Deconinck, Chef de service, deconinck.chantal@pasdecalais.fr
Et M. Jean-Louis Hotte, directeur MDS Lens-Liévin, hotte.jean.louis@pasdecalais.fr

CONTEXTE

« La Fabrik à projets » s'inscrit dans une des orientations du rapport « *Développement social et travail social collectif* », remis par Michel DAGBERT, président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, à Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et des Droits des Femmes, dans le cadre des Etats généraux du Travail Social, rapport qui promeut **la création de collectifs locaux de développement social**.

En 2014 sur le territoire de Lens-Liévin, un groupe de partenaires composé de représentants territoriaux de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département du Pas-de-Calais, de la Fédération des Centres sociaux, de l'Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale, de l'Union Nationale des établissements de Formation et de Recherche en Intervention Sociale, et de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, organisent à AVION, une journée d'échanges d'expériences et de pratiques sur le Développement Social et le pouvoir d'agir ensemble, réunissant 250 participants.

Suite au succès de cette journée, est proposée par le même collectif la création de « **La Fabrik à projets** », **plateforme de soutien aux initiatives de développement social sur le territoire de Lens-Liévin**.

DESCRIPTION DU PROJET

La mise en place d'une telle plateforme sur le territoire a pour vocation de répondre aux attentes des acteurs concernés par le Développement Social, en permettant à travers son fonctionnement d'être un espace de mise en cohérence, d'accompagnement et de soutien aux projets s'inscrivant dans la dynamique du Développement Social, et de référence au Pouvoir d'agir.

Dans sa dimension territoriale, ce projet participe, sur le territoire de Lens Liévin, au maillage des Solidarités, indispensable à la construction de réponses en proximité.

Cette démarche suppose le partage d'un minimum de valeurs et des convictions, particulièrement celle d'être en capacité de se centrer sur les motivations et les capacités des habitants, en tant qu'auteurs et acteurs de leurs existences et non objets des politiques sociales.

CARACTERE INNOVANT

- Des réunions mensuelles itinérantes en fréquentation libre

Les réunions sont itinérantes pour permettre de découvrir les institutions accueillantes et de couvrir le territoire en plus grande proximité des porteurs de projets potentiels.

Il n'est pas possible de prévoir qui viendra. Les Habitants ou associations viennent avec simplement une idée ou un projet plus avancé. Exemples de projets : jardins partagés, ateliers créatifs, déploiement d'innovations.....

- **Une fabrik qui repose sur le volontariat et l'engagement des participants.** Les porteurs de projets deviennent systématiquement membres de la plateforme.

- **Un appui aux projets**, via le partage d'expériences, la mise en relations entre les acteurs (soutien, accompagnement conseil, travail en réseau) **mais aucun financement à ce jour.**

- **Une dimension territoriale**, qui permet aux projets de « rebondir » les uns sur les autres.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Fréquentation aux réunions de la plateforme
- Nombre de projets présentés
- Pérennité des projets

» Accompagnement des parcours individuels

Observation des causes de non recours aux droits sociaux et médico-sociaux



Département de l'Ardèche



En Cours



Direction territoriale d'action sociale Sud Ouest



Ginette GOURDON, 04.75.87.82.50, ggourdon@ardeche.fr

CONTEXTE

Le Département a souhaité s'interroger sur la lisibilité de son action publique (en direction des habitants et de ses partenaires) et les causes du non-recours à son action. En effet, les situations de non recours interrogent l'effectivité et la pertinence de l'offre publique, et représentent un axe fondamental pour son évaluation.

Pour rappel, la notion de « non-recours » renvoie à toute personne éligible à une prestation sociale, qui – en tout état de cause – ne la perçoit pas.

DESCRIPTION DU PROJET

Pour mener à bien cette démarche, le Département a souhaité participer aux travaux sur le non recours menés par le laboratoire ODENORE (Grenoble). Celui-ci a proposé de déployer localement ses outils d'enquête et d'analyse.

Un outil d'observation a été déployé sur des territoires ciblés pour identifier les causes du non recours à partir de la classification suivante :

- **La méconnaissance des droits** (qui renvoie au manque de lisibilité de l'offre de service),
- **La non réception de l'information de ses droits** (qui renvoie au manque de visibilité et d'accessibilité de l'offre),
- **La non demande de ses droits** alors qu'ils sont quérables et pas automatiques (peur de la stigmatisation ou d'un aveu de faiblesse, voire un sentiment de honte),
- **La non proposition des droits** (question sur le fonctionnement de l'offre de services).

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

La première phase de la démarche a identifié un taux important de non-recours multiples, avec une prédominance dans le champ de l'accès et la prise en charge des soins.

» Accompagnement des parcours individuels

DECLIC : un processus de traitement des situations complexes initié dans le cadre de la démarche AGILLE

Département de la Lozère



2016



Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale départementale



Yannick AGUILHON, yagulhon@lozere.fr, 04 66 49 66 06

CONTEXTE

L'élaboration de ce processus de traitement des situations complexes, intitulé DECLIC, s'est inscrite dans le cadre de la démarche AGILLE.

La définition des modalités et le choix des outils se sont faits au cours de trois groupes de travail réunis en juin, octobre puis décembre 2016. Ceux-ci ont réuni des professionnels intervenants dans différentes structures de l'action sociale, sanitaire, et médico-sociale.

DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif de DECLIC est de définir un processus partagé par les acteurs du département permettant la co-construction de solutions innovantes pour l'accompagnement des situations dites complexes. Ce processus s'inscrit dans un cadre extra institutionnel : il est subsidiaire aux ressources et procédures internes de chaque structure (signalement, IP personnes vulnérable, instantes ARS ou MDPH,...), qui peuvent être mobilisées en parallèle.

Le professionnel qui sollicite le dispositif doit être légitimé par sa structure d'origine. Il doit informer la personne accompagnée de la démarche engagée. Ce faisant, il s'engage à poursuivre l'accompagnement de la personne concernée, et notamment à faire le lien avec elle, sur les différentes étapes du processus. Il recherche son accord et son consentement sur les échanges d'informations.

Une fois interpellé, le département contacte l'émetteur de l'information pour déterminer la cohérence de la mobilisation du dispositif, recueillir des éléments supplémentaires et/ou déterminer la composition la plus pertinente de la concertation dans l'intérêt de la personne accompagnée.

Une fois la composition des participants du groupe arrêtée, le département se charge de son organisation pratique (dans un délai de 15 jours maximum) et de l'invitation aux professionnels, comme à la personne concernée. Celle-ci pourra venir seule, accompagnée par la personne de son choix, ou se faire représenter.

L'analyse partagée de la situation, doit permettre la recherche de sens sur les actions et/ou les dysfonctionnements observés entre les professionnels et la personne concernée. La réunion doit permettre de s'entendre sur des pistes d'action, ou de travail, et la désignation d'un coordonnateur ainsi qu'un calendrier de travail.

Un relevé de conclusions sera établi par le Conseil Départemental et transmis aux intervenants invités. L'émetteur initial de l'information sera en charge de communiquer les conclusions à la personne accompagnée.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

L'expérimentation du processus DECLIC a débuté en janvier 2017. En 2017, 5 réunions DECLIC (plus une rencontre organisée avec le même circuit sans en avoir le « label » à l'automne 2016) ont été organisées sur l'ensemble du département.

Au-delà des retours sur les expériences, des questionnements sont partagés sur le moment à partir duquel il apparaît le plus pertinent de déclencher le processus dans le parcours d'accompagnement. Cela dépend entre autres des pratiques et cultures professionnelles de chacun. Est-ce quand on arrive à une impasse ou un sentiment d'impasse dans l'accompagnement ? Ou plus en amont avant que la situation ne se dégrade ?

» Accompagnement des parcours individuels

Conseil de solidarité



Département du Bas-Rhin



2016



Département du Bas-Rhin



Estelle BURGUN, estelle.burgun@bas-rhin.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Le Département a initié la création de Conseils de Solidarité et de Développement Social sur ses territoires.

Le Conseil de Solidarité et de Développement Social est une instance au service des situations portées à sa connaissance ainsi qu'au service de la situation globale du territoire. Pluri-institutionnel et pluridisciplinaire, il garantit un regard croisé sur les difficultés rencontrées sur le territoire en termes de précarité.

Le Conseil de Solidarité et de Développement Social est une instance de consultation ayant pour but de contribuer à un traitement adapté des situations de précarité des usagers. La décision d'y orienter des situations revient à chaque membre et est coordonnée par le Conseil départemental représenté par ses services d'action sociale territorialisés qui en organise l'ordre du jour et l'animation.

Le Conseil se réunit pour l'étude de situations complexes et/ou pour développement de réponses adaptées et communes au bénéfice de la population du territoire. Cette instance est un pôle ressource pour chaque partenaire, un laboratoire d'innovation territoriale et un outil d'aide à la décision nécessaires à la gestion des situations.

Cette instance est complémentaire de la logique de parcours mise en œuvre au sein du département.

» Accompagnement des parcours individuels

Référent de parcours



Département du Bas-Rhin



En cours



Département du Bas-Rhin



Estelle BURGUN, estelle.burgun@bas-rhin.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Le département du Bas-Rhin s'est engagé dans l'expérimentation du référent de parcours auprès de toute personne ayant une situation sociale complexe s'inscrivant dans la durée.

Le dispositif mis en place dans le Bas-Rhin a pour ambition de :

Pour la personne :

- La mettre au cœur des choix de son parcours
- Construire des réponses individuelles en fonction de son projet de vie
- L'associer dans une démarche participative à toutes les phases du dispositif
- Etre pris en compte dans sa globalité et sa complexité

Pour le partenariat :

- Développer les coopérations autour du « projet de et pour la famille » dans une démarche, globale et impliquante.
- Conforter les habitudes de travail collaboratif et contribuer à une meilleure connaissance de l'autre comme fondation des bonnes pratiques

Pour le parcours des personnes :

- Sortir de la logique d'intervention en silo et de la segmentation par dispositifs pour entrer dans la logique de parcours
- Rendre le dispositif territorial d'accompagnement plus lisible
- Faciliter le recours à l'accompagnement social pour les personnes
- Améliorer la qualité du service apporté à la personne accompagnée en inscrivant le travail de tous dans un projet commun, évolutif et partagé

» Accompagnement des parcours individuels

Lutte contre les violences faites aux femmes

Département des Bouches-du-Rhône



En cours



DGA/DITAS direction des territoires et de l'action sociale



Annie Riccio, Directeur – 04 13 31 31 84 – annie.riccio@departement13.fr

Michèle Nieto, Conseillère Technique – 04 13 31 20 92 - michele.nieto@departement13.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Améliorer l'accueil, le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Prévenir l'impact des violences sur les enfants témoins par un dépistage plus systématique des phénomènes de violences intra familiales.

Constitution d'un groupe de « personnes ressources » formées (1 agent par territoire = 30 agents) ayant pour vocation :

- de s'inscrire dans le réseau départemental des acteurs de lutte contre les violences en lien notamment avec la délégation aux droits des femmes et à l'égalité
- de créer un réseau territorial d'acteurs
- d'initier toutes actions facilitant le parcours des femmes victimes de violences (dépistage précoce, accès aux droits, orientation, accompagnement)
- de sensibiliser sur son territoire, les agents du département et les différents acteurs aux phénomènes de violences.

Coordination départementale du groupe de personnes ressources permettant une observation plus fine des phénomènes de violences et de l'adéquation des mesures et moyens à mettre en œuvre pour une meilleure prévention.

» Accompagnement des parcours individuels

Accompagnement des réfugiés



Département du Doubs



En cours



Direction Action Sociale Logement Insertion



Philippe Cholet, philippe.cholet@doubs.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Face à l'accueil de ménages disposant rapidement de la protection internationale, le Département et la DDCSPP ont élaboré un dispositif transitoire orchestrant, pour les situations qui le nécessitent, les modalités d'une fonction référent de parcours, mobilisant les savoirs faire et capitalisant la connaissance des dispositifs/Asile pour passer les relais adaptés avec les services sociaux généralistes (plan d'action concerté), assurer la continuité et la cohérence des interventions et organiser les conditions d'intégration avec les partenaires associatifs de proximité et caritatifs.

L'intervention de ces référents de parcours s'inscrit dans une approche globale des situations (logement, formation, emploi), limitées dans la durée (deux fois six mois) et validée dans le cadre territorialisé des instances de coordination de l'accompagnement, mises en œuvre par le Département pour mutualiser les outils et dispositifs.

Ce projet en cours de mise en œuvre et inventorié dans les fiches action de la convention Etat-Département dans le cadre du FAPI.

» Transformation des pratiques et des outils professionnels

Modernisation de l'accueil en MDS – L'accueil à 360 °



Département du Pas-de-Calais



2015



Direction de la Coordination des Moyens et des Réseaux – Service Etudes Optimisation et Gestion des ressources



Mme Chantal Deconinck, Chef de service, deconinck.chantal@pasdecalais.fr

CONTEXTE

Depuis sa création, l'accueil du public est au cœur des préoccupations du Pôle Solidarités, premier pôle de contact aux publics, de par la nature de ses missions.

DESCRIPTION DU PROJET

Depuis 2012, le Pôle Solidarités, en lien avec le service immobilier départemental, recense et réactualise annuellement un document « proximité et qualité des points d'accueil hors sites » qui permet de cartographier et de visualiser « la proximité » du Département aux habitants du Pas-de-Calais et propose un « kit qualité ». Ce kit est une grille de lecture définissant les critères minimaux que doivent réunir les lieux d'accueil au bénéfice du public et des agents.

En 2015, le déploiement de la nouvelle application WAS (Web Accueil Solidarités) sur l'ensemble des sites des Maisons du Département Solidarités a généré un premier questionnaire sur les évolutions de l'organisation de travail qui a été élargi plus largement à la modernisation de « l'accueil », sous différents aspects, à la demande des Responsables Territoriaux Solidarités.

Cette réflexion a abouti à un cahier de préconisations diverses qui a vocation à mettre en cohérence, les outils, les pratiques au sein du Pôle solidarités et à donner des références aux pôles d'appui chargés de la logistique. Ce travail doit faire l'objet d'une première validation au sein du Pôle Solidarités, afin d'être mis en débat avec les directions des autres pôles directement concernées par les chantiers.

IMPACTS ATTENDUS

Pour le public :

- Simplifier les parcours des publics (éviter l'errance administrative et les redondances des interventions)
- Développer une offre de service de qualité (fiable, réactive, en proximité)

Pour les agents :

- Développer les compétences nécessaires à un accueil de qualité
- Améliorer les conditions de travail des agents et d'exercice des missions

Pour les partenaires :

- Renforcer les partenariats autour de l'accueil au bénéfice des usagers et de la connaissance réciproque des offres de services

Pour le Département :

- Mieux identifier les besoins des habitants pour mieux les prendre en compte
- Renforcer l'identité du département auprès du public
- Développer à travers l'accueil une image positive du département
- Optimiser les ressources
- Mutualiser les moyens
- Inscrire l'accueil dans le Développement Durable
- Faire de l'accueil une mission transversale, harmonisée, évaluée en continu

Ce chantier a abouti à l'élaboration d'un cahier de plus de 70 préconisations aujourd'hui mises en œuvre ou en cours d'arbitrage.

CARACTERE INNOVANT

- **Démarche de production d'initiatives ascendantes** (des cadres intermédiaires vers la direction générale) **visant à appuyer la définition d'une véritable stratégie d'accueil départementale en MDS**
- **Démarche avec approches transversales :**
 - o visant notamment à l'interne à intégrer les pôles logistiques dans la seconde phase de production pour éviter les demandes et les commandes sans lien avec un socle de besoins communs défini dans la cadre d'une stratégie d'accueil commune et départementale ;
 - o visant à prendre en compte la dimension multi acteurs de l'accueil (public, agents, partenaires, collectivité départementale au sens large).

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de préconisations retenues et mises en place
- Mesures d'impacts à programmer à échéance régulière en fonction des réalisations

» Transformation des pratiques et des outils professionnels

Formation des agents et cadres du Pôle Solidarités à l'analyse systémique



Département du Pas-de-Calais



2012



Direction de la Coordination des Moyens et des Réseaux – Service Départemental de l'Accompagnement professionnel Personnalisé



Mme Bernadette Bercal, Chef de service, bercal.bernadette@pasdecals.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Un programme de formation des agents et cadres du Pôle Solidarités à l'analyse systémique a été lancé en 2012 avec pour perspective de couvrir à terme l'ensemble des territoires du département

Les ambitions :

Offrir aux professionnels un espace pour **faire évoluer les pratiques en Travail Social** :

- ✓ Réinterroger les modes de coopération avec les familles ;
- ✓ Développer une attitude de questionnement ;
- ✓ Permettre un renouvellement de l'analyse des situations familiales, en découvrant et s'appropriant une autre manière de les appréhender ;
- ✓ Améliorer l'implication des familles dans l'évaluation de leur situation, la définition des objectifs à atteindre, et des actions à mener ;
- ✓ Engager une dynamique de changement des systèmes en présence.

Les objectifs :

Dans le travail avec les familles :

- ✓ Comprendre les systèmes familiaux dans des environnements liés aux difficultés individuelles et sociales, appréhender et appliquer une lecture systémique des situations ;
- ✓ Repérer les phénomènes de répétition intergénérationnelle et appréhender une méthodologie d'intervention visant à travailler sur les schémas de reproduction familiale ;
- ✓ En parallèle, interroger la question de l'écriture professionnelle.

Dans le système institutionnel :

- ✓ Repérer les enjeux des acteurs des différents systèmes (instances internes et externes)
- ✓ Organiser la communication pour identifier les compétences développées et les partager dans le collectif au travail

Les moyens mis en œuvre :

- ✓ Investissement financier important de la collectivité, à hauteur d'un total de 619 980 € en 2016, dans un projet d'envergure consistant à développer la formation pour un premier effectif de 550 agents, répartis sur les 9 territoires du département.

CARACTERE INNOVANT

- Organisation collective en intra à partir des demandes individuelles issues des entretiens annuels
- Le projet s'inscrit dans la volonté :
 - ✓ de définir des orientations en matière de formation continue pour répondre à la question de la compétence attendue des agents d'un pôle
 - ✓ de développer une offre de formation adaptée, flexible, en lien avec les besoins
 - ✓ de maîtriser les coûts

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

- ✓ Identification très fine du besoin
- ✓ Mobilisation de tous les acteurs mais particulièrement de l'encadrement
- ✓ Etroite collaboration entre les partenaires : Territoires/ Prestataires/ SDAPP/ DRH /stagiaires
- ✓ Place des stagiaires (acteurs)
- ✓ Investissement financier de la collectivité
- ✓ Nombre de professionnels formés
- ✓ Création sur les territoires de nouveaux espaces d'échanges sur les situations familiales accompagnées, intégrant la dynamique, les connaissances et les outils de la formation

» Transformation des pratiques et des outils professionnels

Le Labo innovation des solidarités



Département de Saône-et-Loire



2016



DGA Solidarités



Jean-François RIOUFOL, DGA Solidarités, j.rioufol@cg71.fr, 03 85 39 56 00

DESCRIPTION DU PROJET

Soutenir l'innovation aujourd'hui doit permettre de préparer les enjeux auxquels nous devons faire face demain collectivement. C'est pourquoi la DGA Solidarités du Département de Saône-et-Loire a créé en 2016 une instance, souple et autonome dans le fonctionnement, composée d'une dizaine d'agents issus de tous les services de la DGAS, tous métiers et missions.

Cette équipe d'animation se réunit régulièrement pour nourrir et animer une réflexion collective et participative auprès de l'ensemble des agents des Solidarités, avec l'utilisation des outils, méthodes et expériences déployés sur le champ de l'innovation.

Le labo Innovation des solidarités est missionné sur 2 axes principaux :

- l'amélioration des services rendus aux usagers,
- la simplification administrative et des procédures internes.

Le Labo innovation est positionné en animateur, facilitateur, accélérateur sur des idées émergentes et novatrices, auprès des directions qui assurent la maîtrise d'œuvre des projets. L'équipe d'animation utilise notamment les apports des sciences sociales et de design de service public, pour permettre l'émergence de propositions créatives et originales.

IMPACTS/CRITERES D'EVALUATION

Une première année de fonctionnement 2016-2017 a notamment permis aux professionnels de s'acculturer aux méthodes pratiquées et d'expérimenter une collecte d'idées et contributions de l'ensemble des agents des Solidarités.

L'année 2017-2018 a permis de poursuivre la réflexion sur les thématiques qui ont été repérées avec cette mobilisation collective : les modalités de contact avec le public, l'impact de la dématérialisation sur les processus internes, l'interconnaissance. Sur ces sujets, les idées émergentes feront l'objet de développements rapides, d'expérimentations et de grands projets, avec les agents, les publics, et les partenaires.

» Transformation des pratiques et des outils professionnels

Projet « Renouveau des pratiques d'accompagnement social »



Département des Hauts-de-Seine



2017



Pôle solidarités / Direction de l'insertion, de l'emploi et des actions sociales



Anabelle GOT, Chargée de projet « Renouveau des pratiques d'accompagnement social - 01.41.91.26.96 - agot@hauts-de-seine.fr

CONTEXTE

Issue d'une expérimentation menée en transversalité d'octobre 2015 à mars 2016, le projet « Renouveau des pratiques d'accompagnement social », qui a débuté en janvier 2017, vise à renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux en innovant dans les techniques d'entretien et en élargissant les dispositifs d'aide aux pratiques collaboratives. Si l'économie collaborative a été investiguée c'est parce qu'elle semblait pouvoir élargir la palette de l'aide sociale traditionnelle, répondre à des besoins concrets exprimés par les personnes et contribuer à renforcer leur pouvoir d'agir.

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet regroupe trois axes :

- Développer une culture de l'apprentissage des nouvelles pratiques d'accompagnement social : Un dispositif de formation à « L'entretien social collaboratif » a été élaboré s'appuyant sur les apports de la recherche (*empowerment*, capacités, besoins et valeurs). A ce jour 60 travailleurs sociaux sont inscrits à la formation.
- Investir les territoires pour avoir une meilleure connaissance de leurs potentiels, participer au développement de l'économie collaborative et au renforcement du pouvoir d'agir des citoyens en insertion. Des rapprochements avec certains acteurs sont travaillés pour développer une offre plus adaptée aux besoins de nos publics.
- Mettre à jour le guide des initiatives collaboratives, tester et faire connaître les initiatives présentes sur le territoire, en lien avec le Pôle Aménagement et Développement du Territoire.

» Participation des habitants

Atelier théâtre



Département de la Gironde



2012



MDSI Bouscat



Joëlle FEVRIER - 05 57 22 47 10 – joelle.fevrier@gironde.fr et Bertrand MANZANO - 05 57 22 43 61 – bertrand.manzano@gironde.fr

CONTEXTE

Création de l'atelier théâtre en 2012 dans le cadre des PDSC animé par un assistant social/comédien de la MDSI du Bouscat (3h tous les 15 jours) dans une association du territoire, en partenariat avec le Glob Théâtre. En 2015, le groupe a pu y jouer sa pièce SOS-SMS, coécrite, mise en scène et interprétée par les habitants.

DESCRIPTION DU PROJET

8 à 10 habitants sont impliqués dans le projet en co-construction (participations aux instances, force de propositions, investissement dans la création du spectacle (costumes, création sonore...). Les objectifs sont la création/maintien de lien social (adhésion à l'association, participation aux activités locales...), évolution dans un groupe dans le respect de l'autre et du cadre, capacité à se mobiliser, à s'adapter à un nouvel environnement, valorisation de sa créativité et ses potentialités, développement d'un nouveau rapport avec la MDSI, changement de l'image des travailleurs sociaux vers une vision plus humaniste, prise d'initiative individuelle pour favoriser un épanouissement personnel.

Un travail d'écriture et de mise en espace de Wonderlands, adaptation d'Alice au Pays des Merveilles de L. Caroll, a été mené en 2017. L'objectif était de présenter des extraits lors du festival de la Marche enchantée, qui s'est déroulé dans un quartier politique de la ville du territoire en décembre 2017.

De plus, le but est d'inscrire l'atelier sur son territoire (partenariat de la MDSI : associations LABCEFG et Ricochet) ainsi qu'avec les ateliers du PTS Porte du Médoc (Créa Malice et photo jeune de la MDSI du Bouscat et l'atelier couture de la MDSI Eysines). La Marche enchantée est l'occasion de présenter une première étape de travail avant d'envisager d'autres lieux de représentations (Glob théâtre, festivals amateurs...).

» Participation des habitants

Culture et précarité**Département de la Manche****2016****Direction générale adjointe « Cohésion sociale et territoires »****Sophie Delavaux, agent de développement, territoire centre, sophie.delavaux@manche.fr****DESCRIPTION DU PROJET**

Guidée par la démarche des « Droits culturels », l'équipe du centre médico-social de Coutances a souhaité initier une nouvelle action collective fondée sur la connaissance des attentes dans le domaine culturel des personnes vivant la précarité. Dans un premier temps, les professionnels se sont rencontrés afin d'échanger sur leur propres représentations vis-à-vis de la culture, puis ils ont ensuite réfléchi aux demandes que pourraient avoir les habitants qui fréquentent les différents services. Dans un second temps, une consultation des habitants qui fréquentent le CMS a été organisée. Un questionnaire leur a été proposé afin de cerner leurs besoins culturels.

La démarche a permis de démontrer que les hypothèses des professionnels ne rencontraient pas toujours les propositions des habitants, confirmant ainsi la nécessité de « penser avec l'habitant » et non de « penser pour l'habitant »... Les demandes émises par les « personnes éloignées de la culture » pouvaient trouver réponse dans l'offre culturelle du Département.

C'est ainsi que des actions ayant un objectif culturel ont pu se mettre en place tout en respectant les temporalités demandées par les habitants : depuis 2016, pendant les vacances scolaires, une activité est proposée par l'équipe en charge du projet afin de répondre à la diversité des besoins : visite de sites culturels départementaux (abbaye d'Hambye, ferme musée du Cotentin, île de Tatihou...), découverte du patrimoine local (forêt, pêche à pied et découverte du littoral), visite d'équipements culturels de proximité (ludothèque, médiathèque...), activités (ateliers cuisine et bricolage...).

Ces actions collectives sont ouvertes à toute personne suivie au centre médico-social et permettent à chaque habitant de trouver un bénéfice individuel et/ou collectif et de devenir acteur des projets menés (par exemple, animation d'un atelier bricolage par des habitants). Par ailleurs, des bénéficiaires ont tissé des liens et se rencontrent en dehors de ces actions. Une sortie sur l'île de Tatihou en juillet dernier a permis de créer une nouvelle dynamique : une habitante d'origine anglaise a proposé de donner des cours de français au sein du centre médico-social afin d'apporter son aide à des « mineurs non accompagnés ». Cette nouvelle action bénévole nous démontre que chaque habitant peut être acteur si on lui permet de mobiliser ses propres ressources. La bienveillance offerte lors d'une action collective peut être créatrice de développement, de solidarités, de recouvrement de l'estime de soi.

» Autres démarches

**Département de l'Ardèche**

Théâtre forum - Il s'agit d'une technique de théâtre participative qui vise à la conscientisation et à l'information des populations opprimées d'une façon ou d'une autre.

Le principe en est que les comédiens improvisent puis stabilisent une fable de 15 à 20 minutes sur des thèmes illustrant des situations d'oppression ou des sujets problématiques de la réalité sociale, économique, sanitaire d'une communauté. Ils vont ensuite la jouer sur les lieux de vie de la communauté à qui est destinée le message.

À la fin de la scène - dont la conclusion est en général catastrophique -, le meneur de jeu propose de rejouer le tout et convie les membres du public (travailleurs sociaux et/ou bénéficiaires) à intervenir à des moments-clés où ils pensent pouvoir dire ou faire quelque chose qui infléchirait le cours des événements.

La technique vise à faire évoluer les postures personnelles (bénéficiaires) ou professionnelles (travailleurs sociaux) dans la relation institution/usagers ou dans l'approche des situations à accompagner.

**Département de l'Aveyron**

Appels à projets « culture et lien social » - Démarche de Développement Social Local poursuivie par le Département de l'Aveyron, dans la continuité des Projets d'action sociale de territoires mis en œuvre depuis 2015.

La thématique culturelle comme levier de l'insertion sociale est introduite depuis 2016, sous l'appellation « Culture et Lien Social » sous la forme d'appels à projets territoriaux par publics fragilisés (handicap, dépendance, précarité...), à destination des acteurs institutionnels, sociaux et culturels. Les réponses aux appels à projets doivent obligatoirement associer les différents acteurs, et avoir un impact sur le « vivre ensemble » en mobilisant les habitants du territoire retenu.

En 2018, la démarche sera élargie au domaine sportif, par le lancement d'une démarche analogue « sport et lien social ».

Cette action « culture et lien social » et l'appel à projets 2017 sont consultables sur le site Aveyron.fr rubrique « solidarités » et « dispositif culture et lien social ».

**Département du Cantal**

La Fable du consommateur - Face à l'évolution des modes de consommation, les travailleurs sociaux du territoire de Saint-Flour ont travaillé à l'élaboration d'un outil pédagogique, aujourd'hui utilisé sur l'ensemble du département : « la fable du consommateur ». Il s'agit d'une « base ressource », utile au plus grand nombre au regard des informations dispensées : santé, classement des papiers, planning de paiement, etc. Cette base constitue un outil pour accompagner au quotidien les situations de surendettement.

**Département du Doubs**

Comités Locaux d'Action pour la Cohésion Sociale et l'Emploi (CLACSE) - Dans son projet C@P25, le Département du Doubs veut tisser des relations collaboratives avec les acteurs locaux en prenant l'organisation intercommunale comme le support géographique de dynamiques renouvelées.

Dans le champ des solidarités, l'objectif vise à mettre en œuvre des Comités Locaux d'Action pour la Cohésion Sociale et l'Emploi (CLACSE) qui devront fédérer les acteurs à partir d'une analyse partagées des besoins et des priorités pour développer de nouvelles synergies et co-construire des réponses adaptées.

A cette fin, un fonds aux initiatives a été mis en place. Il est inscrit dans la convention Etat-Département dans le cadre du FAPI, qui devra faciliter l'émergence de projets et d'actions concertés.

Le renouvellement du SDOSMS, du PDI, du PDALPD sont autant d'opportunités pour faire des CLACSE des leviers de l'action commune et renouveler la dynamique de coopération entre collectivités, acteurs associatifs et le monde de l'entreprise.



Département de la Gironde

La photo comme levier de mobilisation des jeunes - La MDSI du Bouscat met en place une action collective « atelier photo » auprès de jeunes âgés de 16 à 20 ans repérés comme étant hors parcours scolaire et de formation, désinsérés de la vie sociale, voire en rupture familiale. Cette action a débuté fin septembre 2017. Pour ce faire, une assistante sociale et la psychologue de prévention travaillent en partenariat avec un photographe du Labo Photo. Il apporte un soutien technique, nécessaire à la mise en place de l'action. Il nous accompagne tout au long de l'action afin d'initier le public à la photo : manipulation de l'outil, organisation du tri et choix des photos, organisation d'une expo.

La finalité de l'action est de mobiliser des jeunes dans un projet qui les motive et de leur permettre de s'investir dans une action, en créant une relation de confiance et en travaillant sur l'estime de soi. L'approche collective paraît donc être un outil intéressant car elle facilite par la suite la mise en place d'un accompagnement individuel dans le but de les amener vers une insertion socio-professionnelle.

L'objectif est aussi de rendre les « jeunes » acteurs d'un projet autour du support photo. L'équipe a fait le choix de proposer dès le début un support qui puisse être attrayant pour le public visé, soit la photo. Il semble en effet important, face à un public en grande difficulté, de pouvoir amener un cadre sinon le public ne se mobilise pas. La construction du projet se fait ensuite avec les « jeunes » notamment autour du thème à choisir et de l'élaboration d'une exposition au terme de l'action.



Département des Hautes-Pyrénées

Schéma de développement social - Le schéma de développement social voté à l'unanimité en juin 2017 est le résultat d'une démarche structurante qui a mobilisé l'ensemble des services départementaux (quelle que soit leur compétence exercée) et l'ensemble des partenaires. Ce schéma concerne l'ensemble des directions du Département : chacun porte une contribution pour favoriser le développement du lien social.



Métropole de Lyon

Projet métropolitain de solidarités - Depuis le 1^{er} janvier 2016, la métropole du Grand Lyon exerce la totalité des compétences du département. Comment cette nouvelle collectivité locale peut rendre cohérent l'ensemble des compétences exercées pour les habitants ? Comment peut-elle engager des coopérations plus efficaces avec les communes de son territoire ? La Métropole, forme inédite de collectivité, offre à la fois l'opportunité de renforcer les synergies entre les politiques publiques et entre les acteurs publics, privés et associatifs. Ces orientations se traduisent dans le Projet Métropolitain des Solidarités, document unique et transversal, qui sera adopté à l'automne 2017. Ce projet se décline suivant 4 axes stratégiques organisés autour de la prévention, de l'accompagnement, du partenariat et de l'inclusion. Il illustre, pour chaque orientation, « les + de la Métropole ».



Odas - Octobre 2018